



*Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - 78188 Montigny-le-Bretonneux
J. LIENHARDT - 01 30 96 92 10 - jean.lienhardt@insee.fr
F. BEAUFILS - 01 30 96 90 70 - francoise.beaufils@insee.fr
Fax : 01 30 96 92 35
Site internet du CRIES : www.cries-idf.fr*

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

DU 29 AVRIL 2011

CRIES de la Région Ile-de-France

*Le secrétaire général du CRIES
Jean Lienhardt*

SOMMAIRE

Introduction

1. Intervention de M. Boucherat, Président du CESER page 5
2. Intervention de M. Girodot, Président du CRIES page 7
3. Intervention de Mme Marchand, Vice-présidente du CRIES page 9

Tour de table

I - Activités du CRIES

1. Bilan de l'activité du CRIES en 2010 page 14
2. Point sur la conjoncture en Ile-de-France page 16
3. Travaux de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population
 - ▷ Publication des actes des trois premiers ateliers page 21
 - ▷ Information sur les zonages d'étude et la diffusion cartographique du RP page 22
4. Programme de travail d'études et d'enquêtes des membres du CRIES page 24
5. Information sur les extensions régionales d'enquête nationale page 30

II - Spécial « Economie sociale et solidaire »

1. Introduction de M. Girodot page 34
2. Organisation du secteur de l'économie sociale et solidaire : institutions et représentations professionnelles page 34
3. L'économie sociale et solidaire en Ile-de-France : des faits et des chiffres page 40
4. Diagnostic local : l'exemple expérimental de la Seine-et-Marne page 49
5. La situation des services à la personne : analyse régionale page 55
6. Etat des lieux du système d'observation statistique sur le secteur des services à la personne page 62

Conclusion

- Intervention de M. Girodot page 64

- Annexes page 65

Interventions

Jean-Claude BOUCHERAT, président du CESER

Jean-Louis GIRODOT, président du CRIES d'Ile-de-France

*Sylvie MARCHAND, vice-présidente du CRIES d'Ile-de-France
et directrice régionale de l'Insee Ile-de-France*

*Jean LIENHARDT, secrétaire général du CRIES,
direction régionale de l'Insee Ile-de-France*

*Michel RUFFIN, chef du service Prospective et évaluation de l'unité développement
du Conseil Régional d'Ile-de-France*

*Françoise BEAUFILS, adjointe au secrétaire général du CRIES,
direction régionale de l'Insee Ile-de-France*

*Lucien POLLINA, chef du service statistique de la direction régionale
de l'Insee Ile-de-France*

*Éric FORTI, président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
(CRESS)*

*Sandrine BOUFFIN, Insee Ile-de-France et Bérangère ÉLDIN,
l'Atelier - Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire*

*Hervé DEFALVARD, Université de Marne-la-Vallée et Céline PORTERO,
l'Atelier - Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire*

*Clotilde DEBOUT, Insee Ile-de-France et Isabelle SAVELLI,
Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services de la CCIP*

Les diaporamas présentés lors de l'assemblée plénière du CRIES d'Ile-de-France du 29 avril 2011 sont téléchargeables sur le site internet du CRIES, menu « Ses travaux », rubrique « Assemblée plénière ».

Assemblée plénière du CRIES du 29 avril 2011

Introduction

Jean-Louis GIRODOT

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie d'avoir choisi entre un exercice républicain, celui du CRIES, et un mariage royal, celui-ci. Je suis très heureux de vous accueillir à nouveau pour cette assemblée plénière. Sans tarder, je donne la parole au président du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), Jean-Claude Boucherat, qui va nous dire quelques mots.

1. Intervention de Jean-Claude BOUCHERAT, Président du CESER d'Ile-de-France

Merci cher Jean-Louis, Mesdames et Messieurs bonjour. Comme vous, j'ai fait le même déplacement pour renforcer ce socle républicain auquel Jean-Louis vient de faire allusion.

Cher Jean-Louis, cher Président, Madame la Directrice régionale de l'Insee, chère Sylvie Marchand et votre équipe autour de vous, Mesdames et Messieurs, je laisserai naturellement à Jean-Louis et à Sylvie le soin de présenter dans le détail cette journée qui vous réunit au siège de la Région d'Ile-de-France. La matinée sera consacrée à la présentation des travaux, de la production du Comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES), et l'après-midi sera tournée vers une dimension, à nos yeux au CESER très importante, qui est l'économie sociale et solidaire. Cher Jean-Louis, toi qui fus président il y a peu de cette Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, je veux te saluer tout particulièrement. Je salue également les représentants de l'Atelier, du président Jean-Marc Brûlé, avec lesquels nous devons au niveau du CESER engager des relations pour approfondir notre participation à cette dimension de l'économie dans notre région d'Ile-de-France.

Bien sûr, nous sommes là d'abord pour parler du CRIES, c'est une évidence, et pour saluer l'importance du travail réalisé par cette institution - nous pouvons le dire aujourd'hui - travail réalisé cette année encore et tout spécialement sur les usages et les limites du recensement de la population 2006. Il s'agit d'ailleurs d'un travail où méthode, rigueur et analyse sont conjuguées et ont fait leur preuve.

En effet, nous savons combien l'analyse statistique et tout particulièrement l'approche démographique sont importantes pour le « connais-toi toi-même » dans notre société ; il s'agit donc d'un éclairage indispensable en amont de toutes décisions publiques voire politiques.

Récemment, la démographie a d'ailleurs été pour le CESER une interrogation de première importance au cœur de notre section « Prospective et planification », puisque dans son dernier rapport qui a été rendu à la fin de l'automne, juste avant le mois de décembre, nous avons mis en exergue l'intérêt et l'importance que nous attachions à la démographie, à l'économie et au lien social ; et ce qui a d'ailleurs surpris un certain nombre d'auditeurs et de lecteurs, c'est que nous avons choisi comme perspective l'horizon 2050. Ce rapport a fait l'objet d'un avis du bureau, porté ici-même par Jean-Louis qui l'a fait approuver par l'assemblée. Je signale, pour les plus curieux d'entre vous, que nous tiendrons une conférence de presse sur ce rapport lui-même pour bien reprendre l'analyse en profondeur que nous avons voulu faire dans le cadre de cette section prospective avec la démographie au cœur de ce travail et l'horizon 2050 qui, pour le CESER d'Ile-de-France, est une dimension normale. Je rappelle toujours qu'au milieu des années 1960, lorsque

le préfet Delouvrier a eu la charge de regarder la construction de notre région Ile-de-France qui n'existait pas encore et, en 1963, lorsqu'il a créé le Comité consultatif économique et social du district de la région parisienne, aujourd'hui CESER d'Ile-de-France, et qu'il créa le premier schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, il disait vouloir viser l'horizon 2000. Immodestement, le CESER s'inscrit donc dans les pas du préfet Delouvrier pour regarder au cœur de notre région en 2050.

Sur les missions du CRIES, qu'il me soit permis de rappeler brièvement que cette institution créée en 1989, donc qui est majeure aujourd'hui, est une instance de concertation irremplaçable entre les utilisateurs et les producteurs d'informations économiques et sociales ; c'est rare, mais cela existe, la preuve. Cela permet une coordination qui peut souvent éviter des doubles emplois et qui met en évidence des lacunes qui peuvent exister dans les réflexions des uns et des autres.

Les travaux du CRIES constituent à nos yeux des supports d'enrichissement mutuel, d'une part, pour les membres du CRIES, que nous sommes tous, grâce à une fertilisation croisée des recherches et, d'autre part, pour l'ensemble des acteurs régionaux qui peuvent s'approprier ces recherches et ces travaux et les décliner à leur gré. J'en profite, au nom du CESER, pour saluer à cette tribune M. Ruffin, en tant que représentant du Conseil régional, la première assemblée et l'assemblée politique. Je veux saluer également M. Centonze qui représente le préfet de Paris, de notre région et les quelques personnes aussi qui l'accompagnent ce matin. C'est bien dire que nous sommes dans un partenariat, dans une proximité de véritable importance.

Comme je veux souligner que le CRIES se mérite d'être une instance de mutualisation : mettre en commun est quelque chose que le CRIES nous permet de faire à nous tous et qui permet aussi de dire que c'est une source d'économie par rapport à tous les travaux qui pourraient se multiplier, se démultiplier ici ou là ; et bien le CRIES mutualise et donne la ligne que nous devons suivre étant donné les contraintes financières que nous avons tous dans nos responsabilités à prendre en considération. L'ensemble des participants du CRIES s'inscrit bien dans cette démarche économique, au double sens du terme. Car, nous sommes tous des producteurs de rapports, d'études, et dont l'objectif est tout à fait fondamental puisqu'il permet une meilleure connaissance de notre société, de ses besoins, de ses attentes et amorce des éléments de réponse dont nous avons besoin. Nous ne sommes pas tous producteurs de statistiques heureusement, alors que ces statistiques sont des éléments centraux et déterminants pour toutes les analyses que nous devons faire. Aussi, le CRIES se situe bien en tête de tous ces producteurs d'analyses statistiques, et c'est une raison supplémentaire pour nous tous d'être rassemblés encore aujourd'hui.

Vous l'avez compris, le CESER est en grande proximité avec le CRIES et notre vie commune, Jean-Louis Girodot le sait mieux que quiconque, lui qui a accepté depuis de nombreuses années de conduire, au nom de notre collectivité, les destinées avec Sylvie Marchand de ce CRIES. Le CESER, deuxième assemblée régionale, a vocation à produire des rapports et la loi nous a donné une mission à laquelle nous sommes très attachés, c'est-à-dire je la cite : « *Le CESER concourt par ses avis à l'administration de la région* » ; tout un programme et c'est une lourde responsabilité, aussi, avons-nous besoin pour cela de tous les appuis, y compris du CRIES.

Vous savez que nous fonctionnons sur auto-saisine et sur saisine. L'auto-saisine est une décision de nous-mêmes pour prendre « à bras le corps » une question d'ampleur régionale dans tous les domaines de la vie quotidienne. C'est le travail de nos commissions thématiques et spécialisées, et de la section prospective qui, elle, ne fait pas dans le court ou moyen terme, mais dans le long terme. Il y a, bien entendu, un élément essentiel, la saisine qui actuellement vient uniquement du président du Conseil régional. Nous souhaiterions qu'il existe une saisine directe du préfet, comme il existe une saisine directe du président du Conseil régional. Donc, beaucoup de thèmes, de variétés, c'est-à-dire une proximité comme vous tous dans vos organisations et institutions,

avec la proximité, avec le terrain, cette connaissance du quotidien nous est extrêmement importante.

A ces rapports et avis, nous ajoutons des flashes d'informations à caractère semestriel. Nous étions réunis ici-même hier après-midi pour finir nos travaux sur une communication concernant la profession du bâtiment, et bientôt, nous nous réunirons sur l'aéronautique. Nous utilisons la richesse de notre assemblée, avec sa diversité et les apports venant de chacune et de chacun, pour avoir notre regard sur le déroulement de l'économie et de la vie sociale dans notre territoire régional. C'est un exercice complémentaire au travail de fond sur les rapports et avis ; c'est un éclairage qui nous sert en permanence. A ce propos, le CESER organisera le 8 novembre prochain un colloque sur « Industrie et emploi. Je pense que nous aurons l'occasion d'utiliser ce regard qui est le nôtre, mais nous aurons surtout l'occasion d'utiliser les regards qui sont les vôtres et d'utiliser toutes les données qui viennent de l'Insee, mais aussi celles en particulier via le CRIES, et je souhaite que le CRIES puisse être l'un de nos invités en cette journée où nous traiterons de ce problème de l'industrie et de l'emploi dans notre région. Avant cela, nous éclairerons dans quelques semaines de notre avis, le territoire d'Ile-de-France sur un sujet particulier qui concerne les entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui deviennent une cible importante dans toutes les réflexions. Nous mesurons enfin la place que peuvent tenir ces entreprises dans l'économie, dans les évolutions et, là encore, nous utiliserons sans doute notre rapporteur, le directeur général du GIM (Groupement des industries métallurgiques) qui utilise actuellement beaucoup de données qui viennent notamment de la Direction générale du commerce, de l'industrie et des services du ministère des Finances, mais je sais aussi qu'il utilise les données les plus proches qui viennent d'ici-même.

Mesdames et Messieurs, je vais interrompre ce cours propos car l'essentiel s'inscrit après moi, mais je voudrais vous dire simplement, et vous l'avez compris, en reprenant une formule d'un autre temps et d'ailleurs « CRIES, CESER, même combat ». Nous sommes ensemble, très unis, très solidaires, et nous le serons comme hier, comme aujourd'hui et nous le serons demain encore plus sans doute, puisque j'ai cru apprendre que vous aviez déjà en préparation une réflexion particulière sur les indicateurs de développement durable. Sachez que nous serons à votre écoute et que nous serons en partenariat étroit avec vous. En effet, l'ouverture vers ce développement durable, vers cet environnement est faite aujourd'hui, puisque nous avons hier intégré six membres supplémentaires - nous devenons désormais une assemblée de 128 membres - qui représentent des associations et des fondations du monde de l'environnement ; je crois que ceci nous met en bonne disposition pour pouvoir suivre les travaux du CRIES et notamment les indicateurs du développement durable.

Merci de votre attente, et merci surtout de m'avoir accordé ces quelques minutes. Je vous souhaite une parfaite journée et une grande réussite.

2. Intervention de Jean-Louis GIRODOT, Président du CRIES d'Ile-de-France

Merci M. le président du CESER, cher Jean-Claude, merci aussi pour ton soutien, le soutien du CESER et tu viens de le réaffirmer avec force à cette tribune que Sylvie et moi pouvons compter sur toi et sur le CESER pour continuer de faire progresser ce dont nous nous occupons activement, le CRIES et ses activités, comme nous comptons sur les services de M. le préfet et les services de notre Conseil régional.

Une fois encore, chers amis, il m'est particulièrement agréable de nous retrouver ici, dans cet hémicycle régional, le siège régional. Plusieurs d'entre vous connaissez encore mal le CRIES, son histoire et ses missions. Il s'agit d'un organisme consultatif placé auprès du préfet de Région, du président du Conseil régional et du président du Conseil économique, social et environnemental régional, le CESER, dont Jean-Claude Boucherat vient de nous parler. Ce Comité régional pour

l'information économique et sociale, CRIES, est donc une instance de concertation entre utilisateurs et producteurs d'informations économiques et sociales. Les informations et les recommandations du CRIES sont destinées à constituer des outils d'aide à la décision.

J'ai donc l'honneur de présider ce CRIES depuis quelques années et Sylvie Marchand, directrice régionale de l'Insee, en est la vice-présidente. Le secrétariat général du CRIES est assuré conjointement par la Direction régionale de l'Insee, Jean Lienhardt, et le CESER, Violaine Bonneville. Le bureau du CRIES est composé du président du CRIES, de la vice-présidente du CRIES, du représentant de la préfecture de région, Christophe Centonze, et du représentant du Conseil régional, en la présence de Michel Ruffin que vous entendrez dans quelques minutes.

Le CRIES rassemble des représentants de l'État, de la Région, des quatre collèges du CESER, de diverses institutions publiques et para-publiques qui ont vocation à produire ou à utiliser de l'information dans notre région. Le CRIES d'Ile-de-France se réunit en assemblée plénière et en bureau ; nous sommes aujourd'hui en assemblée plénière. Il organise des rencontres sur des problématiques franciliennes et anime des groupes de travail. Ces activités donnent lieu à des comptes rendus, des rapports ou à des avis.

Le CRIES a été créé par une délibération du Conseil régional d'Ile-de-France le 16 novembre 1982 et institutionnalisé par une convention entre l'État et la Région le 26 juin 1989, modifiée par un avenant le 20 avril 1993. Aux termes d'une nouvelle convention signée le 12 décembre 2008 par le préfet de la Région et le président du Conseil régional, les missions du CRIES consistent à :

- examiner les systèmes statistiques existants afin de repérer les manques et les doubles emplois ;
- animer des groupes de travail sur des thèmes pour lesquels l'information économique et sociale est insuffisante ;
- organiser des rencontres entre utilisateurs et producteurs statistiques sur des problématiques franciliennes ;
- assurer la consultation des membres de formation pour émettre les avis d'opportunité en vue de la réalisation d'enquêtes régionales.

Suite à la réorganisation des services de l'État en région Ile-de-France au 1^{er} juillet 2010, les deux annexes (liste des membres du CRIES et de la composition des deux formations « ménages » et « entreprises » pour la délivrance des avis d'opportunité) de la convention du CRIES d'Ile-de-France signée le 12 décembre 2008 était apparue nécessaire. Le bureau du CRIES a donc ajusté et actualisé la convention dans ce sens ; aussi, l'avenant à cette convention passera-t-il en Commission permanente de la Région le 19 mai prochain.

Un mot encore concernant l'objectif de nos rencontres annuelles. Ces assemblées plénières permettent aux participants de se retrouver afin d'échanger leurs réflexions, leurs expériences, tout en prenant connaissance des travaux en cours ou programmés. Favoriser les relations entre les acteurs concernés par la question des outils et des méthodes statistiques est bien l'une des principales missions du CRIES aux yeux de l'État en région, du Conseil régional et du CESER.

Le programme des activités du CRIES qui va vous être présenté, va fort bien illustrer son action, avec ses trois missions - animation, coordination, information mutuelle - qui seront largement illustrées tout au long de cette journée. A l'écoute des utilisateurs, le CRIES se saisit de sujets pour lesquels subsiste une inadéquation supposée entre la demande et l'offre d'information, tous les sujets directement liés avec les préoccupations actuelles des décideurs régionaux et locaux. C'est le cas notamment avec le thème de l'économie sociale et solidaire pour lequel, aujourd'hui, une après-midi est réservée afin de vous présenter les différents travaux réalisés depuis quelques mois. Comme vous le savez, ce programme est copieux, nous essaierons avec l'aide de tous de tenir nos temps d'intervention. Ainsi, sans plus attendre, je passe la parole à Sylvie

Marchand, vice-présidente du CRIES, qui mènera à partir de maintenant nos débats de la matinée.

3. Intervention de Sylvie MARCHAND, Vice-présidente du CRIES d'Ile-de-France

Je vais commencer en remerciant Jean-Claude Boucherat et Jean-Louis Girodot car, certes nos travaux sont rigoureux et sérieux, mais nous faisons tout cela dans une ambiance relativement conviviale et amicale. Depuis plusieurs années, on arrive à produire des choses qui sont utiles pour la région, du moins je l'espère, et pour tous nos utilisateurs.

Je voudrais évoquer trois points qui me permettent d'introduire notre matinée.

Le premier point concerne la richesse du bilan de 2010 qui sera présenté par Jean Lienhardt tout à l'heure. Je pense que le CRIES monte en puissance, à régime de croisière... un régime permanent qui est important et copieux.

Le deuxième point sur lequel je voulais insister est cette question du système d'information et peut être un complément donné en 2010 concernant la prise en compte du niveau national et l'intégration entre niveaux régional et national. Je crois que cela est très important pour ne pas refaire des choses qui se sont faites nationalement ou bien en tirer les enseignements. Je vais prendre deux exemples :

- sur le recensement, nous avons eu cet atelier méthodologique dont on va parler ce matin pour mettre un point final, non pas sur le recensement, mais sur nos travaux réalisés ; un document a d'ailleurs été produit ;
- sur les zonages d'étude et la révision des zonages en particulier, une séance d'information a été organisée en début d'année sur ce qui pouvait se faire en matière de zonages au niveau national et la façon dont on les envisageait au niveau régional ; je crois que cette articulation est indispensable pour nous faire progresser au niveau régional.

Le troisième point que je voulais aborder est celui de la mutualisation, mot employé par Jean-Claude Boucherat. Il est vrai que nous nous étions forcés de mener des travaux de coordination mutuelle entre partenaires du CRIES. Je prends l'exemple de la conjoncture où un ensemble de partenaires s'associe pour améliorer le système d'information sur ce sujet et aussi faire connaître l'ensemble des travaux des membres du CRIES. Je crois que cela est important pour nous qui sommes dans une région complexe où il se fait beaucoup de choses. Je pense que le CRIES est peut être un moyen de faire connaître ce que vous faites et ce que nous faisons.

Au cours de cette journée, nous allons vous proposer différentes présentations. Aussi, n'hésitez pas à intervenir, à nous faire des suggestions, à proposer des thématiques. Nous ne pourrons pas tout prendre, mais cela peut donner des idées pour éventuellement constituer des petits groupes afin d'améliorer ou encore entreprendre des travaux dans ces domaines là.

Pour finir, je voulais remercier Jean Lienhardt avec qui je travaille sur le CRIES et Françoise Beaufils à qui je passerai la parole tout à l'heure, lorsque je serai chargée de la lourde mission de faire la synthèse des programmes de travail des membres du CRIES ; elle a été en contact avec vous sur ce sujet et, de fait, elle est la mieux placée pour en parler. Merci également à tous les membres du CRIES qui sont présents et à ceux qui n'ont pas pu venir aussi, parce que je crois que le CRIES n'existe qu'à travers vous et pour vous.

Jean-Louis Girodot

Merci Sylvie pour tes propos. Nous allons maintenant procéder à un tour de tribune. Nous allons commencer par la vice-présidente du CESER et le directeur du CESER que je salue. Nous

continuerons par M. Pétour et M. Pollina. Des présentations pas très longues, de façon à ce que nous sachions avec qui nous sommes en présence aujourd'hui.

Tour de table

Danièle Luccioni - Merci Jean-Louis. Notre présence montre l'intérêt du CESER pour le CRIES et de tous ses ateliers dont nous sommes tenus informés par ta présence au sein du Conseil économique. Je serais intéressée par deux points. Le premier concerne la place des femmes en Ile-de-France puisque nous travaillons sur ce sujet en ce moment.

Jean-Louis Girodot

Tu présides un groupe actif important.

Danièle Luccioni - Effectivement, une commission spécialisée composée d'autant d'hommes que de femmes, parce que je crois que nous ne pouvons pas parler de parité si nous ne sommes pas à équivalence entre hommes et femmes et, il est vrai, au Conseil économique nous ne sommes pas très nombreuses. Nous serions donc intéressés pour avoir plus de documents, en particulier sur l'équilibre salarial, sur la vie des femmes en Ile-de-France, et éventuellement sur les projections dont nous serions très preneurs. Le second point touche la section prospective pour laquelle nous suivons encore de très près tous vos travaux. Merci pour ce que vous faites.

Alain Leclerc - Je voulais simplement vous préciser, comme il a été dit précédemment, que le secrétariat général du CRIES est assuré conjointement par la Direction régionale de l'Insee et le CESER. En ce qui concerne le CESER, le titulaire Alain Bernard, ayant fait valoir ses droits à la retraite, est parti depuis deux mois déjà. Le processus de recrutement étant assez long pour des raisons administratives, son successeur arrivera dans le courant du mois de juin. En attendant, un chargé de mission assure l'intérim (Violaine Bonneville). Je peux d'ores et déjà vous dire que dès la mi-juin, un autre chargé de mission viendra auprès de vous partager cette responsabilité de secrétaire général.

Jean-Louis Girodot

Cher Alain, merci. Je sais que vous vous préoccupez du bien-être, du bon fonctionnement du CRIES et Jean sera extrêmement heureux d'avoir un homologue.

Patrick Pétour - Je suis Directeur adjoint de l'Insee Ile-de-France, mais je suis aussi le chef du service Etudes et diffusion, et en tant que chef de ce service, je me fais un devoir, mais aussi un plaisir, de contribuer quand nous sommes sollicités aux travaux des sections du CESER. Nous avons essayé d'apporter notre contribution aux rapports sur la prospective, mais nous avons été sollicités dans d'autres instances, notamment sur les questions d'accès au logement des classes moyennes où nous étions présents pour être auditionnés par le CESER. Puis, bien entendu, même s'il ne faut pas confondre les exercices, mes équipes apportent leur contribution, mais à parité avec celle des autres participants, aux travaux du CRIES pour réaliser notamment des rapports comme celui présenté ce matin.

Lucien Pollina - Chef du service Statistique de la direction régionale Ile-de-France. Il s'agit d'un service où sont produites les statistiques de la région et, en particulier, sur un thème que nous aborderons tout à l'heure, les enquêtes « ménages et entreprises » qui sont effectuées dans la région Ile-de-France.

Benoît Sadrin - Représentant Pôle Emploi Ile-de-France. Je suis particulièrement sensible aux éléments de présentation liés au zonage et à une étude relative à un axe spatial.

Emmanuelle Devaux - Je représente l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et, en l'occurrence, le directeur général qui n'a pas pu être présent. Je suis chef du département Accès à l'information et études et, à ce titre, je suis chargée de collecter et de partager toutes les données santé comme vous l'avez évoqué.

Jean-Louis Girodot

Daniel Rault, grand spécialiste de l'économie sociale et solidaire.

Daniel Rault - Ex-spécialiste puisque je suis à la retraite, je suis un ancien collaborateur de la Délégation à l'économie sociale quand celle-ci existait. Mon propos est simplement de participer dans la mesure du possible à quelques actions en matière de connaissance de l'économie sociale sur la région.

Jean-Claude Cavard - Nationale géographique. Je me permets juste de faire une suggestion puisque des personnes de l'Insee sont présentes dans l'hémicycle. En tant qu'enseignant à la retraite, peu habitué à sortir des listings sur Internet, ne serait-il pas possible de publier de nouveau ce que nous appelions jadis les « livrets Insee », les cahiers orange, rouge qui permettaient de voir rapidement par commune, par département les indicateurs statistiques ? Merci beaucoup.

Nicolas Legrand - Responsable de l'Observatoire économique au CEEVO, comité d'expansion économique du Val-d'Oise. Je participe à cette assemblée afin de suivre tous les travaux du CRIES.

Serge Dobel - Conseil général du Val-d'Oise. Nous travaillons étroitement avec tous nos partenaires départementaux, régionaux et nous sommes intéressés par les travaux au programme du CRIES 2011 et ce, dans le cadre des travaux que nous menons au Conseil général : l'égalité hommes/femmes ; l'évaluation des dispositifs d'insertion notamment dans le cadre de l'élaboration du projet social départemental ; des questions de mobilité des ménages, domicile-travail et mobilité résidentielle également, en plus de tous les travaux réalisés également dans le cadre du Grand Paris.

Benoît Pentinat - Responsable de la division Entreprises à l'Insee Ile-de-France et je participe également au groupe conjoncture animé par M. Ruffin.

Christophe Centonze - Je suis chargé d'études au SGAR de la préfecture de Paris et d'Ile-de-France, représentant du préfet de Région au sein du bureau du CRIES.

Pauline Virot - Chargée d'études démographe à l'Apur, l'Atelier parisien d'urbanisme. J'ai participé à l'atelier du CRIES sur le recensement de la population, avec Sandra Roger qui est à l'Apur également, mais qui n'a pas pu être là aujourd'hui.

Anne-Lise Torck - Je suis responsable de la mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région Ile-de-France.

Christelle Paulo - Syndicat des transports d'Ile-de-France. Je participe à des études qui sont menées avec l'Insee et l'IAU îdF sur les publications qui ont trait à la mobilité. Cette année, le STIF a piloté la révision du plan des déplacements urbains. A cet effet, nous avons utilisé un certain nombre de données démographiques des populations mais aussi de transports. Dans les

grands projets en cours, en termes d'études statistiques, il y a en ce moment la finalisation de l'enquête globale sur les transports pilotée par le STIF et la DRIEA qui permettra d'avoir des résultats à jour à compter de fin 2011, début 2012.

Florence Rey - Conseil régional d'Ile-de-France. Je fais partie de l'équipe de Michel Ruffin au service prospective et évaluation et, à ce titre, je participe au groupe conjoncture.

Xavier Desray - Chargé de mission et d'étude au service prospective et évaluation de la région Ile-de-France, je travaille aussi dans le service de Michel Ruffin. Nous travaillons notamment sur le *Point conjoncture* qui est dans le dossier, nous participons également aux différents groupes du CRIES que ce soit sur l'ESS, sur les zonages d'étude ou le groupe recensement.

Isabelle Savelli - Je suis responsable du Crocis. Pour les non-initiés, il s'agit du Centre Régional d'Observation du Commerce de l'Industrie et des Services qui dépend de la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris. Bien entendu, nous sommes très impliqués dans les travaux du CRIES, aussi bien le groupe de conjoncture animé par Michel Ruffin, que ceux sur l'économie sociale et solidaire.

Martine Delassus - Responsable des études de la CRCI. Nous sommes particulièrement intéressés par les travaux du CRIES, notamment les indicateurs sur le développement durable et sur le zonage.

Nathalie Roux - Maison de l'emploi de Paris. Je suis responsable des fonctions d'observation de veille économique et d'évaluation des actions de la Maison de l'emploi de Paris. Je produis annuellement un diagnostic territorial parisien en m'appuyant sur l'ensemble des travaux existants, je ne produis rien en propre, et je travaille beaucoup sur les services à la personne dans le cadre d'un axe de travail important pour les maisons de l'emploi qui est celui de l'anticipation des mutations économiques.

Christine Bruniaux - Responsable de l'OREF, l'Observatoire Régional Emploi Formation au sein du GIP-CARIF Ile-de-France qui est un instrument financé par l'État et la Région pour faire de l'aide à la décision, de l'animation, de la professionnalisation des acteurs régionaux et locaux sur les questions de prospective, pilotage de l'offre de formation, apport de connaissance, diagnostics régionaux et locaux. A ce titre, l'OREF, qui a été créé en 2005, participe depuis cette période au CRIES ; nous avons travaillé sur les services à la personne, sur le recensement, notamment. Actuellement, un de nos grands sujets est l'appui aux acteurs régionaux dans le cadre du futur CPRDFP, Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.

François Belbezet - DRIEA, service de la connaissance, des études et de la prospective. La DRIEA est l'ancienne DREIF (Direction régionale de l'Équipement) qui, lors de sa réorganisation, a créé un service des études qui rassemble des producteurs, des gestionnaires de données, des chargés d'études en déplacement, en aménagement, en développement économique. A ce titre, nous sommes associés aux travaux réalisés par le CRIES et l'Insee.

Dimitri Banik - Démographe à la direction de l'habitat du Conseil général du Val-de-Marne.

Yves Guy - Chef du service d'information statistique économique de la Driaaf qui est la Direction Régionale et Interdépartementale en charge de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt qui compte une vingtaine de personnes. Nous nous intéressons à tous les champs de compétence du ministère en charge de l'agriculture, notamment les relations entre les différents opérateurs de

la fourche à la fourchette, mais également à l'emploi et à la formation et à l'analyse du territoire, analyse sous un angle fonctionnel.

Catherine Brimbal - Je suis responsable du service Observatoire étude et évaluation à la DRIHL, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement qui comme la DRIEA a été créée au 1^{er} juillet 2010. Il s'agit d'une direction qui couvre les champs de l'hébergement, de la veille sociale jusqu'à la production de logements qui a regroupé des services issus de l'ex-DRIEF, des préfectures, des bureaux du logement des préfectures avec l'objectif du pilotage régional du droit au logement et de l'ex-DRASS et des DDASS sur la partie hébergement. En termes de production et d'exploitation de données, nous couvrons le champ assez large, tant sur les données de construction que sur les données du logement social avec la production de données sur l'Ile-de-France. Nous exploitons aussi les données sur les loyers du parc privé produites par l'OLAP et nous travaillons aussi bien sur le champ hébergement que sur le Grand Paris, avec notamment la territorialisation des objectifs logement et la réflexion sur le plan construction en Ile-de-France. Le CRIES est pour nous un lieu effectivement essentiel.

Philippe Cariou - Je suis assistant d'étude au service étude de la DRIEA. J'ai participé notamment à l'atelier méthodologique sur la diffusion du recensement 2006.

Christophe Bernard - Je suis responsable de la mission d'Observation de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale qui a été créée au 1^{er} juillet 2010. C'est une nouvelle entité qui s'intéresse aux champs de la jeunesse, des sports, de l'action sociale, de la politique de la Ville et qui est donc amenée à produire mais aussi beaucoup à utiliser un certain nombre de données. Nous sommes donc très intéressés à participer aux travaux que vous seriez amenés à produire ou à développer.

Denisio Magalhaes - Statisticien à la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France.

Bernard Simonin - Service Etude Statistique Evaluation de la Direccte d'Ile-de-France. L'ex-DRTEFP a toujours participé activement aux travaux du CRIES. Aujourd'hui, l'élargissement des champs avec la Direccte fait que nous sommes encore plus intéressés par l'ensemble des groupes de travail, notamment sur le zonage mais également sur les services à la personne, l'économie sociale et solidaire sur lesquels des collègues opérationnels mènent actuellement des travaux.

Franck Fuertes - Je suis du centre de veille et d'analyse de la préfecture d'Ile-de-France, actuellement en cours de création, et dont le préfet de Région installera le comité d'orientation le 31 mai prochain. Certains d'entre vous étant membres de ce comité, vous êtes tout naturellement invités à y participer.

Aurélié Cazenave - DRIHL. Je suis chargée d'études sur la partie hébergement.

Virgile Adjahi - Service économique du Conseil général de la Seine-Saint-Denis. Nous avons participé aux travaux du CRIES sur le recensement et nous sommes très intéressés par les données infra-départementales.

Nathalie Joly - Démographe au Conseil général de Seine-Saint-Denis au service économique, plus particulièrement autour des données relatives à l'emploi et à l'économie avec un approfondissement sur l'économie sociale et solidaire.

Anne-Marie Romera - Je suis directrice du département Économie et développement local à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France. Un organisme qui est grand utilisateur

mais aussi producteur de données, notamment dans les domaines de la démographie et de l'emploi. A ce sujet, nous avons produit, le 8 mars dernier, une brochure avec le Conseil régional et la préfecture d'Ile-de-France sur les femmes en Ile-de-France. Nous nous intéressons bien sûr à la typologie des territoires et à tous les travaux de zonage. Nous sommes impliqués particulièrement dans le groupe qui suit l'économie sociale et solidaire et les services à la personne et je voulais préciser que nous avons mené depuis quelques années des travaux sur les indicateurs de développement durable et notamment la transposition de méthode sur ces indicateurs au périmètre régional, ce qui n'est jamais une chose aisée.

François Dubujet - Insee Ile-de-France. Je suis chef de projet d'étude spécialisé dans les domaines démographiques et sociaux. J'ai participé à l'un des ateliers sur le recensement de la population sur le thème du logement.

Clotilde Debout - Insee Ile-de-France. Je suis responsable de la division Développement économique et emploi au service des études.

Olivier Jacod - Insee Ile-de-France. Je suis chef de projet étude.

Christian Beley - Je suis sous-directeur du développement économique du Conseil général des Yvelines.

Gilles Jeanmougin - Je suis membre de l'Atelier, le Centre régional des ressources de l'économie sociale et solidaire d'Ile-de-France. Je remplace Éric Forti, qui ne pouvait pas être présent ce matin mais qui interviendra cet après-midi sur l'économie sociale et solidaire. Je participe au groupe de pilotage sur les travaux en partenariat entre la CRESS, l'Insee, l'Atelier et le CRIES sur l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France. Je suis intéressé par le travail qui s'amorce sur une focalisation plus fine, territoriale, sur l'économie sociale et solidaire et sur les travaux ultérieurs concernant le développement durable et soutenable.

Fin du tour de table (personnes présentes en matinée)

Jean-Louis Girodot

Je crois que ce tour de tribune était très intéressant, il montre la diversité des membres, des producteurs et des utilisateurs. Je crois que cette diversité nous donne d'autant plus de responsabilités devant les missions qui sont celles du CRIES. Sans tarder, je vais passer la parole à Jean Lienhardt qui va nous présenter le bilan de l'activité du CRIES pour 2010.

I - Les activités du CRIES

1. Bilan de l'activité du CRIES en 2010

Jean LIENHARDT

Je vais faire un bilan de ce que nous avons fait dans le cadre du CRIES en 2010, mais je vais être assez bref car il s'agit d'une présentation implicite, presque explicite, du plan et du contenu de la journée d'aujourd'hui. Certains points ont déjà été abordés et sur lesquels je ne vais pas trop m'attarder. D'autres seront présentés plus longuement dans des interventions séparées.

a) Un premier point concerne la convention État-Région, support du fonctionnement du CRIES depuis 1982 ; la dernière version de cette convention remonte au 12 décembre 2008. Nous sommes tenus de l'actualiser pour prendre en compte les changements intervenus dans le cadre de la RéATE qui a fait bouger de nombreuses lignes dans les organigrammes et les champs de compétence des administrations régionales. Particulièrement, cette convention, dans ses deux annexes, dresse la liste des membres du CRIES, mais également celles des membres des commissions internes qui donnent les avis d'opportunité sur les enquêtes étendues en région.

b) Un deuxième point concerne la reconduction pour trois nouvelles années de M. Girodot à la Présidence du CRIES. Il reste quelques formalismes administratifs qui seront diligentés par le futur secrétaire général du CRIES pour le CESER dès qu'il sera installé.

c) Les actes de l'assemblée plénière du 1^{er} avril 2010 ont été diffusés le 9 juillet 2010. Ces actes sont publiés. C'est un travail en soi qui demande beaucoup d'assiduité et de persévérance.

d) S'agissant des avis relatifs aux extensions régionales d'enquêtes. Vous savez sans doute que le CRIES a une mission forte par rapport à ce type de problème, à savoir donner des avis d'opportunité, donc accompagner le processus de décision quant à la mise en place d'enquêtes régionales par extension des enquêtes nationales. Nous avons peu fait dans ce domaine en 2010 et nous comptons nous rattraper en 2011.

e) Nous avons fait une « fin de travail » dans le cadre de l'atelier de méthodologie du recensement de la population, notamment sur les 3 thèmes/problématiques (emploi/population/logement) qui avaient été retenus en juillet 2009. Ces ateliers ont fonctionné jusqu'en avril/mai 2010 ; une première synthèse avait été présentée par les rapporteurs et les « témoins » à l'assemblée plénière de 2010. Le secrétariat général du CRIES a terminé ce travail (voir point suivant).

f) Deux types de travaux se sont poursuivis de façon active, qui avaient été initiés dans un bureau du CRIES, puis un groupe de travail sur l'ESS qui avait été installé à l'automne 2009. L'essentiel du travail a porté sur l'économie sociale et solidaire et nous l'avons entrepris en partenariat avec la CRESS et l'Atelier. Il convient de rappeler ici que le but du CRIES n'est pas de « faire » des études. Il s'intéresse aux méthodes, aux échanges d'information, aux insatisfactions, aux lacunes, aux questions de coordination. Naturellement, ce travail peut déboucher sur des partenariats et le travail sur l'ESS s'est inscrit dans cette démarche. Par ailleurs, nous avons pu profiter de la mise sur le marché d'informations nouvelles.

S'agissant de l'ESS précisément, nous avons réalisé deux travaux opérationnels : un document publié en octobre dernier : c'est une réédition de ce qui avait été fait en 2003-2004 ; il s'agit d'un petit dossier sur l'économie sociale et solidaire qui est un outil de communication et de résultats de synthèse ; il avait été précédé par un premier document de 6 pages en juin 2010. Sur ce sujet, il reste une dimension à analyser, celle du diagnostic territorial ; cet après-midi, M. Defalvard nous expliquera comment on avance dans cette dimension, notamment sur des pays de la Seine-et-Marne.

S'agissant des Services à la personne, des partenariats ont également débouché sur une double étude, une présentée ce jour et l'autre un peu plus tard sans doute en septembre 2011.

Ces points feront l'objet de la présentation de cet après-midi. Dans chaque cas, le CRIES cherche à tirer le fruit de l'expérimentation en posant des problèmes d'adéquation entre problématiques/questions et réponses/outils en cherchant à faire progresser les outils et l'utilisation qui en est faite.

Le CRIES travail aussi avec le CNIS dans le cadre d'un groupe de travail national sur le système statistique d'observation sur le secteur des services à la personne. Cela renforce la synergie régionale/nationale ; je vous en dirai quelques mots en fin d'après-midi.

g) Par ailleurs, le groupe de travail sur les indicateurs conjoncturels a poursuivi ses travaux et M. Ruffin vous présentera la conjoncture en Ile-de-France.

h) Concernant la poursuite des travaux thématiques de l'atelier du RP, le 7 février nous avons organisé une séance d'information sur les zonages. Les actes de cette séance sont en cours de rédaction. Nous avons vu à cette occasion où en était le processus de révision des zonages en général ; nous avons fait un peu de promotion d'un futur dispositif de diffusion infrarégionale concernant le RP, il n'était pas en place à l'époque, mais il le sera très bientôt.

i) Enfin, il est rappelé que le bureau du CRIES se réunit régulièrement tous les 2 mois (*voir annexe 1*). La prochaine manifestation est prévue le 15 juin où nous ferons une audition de la FNAIM qui souhaite nous rejoindre.

Jean-Louis Girodot

Merci Jean pour ce bilan de l'activité du CRIES ; nous aurons l'occasion de te réentendre dans le courant de la journée sur un certain nombre de sujets que tu as évoqués. Sans plus attendre, je vais passer la parole à Michel Ruffin, chef du service Prospective et Evaluation de l'unité de développement du Conseil régional d'Ile-de-France qui va vous présenter le point sur la conjoncture francilienne.

2. Point sur la conjoncture en Ile-de-France

Michel RUFFIN

Merci M. le Président. Ce point de conjoncture est complètement entré dans le paysage intellectuel francilien au regard du nombre de références qui lui ont déjà été faites. Nous avons justement eu une réunion de travail du groupe « Indicateurs conjoncturels » mardi soir. Si ces réunions se sont espacées, du fait d'un certain nombre de contraintes internes à la Région, nous entretenons toujours la flamme pour continuer ce travail collectif.

Par définition, la conjoncture est une matière très labile - a fortiori dans la période présente, et la situation est passablement difficile à interpréter actuellement ; c'est d'ailleurs le message que je souhaiterais vous faire passer aujourd'hui.

J'ai très envie d'appeler ma présentation « sortie de crise » avec, tout de même, un grand point d'interrogation. Je vous dirai précisément pourquoi au cours de cette présentation. Je n'ai pas trouvé un plan très original, alors j'ai préféré partir de la structuration du document que vous avez dans le dossier (*voir annexe 2*) en présentant successivement les données de cadrage macro-économiques avant d'aborder plus en détail la situation de l'Ile-de-France.

1) Données de cadrage macro-économiques

Pour commencer, quelques éléments de cadrage sur la situation internationale.

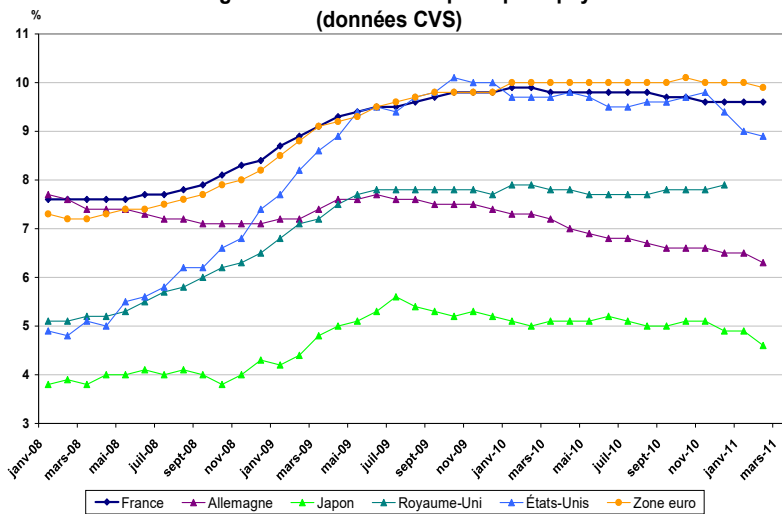
Première idée, nous observons un certain nombre d'indicateurs qui laissent à penser que nous sommes dans une phase de normalisation, de sortie de crise ; le choix des termes n'est jamais neutre, mais si nous regardons simplement l'évolution du commerce mondial, nous sommes en train de revenir à des niveaux sensiblement comparables à ceux qui précédaient la crise. De même, le moral des chefs d'entreprise tend à s'améliorer, rejoignant des niveaux comparables d'avant la crise.

Pour autant, cela ne veut pas dire que nous sommes tirés d'affaire, car un certain nombre de fragilités très fortes demeure. La première est la situation des finances publiques, puisque nous savons que la crise a été plutôt bien traitée par la puissance publique grâce à des plans de relance et des investissements massifs, mais par conséquent, les finances publiques des principaux pays développés qui étaient déjà en situation difficile avant 2008 se sont beaucoup dégradées. Au point que dans certains cas, on peut parler de véritables crises des dettes souveraines et, plus récemment, des premiers signaux d'alerte sur la dette américaine qui jusque-là était considérée comme absolument sûre.

A quoi s'ajoutent :

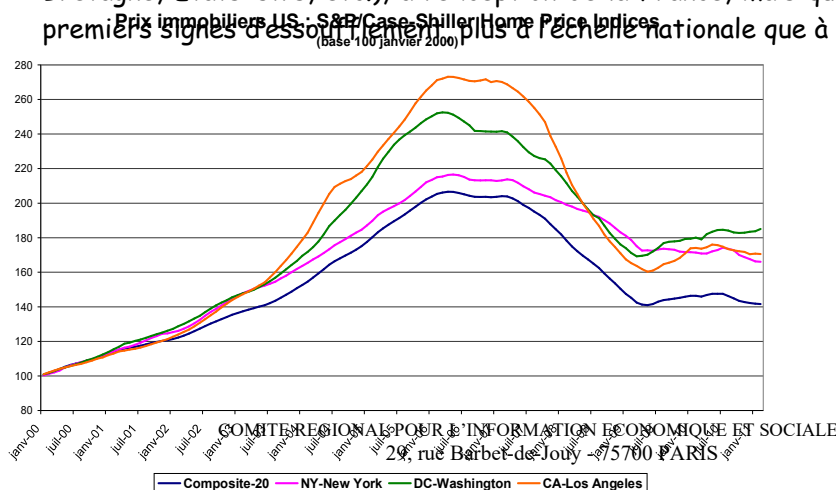
- des tensions monétaires croissantes. En effet, l'euro est en train de monter, alors que le dollar baisse. Cela renforce ces difficultés, notamment dans les États périphériques de la zone euro. Ces États sont pris, à la fois, dans des risques de défauts souverains et dans des difficultés à ne plus pouvoir exporter face à un euro à \$1.5 ;
- des taux d'intérêt qui commencent à remonter, notamment en Europe, puisque la Banque centrale européenne a commencé à donner des signaux de normalisation et de remontée des taux face à ce qu'elle considère être un risque inflationniste. Évidemment, ils peuvent avoir des incidences sur ce redémarrage en rendant l'accès aux crédits plus coûteux ;
- une hausse des cours d'énergie et des matières premières en général liée, en partie, à la reprise de l'activité, et posant un certain nombre de problèmes pour les entreprises ;
- la reprise de l'inflation très liée aux phénomènes précédemment indiqués et qui grève le pouvoir d'achat des ménages ;
- le maintien de taux de chômage élevés, sauf en Allemagne qui a réussi un ajustement assez magistral, y compris dans ce domaine ; avec un taux de chômage qui continue de baisser, sans que cela puisse s'expliquer uniquement par le recours au temps partiel ;

Taux de chômage harmonisé dans les principaux pays de l'OCDE
(données CVS)



Source : OCDE

- un marché immobilier toujours mal en point dans la plupart des pays développés (Grande-Bretagne, États-Unis, etc.), à l'exception de la France, mais qui voit apparaître quelques premiers signes d'assouplissement, plus à l'échelle nationale que à l'échelle francilienne.



Sources : Standard and Poor's - Case-Shiller Home Price Indices (seasonally adjusted)

2) La situation de l'Ile-de-France

Ces éléments de contexte généraux étant posés, je vous propose pour l'Ile-de-France de passer en revue les principaux sujets, notamment le marché du travail, l'activité économique et le marché immobilier.

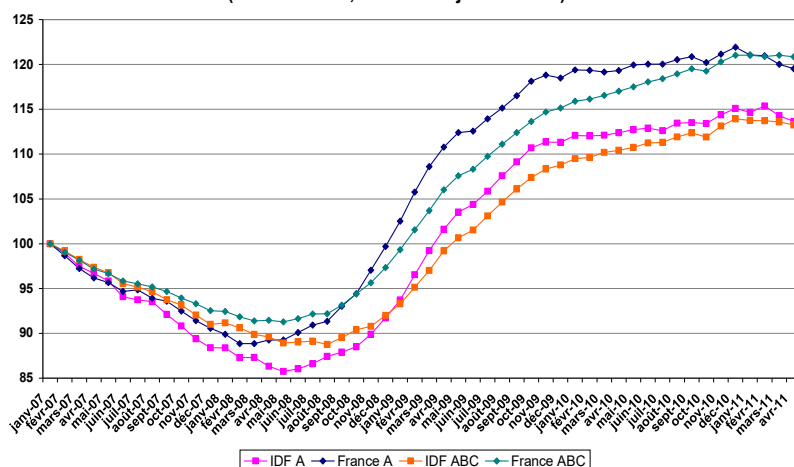
Le marché du travail

La tendance générale que nous pouvons dégager est celle d'une stabilisation avec une reprise globalement très modérée des créations d'emplois, excepté pour les cadres. Qui connaissent une situation beaucoup plus favorable.

En premier lieu, il est important de relever l'écart significatif et persistant du taux de chômage entre l'Ile-de-France (8,2 %) et la France (9,3 %). L'évolution de l'emploi salarié présente des tendances comparables à l'échelle nationale et francilienne. Concernant l'évolution des offres d'emplois cadres ; il s'agit sur le graphique de données nationales mais nous pouvons penser que l'Ile-de-France, en bénéficiera à plein, compte tenu de la surreprésentation de cette catégorie socioprofessionnelle en Ile-de-France.

En revanche, le climat de reprise, de stabilisation ou encore de sortie de crise ne se traduit pas encore sur l'évolution de la demande d'emploi. La représentation graphique de l'évolution des demandeurs d'emploi pour l'ensemble des catégories A, B et C montre que la tendance est globalement la même aux deux niveaux ; seulement l'Ile-de-France réagit moins fortement que le reste du pays, même si en fin de période les données sont un peu moins nettes. En revanche, nous remarquons que l'évolution des DEFM A (A correspond aux demandeurs d'emploi qui n'exercent aucune activité au cours du mois précédent) est tendanciellement plus forte en Ile-de-France (+ 1,9 % en un an) que à l'échelle nationale (+ 0,7 %).

Evolution des demandeurs d'emploi selon la catégorie
(données CVS, base 100 = janvier 2007)



Sources : Dares et Pôle Emploi

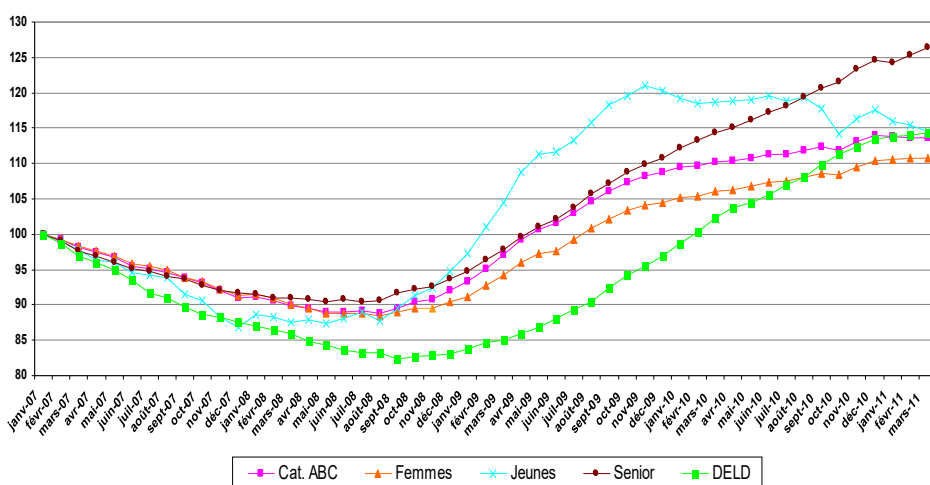
Par catégorie, nous constatons que le taux de chômage des jeunes en Ile-de-France augmente mais pas forcément dans des proportions attendues. Là encore, cela est assez particulier car

l'Ile-de-France a un taux de chômage des jeunes plutôt plus faible du fait du pourcentage de jeunes en étude beaucoup plus fort que dans le reste du pays, ce qui fausse les statistiques.

Par ailleurs, la hausse de la demande d'emplois des seniors est, quant à elle, particulièrement forte. Toutefois, il faut nuancer le propos car cela tient à l'arrêt des dispenses de recherche d'emploi des travailleurs qui approchent de la limite des 60 ans ; il existe donc un effet administratif qui explique pour beaucoup cette augmentation sensible.

En revanche, il faut être très attentif à la progression très sensible de la hausse des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), confirmant ce que nous avons dit à plusieurs reprises. Nous sommes en train de voir se constituer un « stock » de demandeurs d'emploi de longue durée et c'est celui-là qui aura le plus de mal à retrouver une activité, *a fortiori*, sur une reprise encore peu convaincante que ce que l'on observe à ce stade.

Evolution mensuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC en Ile-de-France
(données CVS, base 100 = janvier 2007)



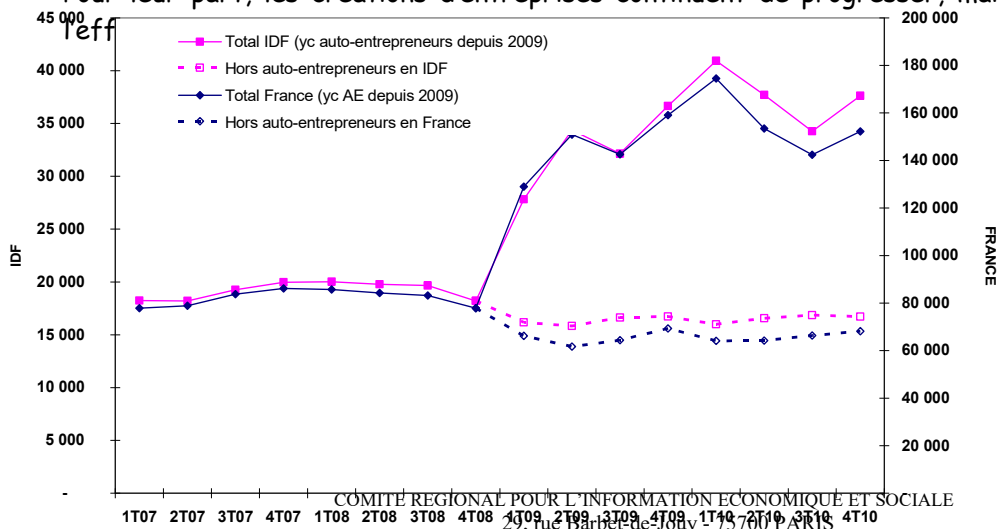
Sources : Dares et Pôle Emploi

L'activité économique

Si nous regardons plus précisément l'appareil productif, encore une fois un certain nombre d'indicateurs se réorientent positivement, mais il faut garder à l'esprit que nous partons d'un niveau assez bas. Les perspectives d'investissement repartent, même si elles ne se concrétisent pas encore. Les niveaux d'activité demeurent assez faibles et les incertitudes sur l'avenir assez élevées, constat également observé dans les enquêtes de conjoncture. En outre, un phénomène de « découplage » est de plus en plus sensible entre grandes entreprises et PME (de moins de 50 salariés) qui se traduit par une dichotomie croissante à la fois dans les anticipations, le chiffre d'affaires et le rythme d'activité.

Créations d'entreprises en Ile-de-France et en France

Pour leur part, les créations d'entreprises continuent de progresser, mais uniquement grâce à



Sources : Insee - Traitement, service Prospective et Evaluation

En revanche, l'Ile-de-France se caractérise par des défaillances d'entreprises beaucoup moins marquées qu'à l'échelle nationale, signe de bonne résistance ou de meilleure santé économique.

Du côté des prévisions d'activité, nous voyons à travers la tendance de l'industrie que nous sommes plutôt sur quelque chose d'ascendant, sans être complètement éloigné des rythmes de longue période. La tendance est globalement similaire, quoiqu'un peu moins marquée sur la partie services ; celle des entreprises artisanales également, où nous sommes toujours à un niveau très faible, mais avec des perspectives plutôt favorables qui demandent encore à se concrétiser. En ce qui concerne le taux d'occupation des hôtels, la tendance repart avec des signes meilleurs que prévus pour le tourisme en Ile-de-France.

Le marché de l'immobilier

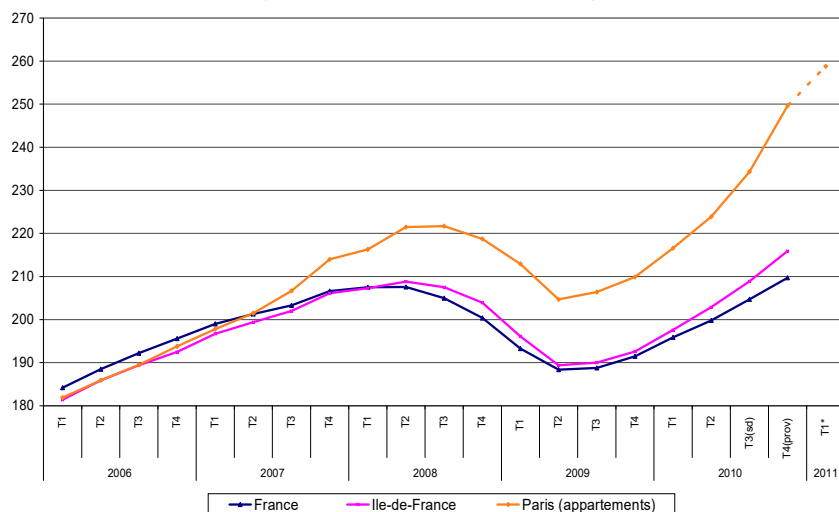
D'une manière générale, le marché immobilier est bien orienté sur le segment résidentiel, nettement moins bien sur la partie immobilier d'entreprises (immobilier professionnel), même si la tendance repart légèrement à la hausse.

Sur la partie résidentielle, l'écart continue de croître entre Paris intra-muros et le reste de la région qui tend à se rapprocher du reste du pays. Ainsi, observe-t-on, même si cela est encore un peu hésitant, un certain essoufflement de la hausse de l'immobilier puisque les prix ne s'étaient pas réellement effondrés en France d'une part, et aussi parce que nous avons une structure du financement du marché immobilier différente de celle des pays Anglo-Saxons d'autre part. En Ile-de-France, les tendances sont plutôt bien orientées pour les permis de construire pour les logements, même si les derniers mois montrent une tendance négative.

Quant au prix des logements, nous voyons bien l'écart entre Paris et l'Ile-de-France. L'Ile-de-France évolue comme la moyenne nationale et Paris décolle complètement. La question est de savoir jusqu'où cela peut aller, encore une fois dans un contexte où les ménages n'ont pas de raison d'être de plus en plus solvable et/ou les taux d'intérêt commencent à augmenter.

Indice trimestriel des prix des logements (CVS)

(Appartements et maisons anciens base 100 au T4 2000)



Sources : Indices Notaires-Insee

(sd) semi-définitif, (p) provisoire, * les chiffres évalués pour le T1 2011 sont issus des avant-contrats

Si l'on observe les transactions de logements, nous nous apercevons qu'elles ont tendance à augmenter, tant en Ile-de-France qu'en province. En revanche, si nous regardons l'immobilier d'entreprises non résidentiel (bureaux, locaux industriels), celui-ci est relativement stable en France, alors que l'Ile-de-France connaît une forme de reprise tout en restant très en deçà des niveaux d'avant 2008 ; la phase de stabilisation, voire de léger repli, se situe davantage à la mi-2010.

3) En conclusion

En guise de conclusion, nous pourrions retenir trois points :

- une amélioration indéniable du contexte économique : un arrêt de la dégradation de la situation mais avec des niveaux d'activité qui restent assez faibles ; des perspectives peu claires puisque la consommation n'a pas beaucoup progressé (+ 0,7 % en mars, après + 0,9 % en février), d'où les signes de fragilité expliqués, en grande partie, par l'arrêt d'un certain nombre de mesures comme la « prime à la casse » automobile ; une situation qui demeure très risquée pour d'autres raisons qu'au début de la crise, expliquée par le transfert massif de risques des opérateurs privés - à la fois les consommateurs et les entreprises - vers les pouvoirs publics, créant d'autres types de problème.
- un essai qui demande toutefois à être transformé, notamment au niveau des PME.
- enfin, au fil de cette crise, une géographie économique mondiale qui se reconstitue sur des bases nouvelles.

Pour conclure mes propos, dans ce contexte encore une fois assez incertain, l'Ile-de-France connaît toujours globalement une situation plutôt meilleure que la tendance nationale, excepté sur le marché du travail où ses performances sont plutôt en ligne avec les tendances nationales, voire légèrement un peu moins favorables, surtout en fin de période, que ce soit sur les créations d'emplois ou la progression des DEFM A.

Jean-Louis Girodot

Merci à Michel Ruffin pour ce point sur la conjoncture qui devient l'un des temps forts de nos assemblées plénières. Nous pouvons consacrer quelques minutes à des questions.

Jean Lienhardt

Pourquoi n'avons-nous pas de données sur les cadres en Ile-de-France ? Avons-nous pris contact avec l'APEC à un niveau suffisant pour obtenir une réponse ?

Michel Ruffin

Effectivement, nous avons pris contact avec l'APEC, mais nous n'avons pas obtenu de réponse très claire et/ou positive.

Jean-Louis Girodot

Nous allons maintenant passer à la séquence suivante réservée aux travaux de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population et Jean Lienhardt va vous présenter cette intervention.

3. Travaux de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population

Jean LIENHARDT

► Publication des actes des trois premiers ateliers

Je reviens donc sur ce thème du recensement de la population. Je rappelle rapidement les épisodes précédents. A l'automne 2009, nous avons installé trois groupes de travail thématique. Ces groupes sont partis de presque rien, nous n'avions ni thème d'étude, ni projet en particulier. Nous nous sommes juste dit : « *Nous avons un recensement nouveau, qu'en faisons-nous ?* ».

Nous avons travaillé jusqu'en mars/avril, date à laquelle nous avons présenté au CRIES les messages principaux ainsi que de premières recommandations mais dans une version non finalisée. Nous avons terminé à la fin de l'année 2010.

Dans le rapport de synthèse, des éléments ont été précisés, ce qui a pu conduire à des enrichissements par rapport à la présentation d'avril 2010, sans toutefois que l'on n'ouvre de questions nouvelles. Il peut apparaître encore des problèmes d'harmonisation (quelques redites, même si en général, les questions communes aux trois thématiques n'ont été traitées qu'une fois). Le rapport fait une large place aux questions de cohérence entre les sources statistiques, que je considère, pour ma part, parmi les plus délicates. Vos remarques sont les bienvenues et la version électronique diffusée sur le site du CRIES pourra en tenir compte.

J'ai retenu une liste des contributeurs principaux en espérant n'avoir omis personne.

A la demande de la Région, nous avons effectué une « version courte » de la synthèse que nous communiquerons très vite (*voir annexe 3*).

► Information sur les zonages d'étude et la diffusion cartographique du RP (bilan de la consultation - avril 2011)

A la suite de la séance d'étude sur les zonages de février 2011, nous avons fait une petite consultation pour voir ce que pensaient les participants de l'intérêt d'un groupe de travail RP sur les zonages. Nous leur avons proposé un questionnaire qui a suscité une douzaine de réponses sur 76. La consultation portait également sur les études utilisant des zonages réalisées antérieurement et comprenait un questionnement sur les projets à court terme. Nous nous sommes intéressés à l'usage des IRIS dans les études, seules deux réponses furent positives. Une autre partie du questionnaire réservée à la restitution cartographique concernait l'usage éventuel du service DIAF-RP mis en place en juin prochain et le type d'outil cartographique utilisé, notamment.

Plusieurs réponses en provenance des chambres de commerce ont été obtenues ainsi que des réponses multiples de l'IAU îdF, de l'Insee, de la Driaaf tous intéressés par le zonage. Nous n'avons pas eu de réponse de l'Apur.

Les attentes relevées se scindent en deux catégories :

- aspect statistique classique ;
- aspect cartographique un peu technique (nous avons eu autant de retours sur la cartographie - sur le métier du cartographe - que sur les problématiques des données).

Deux thèmes se détachent assez bien :

- les questions sur la fiabilité des données ;
- la diffusion.

Il faut y ajouter des questions sur l'aspect plus cartographique (réflexion sur les Systèmes d'Informations Géographiques en usage, problématique technique comme celle du carroyage qui n'a pas fait l'objet d'un traitement lors de la séance de février).

En conclusion provisoire : des perspectives de travail pourraient se décliner sous les thèmes-rubriques ci-après. Il y a sans doute matière à réaliser un document de synthèse plus construit

sur l'utilisation des zonages dans les études et les projets en région. Plus simplement, il peut être proposé une mise à jour de l'atlas francilien des zonages réalisé à la fin des années 90. Un groupe de travail pourrait être installé à l'automne.

Pour information, dans le dossier du participant, vous trouverez une mise à jour du calendrier des nouveaux zonages d'étude et les dernières actualités relatives aux intercommunalités.

Jean-Louis Girodot

Merci Jean pour cette présentation de nos travaux de l'atelier méthodologique. L'assemblée a-t-elle des questions relatives à ces travaux ou souhaite-t-elle intervenir sur la proposition de Jean de monter un groupe de travail ?

Yves Guy

Je confirme, qu'au niveau de la Driaaf, nous sommes très intéressés à travailler au sein de ce groupe de travail sur les zonages, particulièrement cet automne car nous disposerons à cette période des données du recensement agricole.

Sylvie Marchand

Effectivement, cela peut être intéressant, car il existe d'autres types de données que celles du recensement de la population, concernant plus le terrain, l'occupation des sols, etc. De même, l'IAU îdF a une grande expérience dans ces domaines et est donc un acteur incontournable - si nous faisons un groupe de travail sur le zonage - pas seulement sur des choses assez classiques dont on parle, mais sur d'autres systèmes d'information plus pointus pour lesquels l'Insee ne maîtrise pas du tout.

Sur les données carroyées, l'Insee réfléchit à la façon dont on va organiser les systèmes d'information, plus précisément la géolocalisation des données qui permet d'obtenir des cartes pour l'avenir. Une des propositions est de systématiser une diffusion des données au carré : un carré assez grand pour tous usages et des carrés assez petits pour des utilisateurs spécialisés.

Jean-Claude Cavard

En tant qu'ancien géographe, il est évident que le projet d'un atlas, à travers une analyse spatiale qui essaierait de cibler la complexité des espaces (urbain et rural), serait sans doute très intéressant. Ce n'est qu'une suggestion, mais le travail ne doit pas être facile à réaliser.

Bernard Simonin

Nous n'avons pas répondu à l'enquête de Jean, mais la Direccte est partante pour participer à ce groupe de travail.

Emmanuelle Devaux

L'ARS est également intéressée pour participer aux travaux sur les zonages.

Benoît Sadrin

Pour Pôle Emploi, nous sommes assez sollicités par les communes, les communautés d'agglomération, les communautés de communes pour ce type de données, aussi sommes-nous évidemment partants pour participer à ce groupe de travail.

Christine Bruniaux

Sur le principe, l'Oref est également très intéressé.

Xavier Desray

Le conseil régional est intéressé par la démarche.

Yves Guy

Juste un petit complément pour rappeler qu'effectivement la Driaaf avait collaboré en partenariat très étroit avec l'IAU îdF pour réaliser l'atlas. On envisage de continuer cette collaboration ; il nous paraît indispensable de continuer à travailler sur ces sujets avec l'IAU îdF.

Jean-Louis Girodot

Jean, nous avons fait un petit tour de l'hémicycle, tes réactions ?

Jean Lienhardt

Merci de nous rejoindre, j'aurais une question pour la Driaaf. Seriez-vous prêts à jouer le rôle délicat d'animateur de ce groupe et ce, à côté de nous ?

Yves Guy

Je suis un peu gêné dans la mesure où, en septembre, il est possible que je ne sois plus à la Driaaf. Sur le principe, c'est un objectif stratégique de la Driaaf de s'investir sur ces sujets là. Et donc, il y aura certainement une contribution forte de la Driaaf, mais je ne peux pas m'avancer sur le fait d'être animateur ou pas.

Jean-Louis Girodot

Pas d'autres questions, pas d'autres remarques ? Nous pouvons passer au sujet suivant. Sylvie Marchand va prendre le micro pour présenter les programmes d'études et d'enquêtes des membres du CRIES. Sylvie, tu as la parole.

4. Programme de travail d'études et d'enquêtes des membres du CRIES

Sylvie MARCHAND

Merci. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons parler à deux voix. La présentation des programmes est un exercice difficile, au risque d'oublier des choses. Nous ne sommes jamais à l'abri d'une mauvaise interprétation de vos projets ou encore de dire des choses réductrices, car je ne suis pas au fait de toutes les politiques publiques qui se mènent dans la région et de tous les projets d'étude et d'informations statistiques que vous pouvez avoir. Aussi, n'hésitez pas à corriger. Je vais commencer et Françoise va continuer.

Nous avons procédé de la même manière que l'an dernier. Nous avons pris vos programmes de travail et nous avons repéré à quelle politique publique vous faisiez référence, d'une part, et nous avons fait un classement par thème, d'autre part. Ce classement thématique peut être discuté, car il s'agit de grands thèmes. Pour ceux qui ont des interventions plus sectorielles, vous ne vous retrouverez pas forcément dans ces thèmes, mais cela nous a permis de faire un survol assez rapide de tous vos programmes - du moins pour ceux qui nous ont répondu et fourni leurs programmes.

Je rappelle que le champ retenu porte essentiellement sur les travaux d'étude réalisés en partenariat, entre plusieurs d'entre nous. Nous n'avons pas retenu toutes les études effectuées par tous les organismes dans la région. Il ne s'agit pas d'un répertoire des études, c'est une lecture transversale des programmes des membres du CRIES, ce qui est déjà bien ambitieux en soit.

[Quelques mots sur le contexte... en pleine évolution](#)

De nombreux éléments institutionnels se sont produits en 2010, début 2011, qui vont entraîner des effets majeurs pour vous.

Le premier élément est la mise en place des nouveaux services de l'État au 1^{er} juillet 2010 et de l'ARS dès le 1^{er} avril 2010. Je rappelle que cette mise en place est postérieure à ce qui s'est fait dans les régions de province et que, par ailleurs, nous avons une organisation des services de l'État régionaux qui est particulière en Ile-de-France, comme la DRIHL qui n'existe pas dans les autres régions ainsi que la DRIEA - dans les directions spécifiques à la province, c'est la DREAL -, mais il y a une DRJSCS et une Direccte. Cela est majeur puisque les services de l'État qui nous ont répondu mentionnent une reconfiguration de leurs missions et aussi des missions de leurs services d'études ou de statistiques. Cela va engendrer des effets importants sur les travaux qu'ils vont faire, tant sur la part de la production statistique et des études que sur la part des études pour mener des évaluations.

Le deuxième point majeur cité - je pense en particulier à l'IAU îdF qui a fait des travaux sur ces questions - est la réforme et l'organisation des collectivités territoriales dans la loi du 16 décembre 2010 et, en particulier, ce qui est en chantier en ce moment. Les préfets de département devaient répondre pour fin avril sur les schémas de coopération intercommunale. Cette loi a différents aspects. Personnellement, je la connais relativement mal, je la connais sur les aspects qui ont un impact sur le système statistique et sur lesquelles on n'a pu nous faire des demandes.

Autre sujet que je connais mieux personnellement et que vous nous citez beaucoup, même si c'était déjà vrai l'an dernier, concerne les réflexions sur la métropole parisienne : Paris métropole, Grand Paris et Bassin parisien. Le Bassin parisien est une thématique toujours présente dans nos programmes. Sur la question de Paris métropole, vous savez que le syndicat mixte Paris métropole a été créé en juin 2009, mais avec la loi du 3 juin 2010 du Grand Paris, le syndicat mixte Paris métropole joue un rôle nouveau. Cette affaire du Grand Paris qui a un certain nombre d'éléments, en particulier l'infrastructure de transports mais aussi toutes les études d'impacts socio-économiques qui vont être lancées et devraient générer de l'activité pour nous.

A noter, beaucoup plus présents cette année, les plans et les schémas en matière d'environnement et de développement durable dans les suites du Grenelle.

Au travers de vos programmes, on sent que la statistique et les études sont de plus en plus un appui pour les politiques publiques. Nous faisons des recensements de données, des systèmes d'information, des indicateurs et des tableaux de bord mais dans l'objectif de réaliser des diagnostics de territoires, le suivi et l'évaluation de politiques publiques et les études prospectives, particulièrement citées par l'IAU îdF.

Problématiques et politiques en 2011

J'ai relevé les problématiques, les politiques et les débats cités en 2011 ; en voici quelques exemples :

- les réflexions à l'échelle du Bassin parisien, notamment les franges de l'Ile-de-France, la coopération avec les régions (par exemple, la conférence des huit présidents de région concernés par le Bassin parisien) ;
- la révision du SDRIF. Il va y avoir un suivi et un tableau de bord de suivi et, par ailleurs, une révision de certains éléments pour une harmonisation avec les dispositions de la loi sur le Grand Paris ;
- les schémas départementaux de coopération intercommunale ;
- les contrats de développement territoriaux issus de la loi du Grand Paris (futurs pôles d'emploi et de population) ;
- l'Atelier international du Grand Paris ;
- le « Débat » métropolitain ;

- la stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) menée par la Région ;
- les schémas de transport, les plans de déplacement urbains. Le STIF pourrait nous en dire plus ;
- les questions toujours présentes de politique de la Ville, en particulier avec la DRJSCS qui a cette question dans ses missions ;
- le contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) ;
- les sujets sur l'environnement et le développement durable. Nous devons mettre en place un Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) fin 2011, et un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en 2012 ;
- des réflexions autour de « Ville durable » ;
- la politique régionale de santé et la conférence des territoires de santé ;
- le schéma de développement du tourisme et des loisirs ;
- le Programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI).

Recueils d'information et études de connaissance générale

- les chiffres clés de la région Ile-de-France réalisés en partenariat (ARD, CRCI, IAU îdF et Insee) ;
- le bilan de l'année économique et sociale dressé chaque année par l'Insee avec les différents services de l'État, producteurs et analyseurs d'information ;
- en nouveauté, le tableau de bord annuel économique et social de l'Ile-de-France établi par le Conseil régional. Il s'agit d'un document intéressant, important et assez fourni ;
- les notes de conjoncture semestrielles (réflexion pilotée par la Préfecture de Région), les notes du CESER (CESER et Crocis de la CCIP), le tableau de bord conjoncturel (piloté par le Conseil régional dans le cadre du CRIES).

Je m'arrête et je donne la parole à Françoise qui va surtout nous présenter les nouveautés de cette année.

Françoise BEAUFILS

Merci Mme Marchand. Bonjour à toutes et à tous. En introduction, je voulais juste rappeler que la synthèse des programmes d'étude de travail des membres du CRIES est certes devenue un exercice annuel incontournable, mais essentiel, qui permet de balayer pour chaque thème (démographie, emploi, etc.) toutes les nouveautés en matière de systèmes d'information, d'enquêtes et d'études. C'est aussi, comme aujourd'hui, l'occasion pour les acteurs de la Région d'échanger, de débattre sur les travaux engagés et/ou envisagés.

Cette année, nous avons recueilli une douzaine de contributions, ce qui nous a permis de mettre en exergue les opérations nouvelles ou innovantes réalisées principalement en partenariat. Pour une meilleure visibilité, les travaux d'études et d'enquêtes régionales ont été classés en six thèmes, les nouveautés apparaissant en vert dans le diaporama présenté. Les domaines sont les suivants :

- Aménagement du territoire ;
- Aménagement urbain et logement ;
- Développement économique ;
- Emploi - formation ;
- Politiques sociales ;
- Sport, culture et loisirs.

1) Dans le cadre de *l'aménagement du territoire*, nous pouvons citer l'analyse des mobilités résidentielles des Franciliens (IAU îdF et Insee), mais également au sein du territoire constitué

par Paris et les départements de la petite couronne (Apur et Conseils généraux du 92, 93 et 94). Programmée pour l'été, une analyse fonctionnelle des espaces agricoles et ruraux ou, plus précisément, une étude rétrospective sur la période 1980-2010 qui traitera de l'occupation et de l'usage du territoire (Driaaf). En cours de réalisation, une typologie des ZUS franciliennes qui permettra d'évaluer les spécificités de ces ZUS, d'identifier leurs difficultés et d'étudier leur insertion dans les communes (DRJSCS et Insee).

Parmi les nouveautés, nous pouvons noter trois travaux de l'IAU îdF :

- la réalisation d'un atlas des dynamiques démographiques et socioéconomiques du Bassin parisien, à partir de l'analyse des données du dernier recensement ;
- une étude sur le rôle des intercommunalités franciliennes dans le développement économique qui dressera un panorama général des politiques de développement économiques menées par ces intercommunalités ;
- un recensement sur les projets d'aménagement en cours ou à l'étude qui sera complété, en particulier, dans les secteurs faisant l'objet d'analyses territoriales.

De plus, parmi la palette de VisIAU proposée par l'IAU îdF, on notera le visIAU Aménagement enrichi de nouvelles cartes.

2) **L'aménagement urbain et logement** concernera l'environnement, les transports et le logement. Cette année, on notera la poursuite des analyses sur le logement à un niveau régional et départemental, à partir du RP et de l'exploitation de l'enquête nationale logement (ENL 2006), réalisées entre l'Insee, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et l'IAU îdF. Mais aussi, l'exploitation de l'enquête nationale Transports et Déplacements (ENTD 2008) donnant lieu à deux études : l'une parue le 14 avril dernier sur les déplacements des Franciliens associant plusieurs partenaires (DRIEA, IAU, Insee et STIF) et l'autre sur les pratiques de mobilité plus spécifiques à Paris (Mairie de Paris et Insee) à paraître en septembre.

En matière de nouveauté, l'IAU îdF en lien avec la Région et ses organismes associés va, d'une part, élaborer un « indice synthétique environnement » afin de décrire les principaux axes du développement durable et, d'autre part, coordonner l'élaboration d'un indicateur d'accessibilité aux espaces (ou) verts et ce, dans le cadre du plan Nature en ville faisant suite au Grenelle 2.

En projet, figurent la création d'un Observatoire de la mobilité des marchandises associant la DRIEA, l'IAU îdF, la Région et le STIF d'une part, et l'enquête globale sur les transports (EGT) pilotée par le STIF et la DRIEA d'autre part.

A noter, parmi les principales sources d'information mentionnées, la mise en place au 1^{er} janvier 2011 du Répertoire du logement social ; celui-ci remplace l'enquête sur le parc locatif social (PLS) réalisée pour la dernière fois en 2010.

3) Domaine très vaste, **le développement économique** regroupe l'économie, les entreprises, le commerce, les services, le tourisme et l'agriculture.

Parmi les thèmes transversaux, trois nouveautés :

- une étude réalisée par le Crocis de la CCIP sur la place de l'Ile-de-France parmi 6 grandes régions européennes, selon six thématiques ;
- l'exploitation de SINE (système d'information sur les nouvelles entreprises), 2^{ème} vague, va permettre de réaliser deux études (CRCI, IAU îdF et Insee) : une sur la survie des entreprises trois ans après leur création en 2006 et, l'autre sur l'évolution de l'emploi au sein des entreprises pérennes ;
- l'ouverture d'un chantier de prospective touristique (CRT et IAU îdF) : des réflexions notamment sur les changements de comportement des visiteurs ;

Mais aussi, d'autres études et analyses, avec la poursuite des partenariats :

- Insee et Région, sur l'impact des aides aux entreprises ;

- Direccte, Insee et Région, sur les déterminants de l'innovation issus de l'enquête européenne sur l'innovation-CIS 2009 ;
- Crocis et direction interrégionale des Douanes avec les résultats annuels du commerce extérieur de l'Ile-de-France.

S'agissant de la partie sectorielle :

- des études sont reconduites, notamment dans le secteur de l'industrie, comme par exemple sur les compétences clés dans l'automobile (CRCI) ;
- des études nouvelles : deux réalisées par le Crocis sur l'édition, au croisement de l'industrie et des services d'une part, et sur la construction, état des lieux économique d'autre part. Par ailleurs, dans le cadre des travaux du CRIES, deux études réalisées en partenariat (Crocis, IAU îdF et Insee) sur les services à la personne sont en cours : une, parue ce jour, au niveau régional et l'autre au niveau départemental en intégrant des éléments prospectifs.

Enfin, en projet, la préparation d'un atlas agricole et rural (Driaaf et IAU îdF), ainsi qu'un atlas du livre francilien (IAU îdF et Motif-organisme associé à la Région) qui traitera des professions du livre.

4) **L'emploi-formation** est un domaine riche et les sources d'information sont nombreuses. Parmi elles, nous pouvons citer l'enquête Emploi et ESTEL, l'enquête régionale d'insertion des apprentis (IPA), l'enquête d'insertion des stagiaires de la formation professionnelle et, en nouveauté, l'enquête d'insertion des doctorants et post-doctorants réalisée par la Région et IP Doctor.

Aussi, dans le programme 2011, plusieurs travaux nouveaux porteront-ils sur la qualification des jeunes de Seine-Saint-Denis et leur insertion sur le marché du travail (Conseil général du 93 et Insee) ou encore sur la structuration de l'offre de formation professionnelle (Direccte, Oref, Pôle emploi et Région). Dans le cadre de la mise en place du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, une étude portant sur l'insertion et la trajectoire des jeunes, la répartition des métiers au regard de la structure de qualification des emplois et plus particulièrement sur les métiers peu qualifiés sera réalisée entre l'Insee et l'Oref. Par ailleurs, afin d'enrichir la connaissance sur l'emploi en Ile-de-France dans le cadre de la mise en place de la SRDEI, des études seront réalisées entre l'IAU îdF et l'Insee et alimenteront la nouvelle formule de l'Atlas des Franciliens.

Sont également prévues, une étude sur la situation de l'emploi par secteur et indicateurs macro-économiques régionaux (Crocis, Direccte, DRIEA et Insee) et la poursuite de l'exploitation de l'outil de suivi des parcours des jeunes suivis par les missions locales (Direccte et Oref).

5) Un autre domaine, celui des **politiques sociales** en lien avec la démographie, la santé et le social a pour principale source, celle du recensement de la population. Cette année, nous allons surtout nous intéresser à des études d'anticipation sur la thématique du vieillissement de la population en Ile-de-France (ARS et Insee) et à Paris (Apar et Insee) et ce, pour permettre d'anticiper les besoins à venir de ces populations vieillissantes. De même, les problématiques du vieillissement et du handicap (ARS et Insee) seront étudiées à travers l'enquête handicap santé de 2008 sur l'évolution des besoins de prise en charge de la dépendance d'une part et sur les populations en situations de handicap, d'incapacité et de dépendance d'autre part ; en début d'année, ont été publiées deux études issues de cette enquête pour laquelle une extension départementale avait été réalisée pour les Hauts-de-Seine.

A noter dans les nouveautés, l'élaboration d'un outil de suivi des dépenses de santé (ARS) sur les champs de la prévention, des soins de ville, du domaine sanitaire et médico-social. De même, l'ARS et l'ORS vont réaliser des indicateurs de diagnostics de territoires sur les contrats locaux de santé, plus concrètement des monographies à partir d'indicateurs à l'échelle des communes sur plusieurs domaines.

Sont également prévus, une étude de profil sur les immigrés et étrangers à Paris (Apur et Insee), un ouvrage sur la parité hommes/femmes élaboré par l'IAU îdF et le projet de la réalisation d'un thésaurus de données et d'études accessibles sur la région Ile-de-France sur tout le champ de compétence de l'ARS (recensement auprès de divers partenaires).

6) Dernier domaine, il concerne **le sport, la culture et les loisirs**. Les sources sont nombreuses, comme par exemple le recensement des équipements sportifs ou encore l'enquête régionale sur l'occupation du temps libre des jeunes, les résultats de cette enquête ayant pour ambition d'affiner les orientations et les actions des services de l'Etat en région, afin d'ajuster au mieux l'offre éducative territoriale pour chaque public cible.

Parmi les travaux nouveaux, on peut citer ceux réalisés par la DRJSCS :

- l'exploitation de l'enquête sur l'occupation du temps libre des jeunes et des études sur l'accessibilité des personnes handicapées dans les piscines. Mais aussi, une étude sur l'offre d'équipements sportifs à destination des jeunes dans les territoires ruraux d'Ile-de-France et une production de monographies quantitatives de la vie associative en Seine-Saint-Denis et dans les Yvelines.

Du côté de l'IAU îdF, on retiendra :

- l'enquête sur les pratiques sportives des Franciliens (EPSF) renouvelée chaque année. Les résultats des exploitations de 2009 et de 2010 aboutiront à deux travaux, un dossier sur l'entrée dans la vie active sportive des Franciliens et un ouvrage sur les bases de plein air et de loisirs en Ile-de-France. En projet, figure l'enquête EPSF 2010-2011 ; elle permettra de s'intéresser à la pratique sportive de plein air et à la notoriété des bases de loisir en Ile-de-France.

Sylvie Marchand

Merci Françoise. Nous ne sommes pas exhaustifs, mais si vous avez envie de réagir, n'hésitez pas maintenant ou après à signaler auprès de Françoise un manque qui vous paraît flagrant. Juste une précision, le document n'a pas été mis dans le dossier du participant, car nous ne voulions pas le diffuser avant d'entendre vos réactions ; une version électronique vous sera diffusée par la suite (*voir synthèse des programmes sur le site du CRIES*). Cela dit, si vous voulez aller plus loin, il faut retourner au programme de travail de chaque organisme ; c'est beaucoup plus riche.

Bernard Simonin

Je regrette que le champ « travail » sur lequel nous faisons beaucoup d'études ne soit pas mentionné.

Sylvie Marchand

Cela serait-il dans le domaine emploi ? Nous allons reprendre le programme de la Direccte et nous ajouterons quelque chose là-dessus.

Isabelle Savelli

Je voulais juste préciser qu'une étude sur les pôles de compétitivité en Ile-de-France est prévue entre l'Insee et le Crocis de la CCIP.

Xavier Desray

Cette synthèse des programmes de travail des membres du CRIES est une initiative très utile et nous ne pouvons que vous encourager à la poursuivre. Cette présentation est enrichissante et le programme de travail de l'action régionale 2011 semble également très intéressant.

Sylvie Marchand

J'entendais ce matin Pôle Emploi parlant d'un travail qui les intéresse ou qu'il réalise. Il est vrai que nous ne l'avons pas intégré, car Pôle Emploi ne nous a pas transmis de documents. Si vous souhaitez apparaître dans cette synthèse, il ne faut pas faire quelque chose de très formalisé, certains nous fournissent une simple liste. Certes, c'est mieux lorsque nous avons des idées ou des problématiques traités mentionnés.

Benoît Sadrin

Il est vrai que beaucoup de nos études sont internes et pas toujours de large diffusion, mais c'est avec joie que nous vous transmettrons les documents.

Christelle Paulo

Une enquête de grande ampleur (EGT) sera terminée à la fin du mois, co-pilotée par le STIF et la DRIEA, la dernière ayant eu lieu en 2001. Elle va permettre d'actualiser les données sur la mobilité et les niveaux de mobilité, ainsi que les comportements et les modes de déplacements. Une remarque également sur l'Observatoire de la mobilité des marchandises. Ce volet « marchandises » s'inscrit dans la mise en œuvre d'un observatoire à l'échelle de l'Ile-de-France sur la mobilité des voyageurs et des marchandises. Cet observatoire fait suite aux travaux qui ont été menés dans le cadre du plan de déplacements d'Ile-de-France. Le STIF pilote cet observatoire et une partie dédiée aux marchandises est pilotée par l'IAU îdF et la Région. Si nous souhaitons des éléments complémentaires avec plus de précisions, notamment sur les travaux du Grand Paris, comme les études sur l'aménagement, les contrats territoriaux, avez-vous envisagé de mettre à disposition les coordonnées des référents de chaque étude ou devons-nous passer par votre secrétariat ?

Sylvie Marchand

Voulez-vous dire pour avoir le détail des programmes de travail ? Sur les contrats de développement, il s'agit principalement de la DRIEA. S'agit-il bien de votre question ?

Christelle Paulo

Nous avons un listing sans détails, sans les problématiques. Il serait bien d'avoir un référent.

Jean-Louis Girodot

Ils sont envoyés avec le nom de l'organisme et le référent.

Sylvie Marchand

La DRIEA peut-elle répondre peut-être ?

François Belbezet

Effectivement, autour du Grand Paris, nous réalisons toute une série d'études, dont des diagnostics territoriaux qui sont pour l'instant des documents encore internes. Cela dit, il n'y a aucun problème pour vous donner au moins le service référent à un niveau proche du rédacteur des documents.

Sylvie Marchand

Je suis un référent. Je fais partie du comité de pilotage des études sur l'impact socio-économique du projet, animé par Jean Claude Prager, Directeur des études économiques de la Société du Grand Paris, et réunissant les universitaires de haute volée, la DRIEA et le Conseil général du développement durable.

Auquel cas, il est vrai que pour l'instant, il faut passer par Jean Lienhardt et Françoise Beaufils.

Jean-Louis Girodot

Nous avons le quart d'heure demandé par Lucien Pollina qui est chef du service Statistique de l'Insee Ile-de-France et qui va nous présenter l'information sur les extensions régionales d'enquête nationale. M. Pollina vous avez la parole.

5. Information sur les extensions régionales d'enquête nationale

Lucien POLLINA

Bonjour. Je vous parlerai des extensions réalisées de 2009 à 2011, des extensions prévues en 2011 et enfin d'une extension permanente depuis de nombreuses années (*voir annexe 4*).

En guise d'introduction, je vous rappelle que l'Insee fait des extensions sur de nombreuses enquêtes, ménages ou entreprises, dans le but de répondre à une forte demande des partenaires régionaux. Des extensions se font dans toutes les régions de France. Toutefois, nous avons un certain nombre de spécificités franciliennes. Il existe souvent un intérêt des extensions régionales mais aussi départementales car il s'agit d'un niveau géographique qui intéresse nos partenaires. Cela a une influence sur le volume des échantillons essentiels.

Une autre particularité, moins systématique, est celle des questionnaires qui quelquefois sont légèrement différents par rapport à l'enquête nationale. C'est le cas de l'extension HID « Handicap, Incapacité et Dépendance » réalisée en partenariat avec le Conseil général du 92, pour qui un questionnaire spécifique a été mis au point.

Je voudrais m'attarder sur le rôle du CRIES dans les extensions, en rappelant le cheminement général d'une enquête. En premier lieu, un projet d'enquête est examiné en formation par le CNIS qui donne un avis d'opportunité. Lorsque cet avis est favorable, il est examiné par le comité du label qui, lui, examine si l'enquête est conforme sur tout un ensemble de critères particuliers ; ledit label fournit un avis de conformité et octroie un label d'intérêt général. Soit l'enquête est obligatoire, soit elle ne l'est pas. Nous avons ensuite un arrêté au Journal Officiel. Cette démarche se situe au niveau national. Lors de la demande d'avis d'opportunité régionale, le CRIES procède à un examen de l'utilité sociale ou économique de l'extension.

1) Les extensions réalisées en 2009-2011 : l'enquête SINE 2006 - 2^{ème} vague et l'enquête EFL 2011 (Famille et logements)

L'enquête SINE 2006 concerne le « Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises ». Il s'agit d'une enquête effectuée en trois vagues :

- l'année de la création de l'entreprise ;
- 3 ans plus tard, enquête des entreprises survivantes ;
- 2 ans plus tard, enquête sur les entreprises qui restent en activité.

L'objectif de cette enquête est d'examiner l'impact de la création d'entreprises sur l'économie, les différentes logiques de création, les facteurs favorisant le succès ou l'échec des entreprises nouvellement créées et les conditions de création et de développement des jeunes entreprises. L'enquête SINE 2006 a été initialisée pour sa première vague en 2006, la deuxième vague en 2009, puis une troisième vague sera réalisée prochainement en 2011.

Cette extension a été réalisée en partenariat avec l'IAU îdF et la CRCI Paris - Ile-de-France, afin d'obtenir des résultats régionaux et départementaux. La taille de l'échantillon en Ile-de-France pour réaliser cette extension a été considérablement augmentée, puisque l'échantillon national pour notre région comprenait 3 700 entreprises et l'extension a permis d'enquêter 4 200 entreprises supplémentaires.

► **Calendrier** : quelques éléments qui montrent le déroulement et le cheminement de cette enquête :

- l'avis d'opportunité national pour les 3 vagues a été donné en 2005 ;
- l'avis d'opportunité régional par le CRIES, le 26 avril 2006 ;
- l'avis de conformité national pour chaque vague d'enquête, la signature de convention et la période de collecte en 2009 ;
- les tableaux sont disponibles depuis le mois d'avril 2011.

L'enquête « Famille-logements » 2011 est une enquête particulière car elle est adossée au recensement de la population depuis fort longtemps. Sa dernière réalisation a été faite en 1999 lors du dernier recensement général de la population. En 2011, l'Insee a lancé, pour la première fois depuis 10 ans, cette nouvelle enquête avec plusieurs objectifs dont en particulier :

- la fécondité, son évolution selon les générations et les caractéristiques sociodémographiques ;
- une meilleure connaissance des familles recomposées, ainsi que l'étude de la nouvelle forme de contractualisation de la vie en couple qu'est le pacte civil de solidarité.

Un autre objectif de l'enquête est d'apporter des informations permettant de contribuer à l'expertise du risque de doubles comptes dans le recensement, en abordant notamment les situations de multi-résidence, élément qui intéresse beaucoup car il s'agit d'un phénomène qui s'est développé de plus en plus au cours des dix dernières années. Il s'agissait également de tester la faisabilité d'enquêtes adossées aux enquêtes annuelles de recensement.

L'extension de cette enquête a été réalisée en partenariat avec la Mairie de Paris et l'Apur qui étaient très désireux d'obtenir des résultats, surtout sur les questions qui tournent autour de la recomposition des familles et ce, dans le cadre de la politique de la Ville de Paris. La taille de l'échantillon à Paris, sans extension, était de 10 000 adultes et l'extension a permis de compléter par 15 000 adultes supplémentaires. Une précision, nous avons interrogé séparément les hommes et les femmes. Il faut savoir qu'à l'origine, l'enquête Famille-logements ne portait que sur les femmes. Les hommes ont été introduits face au nombre croissant d'hommes en familles monoparentales.

► Calendrier :

- l'avis d'opportunité national a été donné le 29 janvier 2009 ;
- l'avis de conformité national et la signature de la convention en 2010 ;
- la collecte a été effectuée lors du dernier recensement en janvier-février 2011 ;
- les résultats seront disponibles en décembre 2012.

2) Les extensions prévues en 2011 : l'enquête Innovation-CIS 2011 et l'enquête IVQ « Information et Vie Quotidienne » 2011

L'enquête Innovation-CIS 2011 a plusieurs objectifs : fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises et sur des aspects particuliers du processus d'innovation.

L'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen relatif aux statistiques d'innovation.

Les principaux thèmes abordés sont la fréquence de l'innovation par nature d'innovation, le degré de l'innovation et les dépenses liées aux activités d'innovation.

Cette enquête permettra de comparer l'innovation dans les entreprises d'Ile-de-France avec la province. L'extension n'est pas totalement arrêtée, elle est à l'étude. Elle serait réalisée en partenariat avec le Conseil régional et la Direccte, partenaires de la première extension CIS 2009. La taille de l'échantillon en Ile-de-France serait sur le champ de l'industrie de 4 000 entreprises, sans extension, auquel nous rajouterons un millier.

► **Calendrier :**

- l'avis d'opportunité national a été donné en 2008 pour les enquêtes se déroulant en 2009, 2011 et 2013 ;
- l'avis de conformité national en 2009 ;
- la signature de la convention est attendue pour mai ou juin 2011 ;
- la collecte aura lieu en juin et septembre 2011 ;
- la mise à disposition des tableaux statistiques est prévue pour juillet 2012.

L'enquête IVQ 2011, dont la précédente enquête sur ce thème a eu lieu en 2004, a plusieurs objectifs tels que :

- distinguer des groupes de population en fonction de leur aisance ou, au contraire, de leurs difficultés dans la manipulation de l'écrit et du calcul ;
- permettre d'appréhender les déterminants des compétences à l'âge adulte ;
- mesurer les effets des compétences sur la vie personnelle et professionnelle.

L'extension de l'enquête est à l'étude et elle serait réalisée en partenariat avec le GIP-CARIF, la Direccte, la DRJSCS et l'ANLCI qui souhaitent obtenir des résultats sur la région. La taille de l'échantillon en Ile-de-France serait de 1 500 individus, de l'échantillon national, que l'on complète par 1 300 individus supplémentaires.

► **Calendrier :**

- l'avis d'opportunité national a été donné en décembre 2009 ;
- l'avis de conformité national en septembre 2010 ;
- la signature de la convention en juin 2011 ;
- la collecte va se dérouler de octobre à décembre 2011 ;
- les résultats seront disponibles au 1^{er} trimestre 2013.

3) Une extension permanente : l'enquête de fréquentation hôtelière

Je vais vous dire quelques mots d'une enquête permanente, contrairement aux autres enquêtes qui sont très ponctuelles, et pour laquelle nous menons une extension relativement importante et volumineuse, à savoir l'enquête de fréquentation hôtelière.

Cette enquête est mensuelle et fait l'objet d'une extension réalisée tous les ans en partenariat avec le Conseil Régional du Tourisme (CRT), afin d'obtenir des résultats sur des zones très spécifiques qui intéressent le CRT pour la politique touristique de la région ; il s'agit de Roissy, d'Orly, de Disney et de La Défense. Les principales variables issues de cette enquête sont le taux d'occupation, les arrivées, les nuitées et la ventilation des nuitées par nationalité. La taille de l'échantillon est relativement importante puisque nous avons à l'origine 930 hôtels que nous complétons par plus de 500.

En conclusion, nous pouvons dire de manière générale que les extensions sont très utiles pour des besoins de connaissances régionales et infra-régionales. Elles sont également utiles car elles permettent d'améliorer et de solidifier la qualité nationale de l'enquête. La prochaine extension que nous devrions mener concernera l'enquête nationale logement (ENL) qui aura lieu en 2013 ; la précédente a eu lieu en 2006 et avait fait l'objet de nombreuses publications sur les résultats régionaux et départementaux. D'ailleurs, cette année, nous aurons encore une publication sur les conditions de logement dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Jean Lienhardt

Pour compléter ce qui a été dit, vous avez vu qu'il existe des cas où l'avis d'opportunité a été explicitement demandé. Il y a des cas où on aurait dû le demander et on ne l'a pas encore demandé ; c'est le cas notamment de l'enquête « Famille-logements ». Seulement, comme nous

n'avons toujours pas l'avenant à la convention avec la liste des gens à mobiliser, nous étions un peu empruntés au plan informel. Je pense qu'avec cette information nous comblons un manque. Sur l'enquête CIS, je ne pense pas que nous ferons quelque chose de spécifique.

Patrick Pétour

Je voulais justement apporter un complément sur l'enquête CIS. Nous allons réaliser, cette année, une extension sur le champ de l'industrie. Nous avons déjà fait une extension CIS sur un autre champ en 2009, sur le champ des services technologiques. A cette occasion, nous avons demandé l'avis d'opportunité du CRIES qui a été accordé pour l'enquête CIS 2009 qui se déroulait et qui portait sur l'année 2008. A l'identique, l'enquête CIS 2011 portera sur l'année 2010, les résultats, la pratique des entreprises en matière d'innovation pour 2010.

Sylvie Marchand

Je voulais ajouter un complément sur l'enquête IVQ. Cette enquête est très importante pour préparer les plans de lutte contre l'illettrisme dans la région, mesurer et connaître ce phénomène. Je pense qu'il s'agit de quelque chose que l'ANLCI porte au niveau national et dans ses délégations régionales. J'aime beaucoup cette enquête car elle a une méthodologie très performante ; par exemple, pour mesurer les aptitudes à l'écrit et à l'oral et pour mesurer l'illettrisme, nous faisons faire des choses de la vie quotidienne aux gens. Ce protocole a été élaboré par des universitaires, mais il n'est pas très compliqué pour la personne. Cette enquête est un peu un modèle.

Jean-Louis Girodot

Nous arrivons au terme des travaux de cette matinée. Je vous remercie toutes et tous de votre attention. Nos travaux reprendront à 14 heures et des personnes nouvelles arriveront cet après-midi.

La séance est suspendue à 12 h 35.

II - Spécial « Economie sociale et solidaire »

1. Introduction

Jean-Louis GIRODOT

Cette après-midi est consacrée à l'économie sociale et solidaire qui est un dossier du CRIES qui nous a amené à conclure un certain nombre de travaux qui vont vous être présentés. Il ne s'agit pas de la première fois que l'Insee s'intéressait aux comptes de l'économie sociale devenue, entre-temps, l'économie sociale et solidaire. Je ne vais pas vous faire, ni un historique, ni un état des lieux puisque nous avons la chance d'avoir avec nous le président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Ile-de-France qui est aussi le vice-président de l'Atelier, l'outil de la région en ce qui concerne ce secteur. Je vais donc lui laisser le soin de faire la présentation globale de ce secteur important qui emploie entre 6 % et 7 % des emplois de la région ; c'est donc loin d'être neutre. Je me souviens de la campagne d'un grand secteur, celui de l'artisanat qui disait être le premier employeur de France, l'économie sociale aurait presque pu dire la même chose car sur le plan national, nous ne sommes pas loin des 10 % d'emplois nationaux. Il s'agit donc d'un secteur important qui méritait que nous nous y intéressions. Nous allons maintenant écouter cette présentation. Suivront ensuite plusieurs interventions. Je salue donc Éric Forti, président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Ile-de-France, vice-président de l'Atelier.

1. Organisation du secteur de l'économie sociale et solidaire : institutions et représentations professionnelles

Éric FORTI

Merci Jean-Louis, merci M. le président. Il s'agit de présenter la structuration de l'économie sociale et solidaire en faisant un peu d'histoire et en donnant quelques informations sur les institutions aujourd'hui, au niveau national et régional, qui visent et qui tentent de structurer l'économie sociale et solidaire.

1) Structuration de l'économie sociale et solidaire

La structuration de l'économie sociale et solidaire s'appuie sur quelque dizaines d'années d'histoire puisque l'économie sociale et solidaire date depuis plusieurs décennies, avec la volonté de la structurer nationalement et régionalement. L'économie solidaire mérite d'être précisée et clarifiée, car il s'agit d'un pan assez récent du développement de l'économie sociale et solidaire. Ensuite, nous verrons les convergences qui résident entre l'économie sociale et solidaire et enfin, je vous présenterai le plus objectivement possible ce que l'on appelle « l'entrepreneuriat social ».

L'économie sociale et solidaire : un peu d'histoire

Pour commencer, l'économie sociale puisqu'il s'agit de la première partie de cette grande famille qui a su s'exposer, se développer est définie comme ce qui suit : « *Ce secteur de l'économie sociale se définit par des caractéristiques précises : l'adhésion est volontaire, il s'agit de sociétés de personnes - par opposition aux sociétés de capitaux - avec une gestion démocratique et un patrimoine collectif et « impartageable » - c'est-à-dire que vous ne pouvez pas partir avec une partie du fond social de l'association, de la mutuelle ou de la coopérative ; tout est géré démocratiquement, collectivement y compris dans les attributions, la possession et la propriété. Les activités sont gérées soit par les usagers et à leur bénéfice - c'est une caractéristique d'une partie de l'économie sociale notamment du monde associatif, mutualiste, c'est-à-dire que les usagers des services rendus par ces entreprises sont aussi appelés à devenir des acteurs dans la gestion du projet de l'entreprise - ; soit dans l'intérêt de bénéficiaires extérieurs » - c'est donc le principe plus large partagé par l'ensemble des composants de l'économie sociale, c'est-à-dire qu'on développe des projets d'intérêt plus ou moins général qui n'ont pas uniquement la vocation d'enrichir les actionnaires ou les dirigeants des entreprises en question.*

Les racines sont anciennes, elles datent du 19^e siècle, avec la naissance des formes juridiques statutaires qui composent une bonne partie de l'économie sociale et solidaire : associations, mutuelles, coopératives et fondations.

En 1981, une initiative de Michel Rocard, qui n'était pas encore Premier Ministre, est la création de la Délégation interministérielle à l'économie sociale ; on a coutume de dire que Michel Rocard est l'un des « pères » politiques de l'économie sociale en France.

La structuration au sein de la société civile et c'est important, il s'agit d'un combat. Rien n'est forcément unanimement partagé sur ce qui doit être structuré, développé, affiché et c'est peut-être l'une des caractéristiques de l'économie sociale, un secteur qui est en constante concertation dialectique, tensions parfois entre ces différents acteurs.

En 1970/1980, se produit la création des groupements régionaux de la coopération de la mutualité et des associations (GRCMA) qui deviendront dans les années 90 les Chambres régionales d'économie sociale (CRES), dont j'ai l'honneur d'être le président pour l'Ile-de-France. Je précise que tout est lié à une organisation qui a été défrichée, encrée et développée par mon prédécesseur, en la personne de Jean-Louis Girodot que je remercie pour l'ensemble du travail qu'il a pu effectuer.

Arrive l'économie solidaire en 1997 ou un peu avant. Jean-Louis Laville, chercheur au CNAM, définit ce qu'est l'économie solidaire aujourd'hui à travers cette formule : « *L'ensemble des activités économiques visant à démocratiser l'économie à partir d'engagements citoyens en posant la solidarité comme principe économique et ce quel que soit le statut juridique adopté* ».

Nous voyons apparaître une nouvelle notion : l'économie solidaire. Des acteurs de l'économie solidaire, des chercheurs, des dirigeants d'entreprise ont commencé à sortir de cette définition statutaire de l'économie sociale utilisée jusque-là, en disant que les statuts ne sont peut-être pas les seules définitions de ce que constitue l'ensemble des familles de l'économie sociale et solidaire. Il y a aussi des façons d'entreprendre et des objectifs d'entreprises qui peuvent correspondre à des objectifs d'une économie autrement, mais qui ne reposent pas forcément sur des statuts juridiques mis en avant dans la définition première de l'économie sociale. C'est une première discussion qui, pendant des années, a assez tendu les relations. Cette histoire de statut est peut-être derrière nous, étant considérée désormais comme nécessaire.

Des cadres de loi permettent souvent de garantir un certain nombre de principes et de valeurs que nous défendons dans l'économie sociale. Pour autant, ils ne sont pas suffisants. Nous le voyons bien dans les statuts associatifs, coopératifs et mutualistes. Il existe un certain nombre d'entreprises dirigées par des personnes qui n'ont pas forcément respectées intrinsèquement les principes et les valeurs de l'économie sociale. Les défenseurs de l'économie solidaire disent que les statuts certes sont importants dans les entreprises car ils donnent une idée de la façon dont on l'a structurée, mais que l'objectif et la manière de gouverner ces entreprises est aussi prépondérant.

Quand je fais référence aux objectifs, je parle de projets d'entreprise qui doivent avoir des objectifs et donc des principes solidaires. C'est ce que définit Jean-Louis Laville en disant que l'économie solidaire est avant tout la nature et la qualité du projet défendu par l'entreprise qui permet de définir si on en fait partie ou pas.

Dans le gouvernement, les choses réagissent aussi, puisque certains dirigeants sont en prise avec une partie des aspirations des acteurs économiques sociaux et solidaires ; de 2000 à 2002, création du Secrétariat d'état à l'Économie sociale et solidaire qui n'existe plus aujourd'hui.

A partir des années 1990, les réseaux régionaux de l'économie solidaire se structurent pour arriver à une structuration nationale en 1997 constituée par le mouvement des entreprises solidaires qui n'est pas la seule structure nationale mais du moins la plus importante car elle a défriché la définition de ce qu'est l'économie solidaire et, qui aujourd'hui, revendique et positionne l'économie solidaire au plus haut niveau possible.

Effectivement, il existe une liste de tous les secteurs d'activité ou autres types d'activité qui sont inclus dans l'économie solidaire et qui constituent pour la plupart de ces fédérations ou organisations des composantes importantes du mouvement des entreprises solidaires ; je parle de tout ce qui consiste à développer, affirmer les principes du commerce équitable, de tout ce qui est l'insertion par l'activité économique (IAE), mais aussi une bonne partie des acteurs culturels qui se sont retrouvés soit sous forme juridique associative, coopérative ou autre, et qui se sont retrouvés dans la définition de l'économie solidaire plus que dans l'économie sociale.

L'économie sociale et solidaire : convergences

L'histoire du développement de ces grandes familles est passée d'abord par des logiques et un peu de tension entre les solidaires et les sociaux, ce qui a donné lieu à un nombre assez important de conférences, de débats parfois un peu virulents. Nous sommes partis sur ce qui nous différencie. C'est la raison pour laquelle cette histoire d'approche statutaire est devenue un clivage important que nous allons retrouver par la suite, mais qui, aujourd'hui est un peu derrière nous comme je le disais dans nos rapports entre l'économie sociale et solidaire. Nous avons compris qu'au-delà de préciser ce qui nous différencie dans l'approche pour mieux affirmer nos

convictions respectives, il était temps, face ou à côté d'une économie hégémonique capitaliste, de s'entendre pour affirmer notre différence en s'appuyant sur ce qui nous rassemble et ce qui fait nos points de convergence. Il est vrai qu'à force de nous définir différemment, nous perdons en cohésion, en force et en poids dans les rapports avec l'économie capitaliste, qui n'est pas notre ennemi, mais juste un secteur dans lequel nous pourrions faire comprendre à la société civile, en général, qu'il y a d'autres façons d'entreprendre que l'entreprise capitaliste libérale ; que nous serons d'autant plus forts et plus efficaces si nous arrêtons, solidaires et sociaux, de se « taper dessus » sur des arguties qui finalement effacent ce qui fait nos points de convergence largement majoritaires par rapport à nos points de divergence.

Depuis les années 2000, de nombreux réseaux et institutions ajoutent un 2^e « S » à leurs appellations - c'est le cas de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale d'Ile-de-France ; elle ne s'appelle plus CRES avec un seul S. Nous sommes la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire pour montrer et affirmer que nous marchons ensemble avec les solidaires, sur des objectifs que nous partageons par rapport au développement d'une autre façon d'entreprendre en Ile-de-France. Nous avons le souhait de rayonner de cette manière dans d'autres territoires, voire dans d'autres pays peut-être.

Au gouvernement, depuis 2010, une mission a été confiée à Francis Vercamer, député du Nord, pour développer un rapport sur ce qu'est le poids, les attentes, les besoins des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ce rapport a fait l'objet d'une cinquantaine de propositions plus ou moins pertinentes selon nous, mais qui sont tout de même le rassemblement de nombreuses attentes, de besoins, de formulations et de revendications des différents acteurs. Parmi ces questions, certaines sont controversées, discutées, débattues. C'est encore une fois le propre de la démocratie économique qui règne dans les réseaux. Globalement, l'objectif est de fonctionner de façon démocratique, économiquement parlant, c'est-à-dire y compris dans la redistribution, la réflexion sur l'avenir, les façons d'entreprendre.

Dans ce rapport, il y a donc sujet à discussion, sujet à débat notamment sur cette question concernant le label. Certains préconisent d'installer un label de l'économie sociale et solidaire dans le paysage politique de façon à définir les entreprises membres de cette grande famille et celles qui ne le sont pas ; d'autres préconisant que cette histoire de labellisation pourrait amener à une normalisation détenue par une puissance, qui pourrait être celle du gouvernement, et qui dicterait ce que nous devons être pour cette année et les années à venir, ce qui n'apparaît pas du tout possible dans les principes qui nous animent pour développer l'ensemble de l'entreprise de l'économie sociale.

L'entrepreneuriat social

Ces facteurs de diversification de points de vue, qui peuvent être différents, créent régulièrement des nouvelles familles, des nouveaux réseaux, ce que nous appelons des acteurs émergents dans la grande famille historique de l'économie sociale et solidaire. La dernière en date est la famille des entrepreneurs sociaux qui définissent l'entrepreneuriat social tel que le propose l'OCDE : *« Toute activité privée, d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits, mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place par la production de biens ou services, des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion »* ; il s'agit de la fameuse économie inclusive. Il s'agit d'un mouvement qui se structure, qui est développé par différents porteurs de projets et qui donne naissance en 2010 au Mouvement des Entrepreneurs Sociaux, le Mou'ves, qui a vocation de fédérer et représenter des entrepreneurs sociaux français.

1) Les institutions aujourd'hui au niveau national et régional

Quelles sont les institutions qui pourraient éventuellement aider ce développement de l'économie sociale et solidaire, ou en tout cas qui cherche à le structurer pour le rendre plus lisible, plus compréhensible, donc plus fort, plus efficace dans la réalisation et la définition de son projet ?

Au niveau de l'État, notre interlocuteur n'est plus le Secrétariat d'état à l'Économie sociale et solidaire, mais une Direction générale de la cohésion sociale. Il existe aussi, installé par ce gouvernement, le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) dont certains des membres de ces différents réseaux font partie. Au niveau national, le Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES) est l'ensemble de tous les acteurs, y compris le Mouves, dernier-né qui est en train de trouver une place dans cette grande organisation nationale. Le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRE) est la composante nationale de l'ensemble des chambres régionales de l'économie sociale, parfois solidaire.

En Ile-de-France, il existe la CRESS et l'Atelier, qui est une spécificité francilienne. L'Atelier est un Centre de ressources régional créé par le Conseil régional et la CRESS, piloté par le Conseil régional et la CRESS et d'autres acteurs ; il a la fonction de ressourcer, d'accompagner tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire franciliens, et a aussi la vocation d'illustrer la politique du Conseil régional en matière de développement de l'économie sociale et solidaire.

Je passe assez vite sur la Direction générale de la cohésion sociale, sachez seulement qu'il s'agit de l'interlocuteur des acteurs, et notre ministre est Roselyne Bachelot-Narquin pour l'instant. Le chef de mission Innovation, expérimentation sociale et économie sociale est Jérôme Faure, personnage avec qui nous avons des relations plutôt constructives et régulières puisqu'il vient souvent visiter la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Ile-de-France.

Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire est une instance paritaire avec le gouvernement et les principaux représentants de ces grandes familles qui ont vocation à doter l'ensemble des acteurs d'un espace de dialogue, de conversation et de concertation avec le gouvernement. Il s'agit d'un groupe qui réfléchit sur la nécessaire dimension internationale de notre objectif de développement de l'économie sociale et solidaire ; entre autres, comment développer l'ESS en Europe. Telles sont globalement les grandes ambitions du CSESS. Mon avis à ce sujet est le suivant : il existe un tout petit problème, à savoir le fait que le gouvernement décide des gens qui y siègent. C'est toujours le problème d'une instance instrumentalisée.

A l'inverse, le CEGES se déroule entre nous, il n'existe pas d'implication du gouvernement. Tous les acteurs s'organisent, se répartissent les pouvoirs, les rôles, les fonctions ; chacun approche avec son poids, sa vision, sa volonté de diriger les choses et son opinion. Chaque fois, une remise en question complète de l'intérêt de construire des instances nationales qui nous représentent est effectuée. La question de la représentation est constamment posée. Derrière les sociaux et les solidaires, il y a une forme de démocratie pas toujours partagée, certains sont plutôt sur la démocratie représentative, d'autres sur la démocratie directe ou la démocratie participative.

Ne croyez pas que nous sommes simplement une assemblée d'entrepreneurs qui n'a aucune volonté de transformer la société, c'est notre sujet premier discussion, l'une de nos préoccupations majeures. Au-delà du développement de nos entreprises, de la garantie de la pérennisation et de la survie de ces entreprises, il y a aussi une volonté de participer au développement et à la transformation de la société. C'est ce qui nous différencie un peu de l'économie capitaliste qui ne se pose pas forcément ces questions dans ce sens là. Quelques anecdotes à ce sujet, par exemple le Groupement national des coopératives qui depuis 2009 a quitté le CEGES. Cela fait partie des discussions actuelles, l'opérateur considérant que le CEGES n'est pas à même de représenter leurs intérêts, leurs objectifs ou en tout cas pas suffisamment.

Contrairement à ce que certains disent, notamment le MEDEF qui remet constamment en cause notre légitimité, nous sommes des employeurs. L'ensemble des entreprises de l'économie sociale et solidaire se sont organisées pour avoir des syndicats d'employeurs pour pouvoir négocier avec

les syndicats de salariés dans toutes les branches professionnelles que nous couvrons et ce, pour pouvoir développer des conventions et un dialogue social d'une qualité spécifique à l'économie sociale et solidaire. L'ensemble de ces syndicats d'employeurs de l'économie sociale sont nombreux, pas loin de 10 % en France. Néanmoins, nous ne siégeons pas dans les tours de table des négociations interbranches définies par le gouvernement. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire ne sont pas reconnus comme des employeurs par l'État ; c'est dommageable, cela est en cours de négociation, cela fait partie des grandes revendications des membres de l'USGERES, l'Union de syndicats et de groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale.

En Ile-de-France, la CRESS est structurée en 9 collèges. Deux collèges ne sont pas remplis, mais statutairement ils existent ; je parle notamment du collège des agriculteurs. En Ile-de-France, une partie de notre région est investie dans des formes de coopératives ou associatives qui développent des projets autour de l'agriculture. Depuis peu, nous n'avons plus de représentants du monde agricole, mais le collège existe et il est prêt à être pourvu.

L'Atelier est l'outil conçu par le Conseil régional et la CRESS et a vocation de ressourcer et d'accompagner tous les projets de l'économie sociale et solidaire franciliens.

3) En conclusion

D'une part, je pense profondément que l'ESS est un secteur en constante questionnement, en constante redéfinition ; c'est sa caractéristique. C'est une redéfinition et une évolution qui s'appuient sur la base d'une concertation permanente entre tous les acteurs concernés ou, en tout cas, qui revendiquent le principe d'accéder le plus rapidement possible à une démocratie économique qui nous caractérise dans une logique où les modes de gouvernance de nos entreprises ont tous normalement ceci en commun, c'est qu'elles sont toutes collectives. D'autre part, une dimension européenne est indispensable. La plupart de la législation qui couvre aujourd'hui les problèmes de concurrence, d'emplois, de développement économique, etc., émanent directement de Bruxelles. Il y a nécessité de clarifier ce que nous sommes aujourd'hui dans le paysage européen politique. Sinon, nous finirons par ne plus exister, ne plus être reconnus ou être tellement marginalisés que légalement nous risquerions d'être en grande difficulté. Il existe donc une vraie dimension européenne à acquérir ; c'est un des chantiers du CSESS.

Enfin, une forme entrepreneuriale qui coupe avec les repères du capitalisme libéral. En d'autres mots, l'un des chantiers les plus importants que nous devons avancer, c'est de nous doter de repères, d'une culture... voire d'une doctrine qui nous caractériserait et qui nous permettrait d'éviter d'être en permanence en train de nous évaluer par rapport à l'autre économie.

Jean-Louis Girodot

Je crois que nous pouvons remercier le président de la CRESS et le vice-président de l'Atelier pour cette présentation magistrale du secteur de l'économie sociale. Le CRIES s'est intéressé à ce secteur car, en comparaison aux autres secteurs, il est peut-être moins connu.

L'Ile-de-France, avec le Poitou-Charentes, a été l'une des premières régions à engager, avec son Insee régional, des opérations de comptage. C'est donc la deuxième opération de statistique régionale, je pense qu'elle est totalement aboutie et particulièrement réussie. Il était important de le faire pour ce secteur un peu particulier.

Je vais laisser à Sylvie ou à Jean le soin de vous expliquer comment se déroulera la suite du programme, mais d'abord y a-t-il des questions sur l'exposé d'Éric Forti ? J'ai omis de vous préciser qu'Éric est le premier président de la Chambre régionale issu du secteur associatif et sa famille d'origine est la Ligue de l'Enseignement.

Éric Forti

Juste pour en parler, la Ligue de l'Enseignement - mouvement d'éducation populaire - qui prend naissance en France en 1866 représente 100 fédérations aujourd'hui départementales, soit à peu près 15 000 salariés. Pour ma part, je suis directeur de la Ligue de l'Enseignement fédération du Val-d'Oise, et je tiens vraiment à garder cette fonction pas seulement parce que cela me passionne de diriger une entreprise associative, mais également parce qu'il est important de rester un peu en contact avec la réalité de ce qu'est la direction d'entreprise quand on prétend développer, promouvoir et défendre l'économie sociale et solidaire. La petite fédération où je suis directeur n'a pas une énorme activité, c'est 2,5 millions de total de chiffre d'affaires annuel, c'est 32 salariés essentiellement dans le tourisme social, les centres de vacances de jeunes, la formation citoyenne, l'éducation, le périscolaire.

C'est aussi une façon effectivement d'illustrer ce dont évoquait Jean-Louis, c'est-à-dire que la Chambre régionale, outil de promotion mais aussi de représentation de l'économie sociale et solidaire, est administrée par rotation par les différents membres des différents collèges que j'ai présentés tout à l'heure. Il est vrai que le collège associatif a pris une place importante dans la CRESS parce que c'est le dernier arrivé dans l'ensemble des grandes familles, et puis c'est peut-être aussi parce que le moment est très difficile pour les associatifs. En effet, une des particularités du monde associatif est que nous sommes confrontés à tous les problèmes que posent les objectifs que nous nous sommes fixés au sein de l'économie sociale ; nous nous sommes aussi engagés dans des entreprises à caractère d'intérêt social... Mais nous sommes aussi quasiment condamnés génétiquement à être en relation permanente avec les pouvoirs publics, car nous devons équilibrer notre budget avec des moyens publics. Il s'agit d'une spécificité (que non pas les entrepreneurs), puisque dans le monde associatif, nous sommes donc très politisés au sens où nous devons absolument établir et maintenir des relations dialectiques mais constructives avec les pouvoirs publics.

Jean Lienhardt

Quelques mots pour présenter le programme de l'après-midi : nous avons quatre interventions prévues. Nous commencerons par Sandrine Bouffin et Bérangère Éldin qui présenteront l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France. Ensuite, nous nous intéresserons au diagnostic local (évoqué un peu ce matin) avec Hervé Defalvard et Céline Portero. Nous changerons de sujet en parlant des services à la personne, Clotilde Debout vous en expliquera un peu plus et Isabelle Savelli nous dira ce que le Crocis de la CCIP fait de son enquête depuis quatre ans auprès des services à la personne. En conclusion, je vous dirai ce que nous faisons dans le cadre du groupe de travail CNIS sur le secteur des services à la personne pour mettre un peu d'ordre dans le système statistique d'observation de ce domaine.

Pour information, une bibliographie relative à l'économie sociale et solidaire et les services à la personne sera proposée dans le compte rendu de cette rencontre ([voir annexe 5](#)).

Jean-Louis Girodot

J'invite Mesdames Bouffin et Éldin à prendre la parole pour la présentation des travaux sur l'économie sociale et solidaire.

2. L'économie sociale et solidaire en Ile-de-France

▷ Des faits

Sandrine BOUFFIN

Bonjour, je suis Sandrine Bouffin et je suis chargée d'études à la Division développement économique et emploi de la DR Insee Ile-de-France. Avec Bérangère, nous allons vous présenter l'étude sur l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France qui a été réalisée en 2010.

Notre plan d'intervention sera le suivant :

- présentation du contexte de l'étude ainsi que le partenariat ;
- quelques définitions puis la méthodologie utilisée ;
- les principaux résultats et les perspectives de l'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire.

Le contexte de l'étude

Cette étude est inscrite comme axe de réflexion du CRIES d'Ile-de-France. Dans ce cadre, un groupe technique a été constitué et celui-ci était chargé de réaliser d'une part, un cahier des charges d'une étude qui actualisait celle menée en 2004 sur l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France, et d'autre part, des investigations méthodologiques sur différents points encore peu structurés du point de vue statistique, tels que des diagnostics locaux ou bien des zooms sectoriels, ou encore des approches plus particulières visant à mieux cerner l'économie solidaire. A l'heure actuelle, un diagnostic départemental a été réalisé, ainsi qu'un zoom sectoriel sur les services à la personne.

Cette étude a également été réalisée dans le cadre du programme d'études de l'action régionale de l'Insee Ile-de-France.

Les partenaires de l'étude sont l'Atelier, le Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire, et la CRESS Ile-de-France qui est la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire. Cette étude a donné lieu à deux publications : une en juin 2010 (6 pages, *Insee Ile-de-France à la page n° 338*) plutôt axée sur l'emploi avec un zoom sur les associations puisqu'elles représentent 80 % de l'emploi de l'économie sociale ; l'autre publication en octobre 2010 (28 pages, *Insee Ile-de-France regards sur... l'économie sociale et solidaire*) axée sur l'économie sociale et solidaire ; cet ouvrage est composé de trois articles, l'un sur le poids de l'économie sociale dans l'économie francilienne, l'autre sur les caractéristiques des emplois de l'économie sociale et enfin le dernier sur l'analyse départementale.

Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?

L'économie sociale regroupe quatre grandes familles. Il s'agit de coopératives, de mutuelles, d'associations et de fondations. Ces organisations sont assez facilement identifiables à partir du statut juridique. Le terme « solidaire » est plus difficilement identifiable. Néanmoins, les pratiques solidaires sont souvent mises en œuvre par des structures qui ont une forme juridique appartenant à l'économie sociale. Par conséquent, les deux termes sont fréquemment associés.

Dans l'étude présentée, figure une partie de l'économie solidaire qui est analysée. En revanche, une autre partie y échappe, comme par exemple les entreprises d'insertion qui ont un statut de SA ou de SARL.

La méthodologie

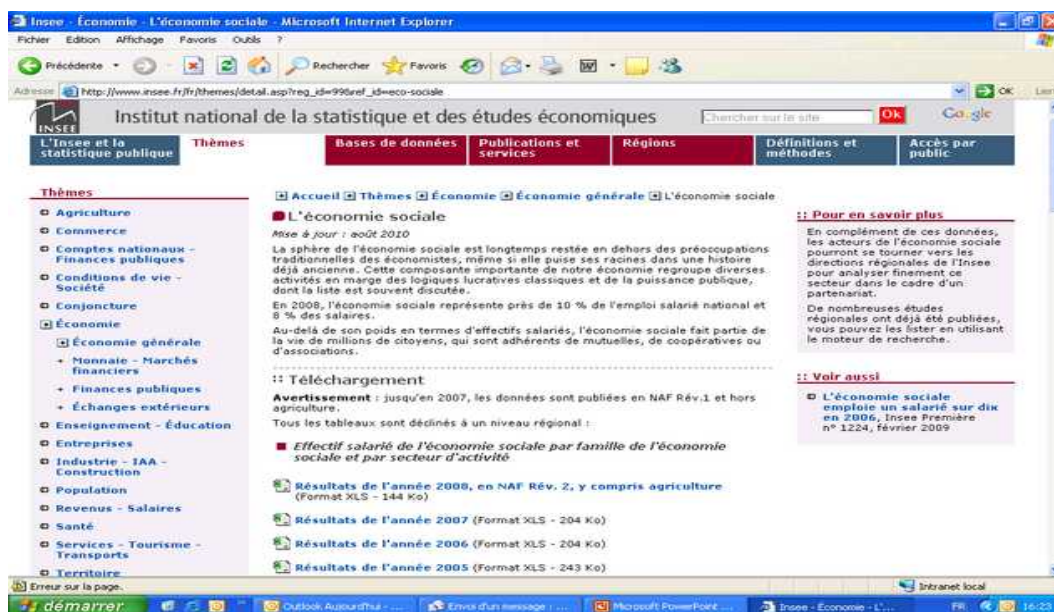
Je vais maintenant vous présenter l'investissement méthodologique utilisé pour cette étude, le périmètre statistique de l'économie sociale et solidaire, les sources utilisées et le champ d'étude.

Cette étude s'appuie sur un investissement méthodologique qui a été construit par le pôle national de service « Etudes économiques régionales » de l'Insee. Cet investissement méthodologique arrête le périmètre de l'économie sociale. Ce périmètre a été discuté et validé par le Conseil national de chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES) et les partenaires de l'économie sociale. La dernière actualisation de cet investissement méthodologique date de juin 2010 sur des données 2008 ; dans cette dernière actualisation a été introduit la NAF rev.2 ainsi que le champ de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

Cet investissement a deux objectifs :

- mesurer le poids de l'économie sociale dans l'économie d'un territoire, avec le nombre d'établissements et d'emplois (postes au 31/12 ou postes sur l'année), la masse salariale par famille et par secteur d'activité ;
- décrire les caractéristiques des emplois de l'économie sociale, telles que l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, les conditions d'emploi, les rémunérations par famille et par secteur d'activité.

Cet investissement est à la base des tableaux de cadrage nationaux et régionaux consultables sur le site de l'Insee. Quatre années sont disponibles, de 2005 à 2008, ainsi que huit tableaux avec le nombre d'établissements, le nombre de postes...



L'une des perspectives de l'évolution de cet investissement serait de repérer les entreprises qui sont extérieures à l'économie sociale, mais qui font partie d'un groupe de l'économie sociale afin de mesurer le poids économique réel de l'économie sociale. Cette méthode a été utilisée dans *L'Insee Première* (4 pages, n° 1342) sur l'économie sociale parue en mars 2011 qui s'intitule : Le « tiers secteur » un acteur économique important - 10 % de l'emploi salarié dans les coopératives, mutuelles, associations et fondations ». *L'Insee Première* est également consultable sur le site de l'Insee. Selon cette étude, les entreprises relevant de l'économie privée, mais qui font partie d'un groupe de l'économie sociale, emploient près de 300 000 salariés au niveau national, ce qui représente environ 13 % de leur effectif stricto sensu. Pour les groupes coopératifs bancaires et agricoles, ils doublent leurs effectifs dans les filiales extérieures à l'économie sociale.

Le périmètre statistique de l'économie sociale et solidaire est, de fait, restreint à celui de l'économie sociale étant donné que la composante solidaire n'est pas (encore) identifiable avec les sources de la statistique publique. Ce périmètre a été établi en partenariat avec les Chambres régionales de l'économie sociale (CRES) via la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques, dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement, telles que l'administration publique, les organisations patronales consulaires, les syndicats de salariés et les organisations politiques ou religieuses.

Deux sources ont été utilisées pour cette étude :

- la source CLAP, Connaissance Locale de l'Appareil Productif, où seuls sont comptabilisés les postes « non annexes », c'est-à-dire les emplois de plus de 30 jours et de plus de 120 heures sur l'année ;
- la source DADS, Déclaration Annuelle de Données Sociales, où ont été comptabilisés les postes annexes et non annexes ; mais seul le champ retenu couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés à l'exception des agents de l'État, de l'agriculture, des services domestiques et des activités extraterritoriales.

Le champ de l'étude se limite aux établissements employeurs qui ont employé au moins un salarié au cours de l'année 2004-2007 (hors agriculture), ceux-ci étant obligatoirement inscrits au répertoire Sirene.

Il y a une partie de l'économie sociale qui échappe à cette étude, celle basée sur le volontariat. Or, Viviane Tchernonog, chercheur au CNRS, avait fait une étude en 2007 relevant que sur 1 100 000 associations en 2005, seules 16 % étaient des associations employeurs, le reste était des associations non employeurs. Toujours selon cette étude, le travail bénévole était estimé à 935 000 emplois, en équivalent temps plein (ETP), dont 24 % dans les associations employeurs.

Je passe la parole à Bérangère qui va vous présenter les principaux résultats de l'étude.

► Des chiffres

Bérangère ÉLDIN

Merci Sandrine. Bonjour, je suis Bérangère Éldin, je travaille à l'Atelier sur la mission d'observation mise en place l'an dernier avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et un fort appui de l'Insee, et également sur l'appui des collectivités territoriales, qui nous sollicitent pour mettre en place des plans d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire.

J'aimerais préciser que nous sommes sur des chiffres de 2007. Il faut savoir que nous avons commencé à travailler sur les chiffres de 2008 et compte tenu du volume d'emplois, il n'y a pas de variations importantes et nous sommes sur des chiffres très stables.

Voici les principaux chiffres issus de l'étude :

- 31 300 établissements employeurs ;
- 374 000 salariés dans l'économie sociale et solidaire. L'Ile-de-France est la première région en France puisqu'elle concentre 17 % de l'économie sociale et solidaire au niveau national ;
- une prédominance des associations avec 80 % d'emplois salariés. Il ne s'agit pas d'une spécificité d'Ile-de-France, car ce sont des chiffres que nous retrouvons dans pratiquement toutes les autres régions françaises ; en revanche, sur certains secteurs d'activité, il existe de nombreuses associations dans le domaine culturel, du sport et, plus largement, de l'éducation populaire qui fonctionnent avec un grand nombre de bénévoles, donc pas seulement dans les bureaux et les conseils d'administration mais aussi sur le terrain de l'activité.

Familles	Etablissements employeurs		Effectifs salariés au 31 décembre	
	France	Ile-de-France	France	Ile-de-France
Coopératives	23 900	1 700	300 200	32 800
Mutuelles	7 200	800	119 900	23 800
Associations	182 900	28 500	1 763 400	295 400
Fondations	1 100	300	62 200	22 300
Ensemble économie sociale	215 100	31 300	2 245 700	374 300

Hors économie sociale	2 014 900	417 600	20 395 200	5 060 100
TOTAL	2 230 000	448 900	22 640 900	5 434 400

Source : Insee, CLAP 2007 (postes de travail au 31/12)

Parmi ces chiffres, figure une autre particularité, celle des coopératives en Ile-de-France qui ont une place très modeste. Les deux tiers des emplois de ces coopératives se trouvent dans des banques coopératives, expliqués notamment par le fait que dans beaucoup de régions françaises nous sommes sur des territoires plutôt agricoles ou maritimes alors qu'en Ile-de-France nous ne « profitons » pas de ces secteurs d'activité.

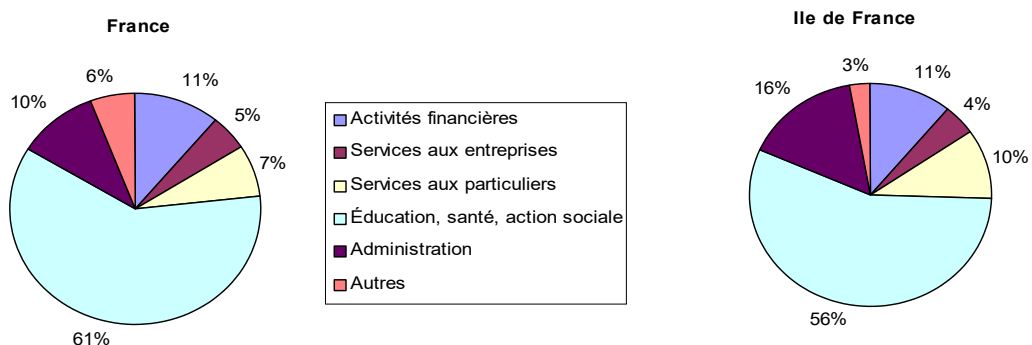
En ce qui concerne les mutuelles, nous allons nous attacher à suivre les effets sur l'emploi du mouvement de concentration qui a commencé il y a quelques années. Nous avons aussi beaucoup de fondations implantées en Ile-de-France qui sont souvent des fondations à vocation nationale. Ce n'est pas forcément le cas de cette assemblée mais, souvent, quand nous parlons de fondation, nous pensons à fondation d'entreprise, alors que l'essentiel de l'emploi dans les fondations relève de l'action sociale et de la santé, comme l'Institut de formation des soins infirmiers, de la fondation Rothschild... des structures de taille d'effectifs très importante.

Le poids de l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France contient un petit bémol par rapport à la place de première région française en nombre d'emplois. En effet, la part relative s'élève à 7 % des salariés par rapport au reste de l'économie. Cela tient au fait que la région pèse près du quart de l'activité économique du pays. Nous avons donc un dénominateur commun qui n'est pas favorable. Aussi, peut-on se dire qu'il y a probablement des marges de progression.

Les secteurs d'activité

En matière de secteurs d'activité, on peut noter les spécificités franciliennes suivantes :

- plus de services aux particuliers, à ne pas confondre avec les services à la personne ; nous y trouvons tout ce qui relève des activités culturelles, sportives mais également hébergement et restauration qui sont des activités importantes dans la région notamment liées au tourisme mais pas seulement ;
- l'administration qui représente des fédérations, mais aussi des têtes de réseau, des sièges sociaux qui sont très nombreux en Ile-de-France ;
- une faible diversification dans les autres activités puisque plus d'un salarié sur deux travaille dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (56 %), soit un peu moins qu'au niveau national (61 %).



Source : Insee, CLAP 2007

Il est essentiel de préciser que nous sommes dans une démarche économique française transversale et que nous avons aujourd'hui, et ce depuis un certain temps, des entreprises de l'ESS qui se développent dans les secteurs d'activité du bâtiment, du commerce, de la gestion des déchets, de la communication, du tourisme, du conseil aux entreprises et de l'accompagnement à la création d'activité avec des formes innovantes, notamment en matière d'entrepreneuriat

collectif. Ainsi, ces dernières années, voyons-nous se développer des reprises par les salariés sous forme de sociétés coopératives et participatives (SCOP), de coopératives d'activité et d'emploi (CAE) qui sont des alternatives intéressantes à la création solo à l'auto-entrepreneur notamment, ou encore des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), qui permettent aux collectivités d'être partie prenante de la gouvernance de ces structures.

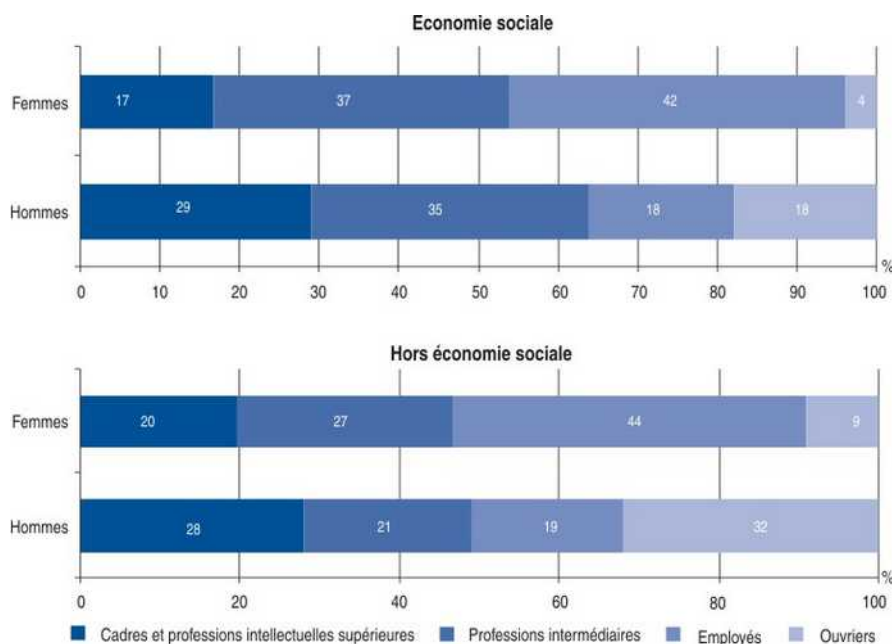
La composition de l'emploi dans l'économie sociale et dans le reste de l'économie concerne largement le secteur historique de l'action sociale, de la santé et de l'éducation avec une grande variété d'interventions. D'ailleurs, nous ne savons pas qu'il existe des hôpitaux gérés sous forme associative mais aussi, en Ile-de-France, de nombreuses structures d'accueil et de travail des personnes handicapées. Ce secteur représente également tout ce qui relève de l'aide à domicile, de l'accueil des personnes âgées et des enfants. Dans l'économie sociale et solidaire, les activités financières représentent 11 % d'emplois par rapport à 5 % dans le reste de l'économie.

Les conditions d'emploi

Première observation à souligner, il existe un véritable enjeu dans le renouvellement des salariés : 36 % des salariés de l'ESS ont plus de 45 ans contre 28 % dans le reste de l'économie. Cela concerne tous les secteurs sauf les coopératives qui ont déjà commencé à anticiper cette question du vieillissement. Par ailleurs, une enquête est en cours et réalisée par le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire pour identifier les enjeux par rapport à ce sujet. Pour corroborer cet aspect, la part des salariés de moins de 30 ans diminue. Des choses sont à faire pour intégrer plus de jeunes dans ces structures.

S'agissant de la place des femmes, elles sont 63 % dans l'ESS et sont majoritaires dans toutes les familles d'organisation, à l'exception, encore une fois, dans les coopératives où nous observons une stricte parité 50-50. Elles sont davantage présentes dans les associations : 80 % des effectifs sont des femmes. Nous avons bien compris que le modèle associatif était très investi dans les secteurs de l'éducation et de la santé où les femmes sont particulièrement nombreuses. Les femmes sont surreprésentées parmi les professions intermédiaires et les employés. En revanche, elles occupent moins souvent un poste de cadre que dans le reste de l'économie.

Répartition des salariés en fonction du sexe et des secteurs d'activité



Source : Insee, DADS 2007 (postes non annexes)

Les rémunérations

Il vaut mieux travailler dans une banque coopérative ou une mutuelle à Paris ou dans les Hauts-de-Seine, plutôt que dans l'aide à domicile, les crèches ou les garderies. Pour la première catégorie, nous sommes proches des rémunérations du reste de l'économie. Pour les autres, nous passons largement du double au simple.

En 2007, le salaire horaire net d'un salarié dans l'économie sociale est, en moyenne, inférieur de 18 % à celui d'un salarié du reste de l'économie (13,1 euros contre 15,9 euros). Dans les associations, les salariés sont peu rémunérés (12,5 euros).

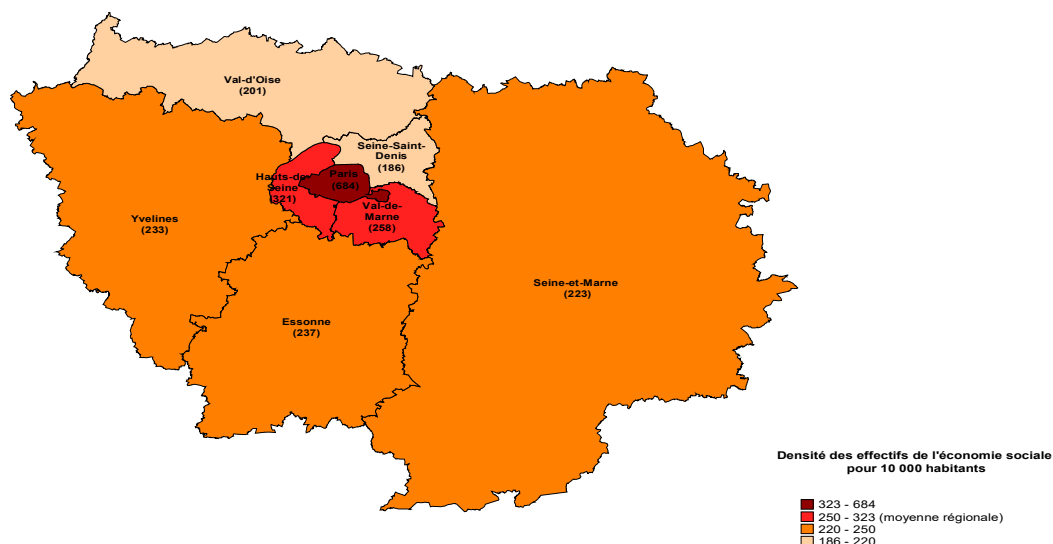
L'écart de salaire entre les hommes et les femmes est moindre dans l'économie sociale (19 %) que dans le reste de l'économie (22 %). C'est en partie dû à l'effet de composition par catégorie socioprofessionnelle, car les professions intermédiaires représentent une part importante des salariés et les différences de rémunération y sont faibles. En revanche, parmi les cadres, moins nombreux dans l'économie sociale, les écarts de salaire sont plus forts ; même constat, pour les ouvriers.

Catégories socioprofessionnelles	Ecart de salaires Femmes/Hommes (en %)					
	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Economie sociale	Hors économie sociale
Cadres et professions intellectuelles supérieures	- 25	- 21	- 17	- 18	- 19	- 22
Professions intermédiaires	- 11	- 4	- 5	1	- 6	- 7
Employés	- 4	- 4	- 2	2	- 3	1
Ouvriers	- 23	- 28	- 17	- 10	- 21	- 15
Ensemble des salariés de l'économie sociale	- 19	- 30	- 17	- 18	- 19	- 22

Source : Insee, DADS 2007 (postes non annexes)

Le recours à l'emploi à temps partiel est plus fréquent dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie. C'est particulièrement le cas dans certains secteurs comme l'aide à domicile, le sport, la culture et les loisirs, notamment dans les associations. Les contraintes de l'activité nécessitent le recours à cette forme d'emploi.

Autre volet étudié, celui de l'analyse départementale. L'indicateur de la densité des effectifs par rapport à la population se distingue du reste de l'économie et est en relation avec la population et ses besoins. Nous constatons une forte concentration de l'ESS à Paris, avec 40 % des emplois régionaux : la densité des effectifs de l'économie sociale francilienne en 2007



Dans la petite couronne, des contrastes très importants subsistent, nous passons presque du simple au double entre la Seine-Saint-Denis, 186 pour 10 000 habitants, comparés au 321 pour 10 000 habitants dans les Hauts-de-Seine. En Seine-Saint-Denis, il semblerait selon une hypothèse avancée que les besoins sociaux des populations aient été probablement privilégiés, compte tenu de l'histoire du département, plutôt par la délégation de services publics (crèches...) que par les acteurs de l'ESS pour répondre à ces besoins. La densité d'emplois est plus faible en grande couronne qu'en petite couronne, mais les différences entre les départements sont bien moindres. D'une manière générale, plus on s'éloigne du centre, plus l'action sociale est présente en petite et surtout grande couronne. On se retrouve ainsi avec une économie sociale et solidaire plus conforme à celle des autres régions.

Pour terminer, quelques perspectives de l'Observatoire régional de l'ESS mis en place avec la CRES. Chaque année, dans un cadre partenarial, seront publiées les données statistiques fournies par l'Insee. En juin prochain, seront publiés les chiffres 2008 sous la forme d'un panorama de 6 à 8 pages avec des tableaux de bord et indicateurs de base aux niveaux régional et départemental. En novembre, mois de l'économie sociale et solidaire, seront publiés les chiffres 2009 ; chaque année, à cette même date, des données statistiques seront ainsi actualisées. Par ailleurs, cette année, le CNCRES va actualiser son atlas national de l'économie sociale et solidaire et l'Atelier va participer à cette consolidation en alimentant les données relatives à la région Ile-de-France.

Dernier point, celui de l'approche plus prospective des territoires et des filières qui demande le développement de partenariats avec des chercheurs. L'Atelier a participé à la création de la Chaire de l'économie sociale et solidaire portée par l'Université de Marne-la-Vallée. Cela me permet de vous dire qu'il y a un nouveau projet qui se met en place entre l'USGERES (Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale) et l'Université de Nanterre, avec un labo du CNRS, pour étudier dans les trois prochaines années le dialogue social dans l'économie sociale et solidaire. Des travaux qui pourront être ainsi valorisés et présentés à l'Atelier, afin de favoriser des rencontres entre les acteurs et les chercheurs.

Jean-Louis Girodot

Merci pour cette présentation de ces travaux qui ont été importants et qui devraient permettre, chaque année, de faire un point actualisé. Vous pouvez poser des questions à nos deux intervenantes.

Gérard Ader

Je voudrais vous faire quelques remarques concernant l'ouvrage « *Regards sur... l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France* », et plus précisément le tableau de la page 7. On trouve, notamment, la famille « Associations » avec environ 300 000 effectifs salariés et le domaine « Autres » qui lui en regroupe 60 000. Pouvez-vous nous en proposer un peu plus les années prochaines et pourriez-vous isoler les associations de protection de l'environnement ?

Jean-Louis Girodot

Gérard représente le secteur de l'environnement au CESER.

Gérard Ader

Le deuxième souhait que je voudrais exprimer concerne le bénévolat. J'aimerais connaître les références de la publication dont il est fait mention en page 6 « *Les associations et le bénévolat en France* ». Je serais particulièrement intéressé par cette étude, car je pense que des travaux seraient à faire sur le bénévolat et je vais rêver un peu de statistiques avec vous : dans le tableau de la page 7, il serait bien de voir figurer les effectifs salariés d'un côté, et l'équivalent pour le bénévolat de l'autre.

Par ailleurs, vous avez décrit la structure des salariés en vous « plaignant » qu'il existait beaucoup de femmes et que l'âge moyen était assez élevé. Je dirai qu'il ne faut pas s'en plaindre, au contraire... l'économie sociale est un modèle que devrait (ou va) suivre toute l'économie française. Nous savons que « *les femmes sont l'avenir de l'homme* » et les femmes travaillent aussi bien si ce n'est mieux que les hommes... donc une meilleure productivité en embauchant des femmes. Et enfin, sur l'âge, nous savons tous que la population française vieillit. Il faudra avoir des pyramides des âges - y compris celle des gens qui travaillent ou des bénévoles - qui vont se décaler vers le haut. Ce que vous avez décrit, ce n'est pas le « malheur » de l'économie sociale, mais c'est la préfiguration, le modèle de ce que sera... et là, l'économie sociale donne l'exemple.

Jean Lienhardt

Uniquement sur le dernier point, nous avons terminé l'étude avant que la loi sur les retraites soit instaurée ; aussi, nous ne pouvions pas trop anticiper sur tous ces aspects, allant jusqu'à provoquer et dire que c'est une situation qui préfigure et qui va arriver partout. Il y a de bons côtés, mais également de mauvais côtés dans cette pyramide qui est très féminine. On voit qu'il y a une sélection qui n'est pas de nature de prolonger l'emploi des seniors.

Jean-Louis Girodot

Pouvez-vous nous soumettre des précisions et une analyse plus fine sur le poids du bénévolat dans ce secteur ?

Sandrine Bouffin

Sur le bénévolat, l'étude fait référence au document de Viviane Tchernonog intitulé « *Les associations en France - Poids, profils et évolutions* » et réalisé en novembre 2007 à partir d'une enquête menée sous sa direction.

Jean-Louis Girodot

Daniel Rault peut, peut-être, nous apporter des précisions car il a suivi cela d'assez près.

Daniel Rault

Juste une précision sur la pyramide et le rapport Hommes/Femmes. Autant il est important d'avoir des chiffres globaux sur l'économie sociale, mais on ne peut pas se départir d'une analyse sectorielle, en même temps, puisque la place des femmes, c'est-à-dire le rapport Hommes/Femmes est à analyser par branche d'activité. Il y a un effet de structure évident, puisque les associations sont présentes dans l'action sociale.

Par ailleurs, nous avons l'aspect bipolaire des associations, avec des secteurs qui sont fortement employeurs où il existe moins de bénévoles, et des secteurs où nous avons des nébuleuses d'associations plus dispersées avec beaucoup de bénévoles du secteur culturel, loisirs, sportif, tandis que les masses salariées sont ailleurs. De plus, les secteurs eux-mêmes ont une conformité d'emploi féminin par nature du secteur (de l'activité). Si nous voulons analyser le rapport Hommes-Femmes dans l'économie sociale, prenons un exemple : c'est comparer le secteur coopératif bancaire - son profil homme/femme - avec le secteur bancaire, ou encore, les mutuelles d'assurance comparées aux données de l'assurance. Là, nous trouvons des choses intéressantes, c'est-à-dire que nous pouvons nous demander pourquoi tel secteur a relativement plus de femmes que ses concurrents directs.

La question qui reste à décider est de savoir à quoi rapporter le secteur des mutuelles de santé ? A quoi rapporter les associations ? Aussi, il est difficile de trop globaliser... mais, si nous souhaitons avoir des chiffres plus dynamiques, plus qualitatifs d'analyse de la situation réelle des secteurs, nous sommes bien obligés de rapporter à la branche.

Jean-Louis Girodot

Nous allons passer du global au local, puisque M. Defalvard et Mme Portero vont nous présenter l'exemple expérimental de la Seine-et-Marne.

3. Diagnostic local : l'exemple expérimental de la Seine-et-Marne

Hervé DEFALVARD

Bonjour à tous. Nous allons vous faire une présentation de l'étude que nous sommes en train de mener pour le Conseil général sur l'économie sociale et solidaire en Seine-et-Marne. Nous vous proposons une présentation d'un chantier, car l'étude est en cours.

Cette présentation, à deux voix, aura une introduction, puis une première partie qui présentera la photographie statistique, les chiffres clés de l'économie sociale et solidaire en Seine-et-Marne que fera Céline. Une deuxième partie qui développera un certain nombre de réflexions à la demande du Conseil général, une analyse en miroir des données et des définitions de l'ESS que nous ferons de manière appliquée à la Seine-et-Marne.

Un mot d'introduction pour finalement donner le contexte de cette étude que nous sommes en train de mener pour le Conseil général dans le cadre de la chaire d'économie sociale et solidaire de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée. Cette chaire d'économie sociale et solidaire, dont je suis le responsable, est un partenariat avec l'université de Marne-la-Vallée qui associe huit partenaires, comprenant des associations, l'Atelier partenaire de la chaire, des coopératives et des mutuelles. Ces 8 partenaires, avec l'université, déploient un programme de travail autour de trois axes : la recherche, les formations et un programme de visibilité à partir de ces formations et de cette recherche. Dans le cadre de ce programme de travail, le Conseil général est le huitième partenaire pour montrer l'ancrage territorial à la fois voulu par l'université et aussi par le développement de l'ESS à l'université.

Une étude nous a été demandée, commandée, financée par le Conseil général sur l'économie sociale et solidaire en Seine-et-Marne afin d'analyser de la capacité aujourd'hui, des possibilités demain de l'économie sociale et solidaire d'être un des moteurs d'un développement local, durable en Seine-et-Marne. Nous avons notamment dans cette étude des monographies sectorielles sur l'agriculture pour voir comment aujourd'hui et comment demain l'ESS pourra être un vecteur de développement plus inclusif et plus durable dans ces secteurs en Seine-et-Marne. Dans le cadre de cette étude nous avons, entre autres, deux cahiers des charges : prendre une photographie statistique de l'ESS en Seine-et-Marne et conduire une réflexion sur « qu'est-ce que l'ESS ? », puisque, quand le Conseil général doit mener des politiques favorisant l'ESS, il a besoin d'en connaître la définition et plus précisément d'avoir des repères pour définir c'est objet à géométrie variable qu'est l'ESS.

Céline PORTERO

Je vais vous présenter un portrait de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de la Seine-et-Marne.

Un point de méthodologie

Le périmètre utilisé est celui établi par l'Insee et le CNCRES en 2008. Les données présentées sont celles de 2008, issues des sources DADS et CLAP ; elles concernent uniquement les établissements employeurs et les effectifs salariés au 31 décembre 2008.

Les chiffres clés en Seine-et-Marne

- 2 768 établissements employeurs ;
- 28 807 salariés qui représentent 7 % de l'emploi départemental et qui correspondent à 19 177 équivalents temps plein (ETP) ;
- 706 millions d'euros de salaires bruts distribués qui représentent 7 % de l'ESS francilienne ;
- 67 % d'emplois occupés par des femmes ;
- entre 2004 et 2008, + 7 % d'emplois dans l'économie sociale et solidaire dans le 77.

L'approche par famille

Comme à l'image de la région et des autres régions françaises, c'est le secteur associatif qui est le plus important, environ 80 % de l'emploi. Nous constatons également la forte présence des coopératives en comparaison avec l'Ile-de-France : 6 % de l'emploi de l'économie sociale et solidaire dans les coopératives franciliennes, contre le double en Seine-et-Marne.

L'approche sectorielle

Nous trouvons quatre principaux secteurs : l'action sociale qui représente 44 % de l'emploi de l'économie sociale et solidaire, part plus importante qu'en région où elle atteint 30 % et 38 % en France ; puis l'enseignement (15 %), les autres activités de services (15 %) et les activités financières et d'assurance (10 %).

Pour précision, nous n'avons pas la même nomenclature que l'étude menée l'année dernière avec l'Insee, en raison notamment du changement de nomenclature CLAP. De fait, il y a eu un éclatement du gros secteur éducation, action sociale, enseignement. Nous pouvons désormais différencier l'action sociale, la santé humaine et l'enseignement. Dans l'action sociale, nous pouvons retrouver l'aide à domicile, l'accompagnement d'adultes et d'enfants, l'hébergement médico-social et social. Concernant les autres activités de services, elles ne correspondent pas aux activités de services aux personnes de l'année dernière, mais uniquement au sport et loisirs, art et spectacle et toutes les associations non classées qui n'ont pas de code APE spécifique.

Les établissements

Nous constatons que 15 % des établissements de l'ESS ont plus de 20 salariés, part plus importante que dans l'économie classique, hors économie sociale et solidaire ; 15 % qui représentent 73 % des emplois, alors que le privé hors ESS est à 9 % d'établissements de plus de 20 salariés regroupant 64 % des emplois. Cette répartition est à peu près similaire à celle de la région Ile-de-France.

S'agissant des caractéristiques territoriales, nous avons privilégié l'approche par l'emploi ; un découpage par arrondissement qui nous a permis de voir plusieurs territoires dans le département. Nous nous apercevons que l'ESS est moins présente lorsque le privé est beaucoup plus implanté. Par exemple sur l'arrondissement de Torcy, 78 % de l'emploi est dans le privé hors ESS et donc l'économie sociale et solidaire ne représente que 5 % ; alors que sur l'arrondissement de Fontainebleau, l'ESS est plus présente avec 11 % de l'emploi alors que le privé est moins présent, il ne représente que 64 % de l'emploi.

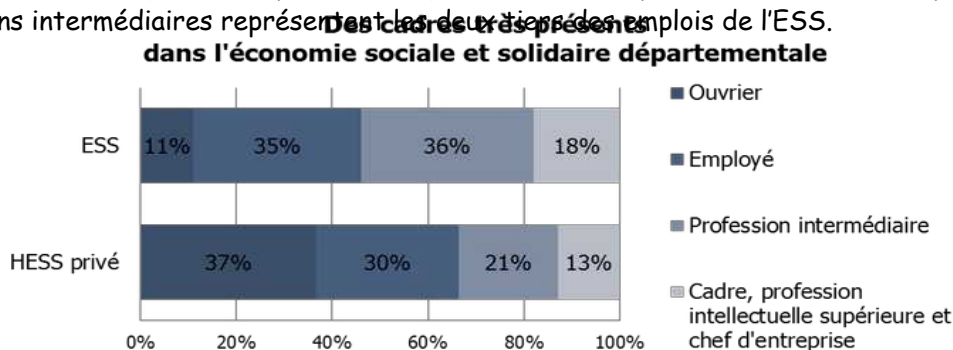
Part des emplois par arrondissement (en %)

	ESS	HESS privé	HESS public	TOTAL
Meaux	7	72	21	100
Melun	8	67	25	100
Provins	9	66	26	100
Fontainebleau	11	64	25	100
Torcy	5	78	18	100

Source : Insee, CLAP 2008/Traitement : Observatoire régional ESS IDF

L'approche sur les caractéristiques de l'emploi

Il est à noter toujours une forte présence des femmes dans l'ESS, avec 67 % des salariés. La répartition par catégorie socioprofessionnelle est assez atypique dans l'ESS de par les secteurs investis notamment. Nous constatons que la part des ouvriers est très faible en comparaison avec le privé, et une particularité de la Seine-et-Marne est que les cadres sont très présents, avec 18 % des salariés, alors qu'ils ne représentent que 13 % dans le privé hors ESS. Les employés et les professions intermédiaires représentent les deux types d'emplois de l'ESS.



Source : Insee, CLAP 2008/Traitement : Observatoire régional ESS IDF

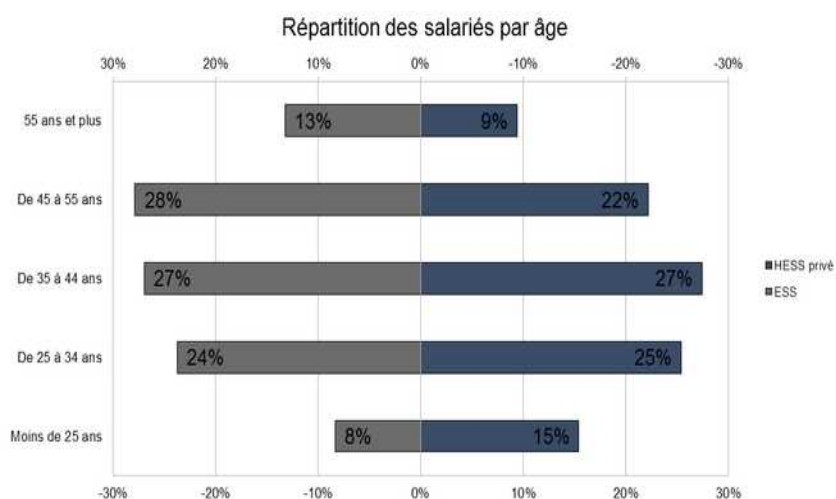
Les conditions d'emploi

Il s'agit d'un aspect que nous n'avons pas l'année dernière, notamment sur la répartition des salariés par nature de contrat. Ainsi, nous constatons que les salariés dans l'ESS sont moins souvent en CDI que dans le privé. Il existe 20 % de CDD et il y a aussi une part plus importante dans les autres contrats suivant les familles, notamment dans les coopératives où on note qu'il y a beaucoup de recours à d'autres contrats, peut être les intérimaires ; c'est un point à éclaircir. Ainsi, dans le privé, nous sommes à 75 % de salariés en CDI, contre 65 % dans l'ESS.



Source : Insee, CLAP 2008/Traitement : Observatoire régional ESS IDF

Le dernier point sur les caractéristiques de l'emploi est la **pyramide des âges**, avec cette idée de regarder plus précisément, en complément avec une étude que mène le CNCRES actuellement, le renouvellement des salariés dans l'ESS. Nous voyons que 13 % des salariés ont plus de 55 ans dans l'ESS en Seine-et-Marne, alors que la région en compte 16 %. C'est un enjeu fort en Ile-de-France, le renouvellement des salariés. Nous relevons que seulement 8 % des salariés ont moins de 25 ans dans



Source : Insee, DADS 2008 / Traitement : Observatoire régional ESS IDF

Hervé DEFALVARD

Comme je vous le disais, le Conseil général a souhaité d'une part avoir une photographie assez classique de l'ESS et, d'autre part, par rapport à ses objectifs de développement, de soutien, avoir une réflexion donnant des repères permettant de définir cet objet et éviter d'avoir des politiques séparatistes. Ici, ces réflexions sont conduites en trois temps :

- des données pour arriver aux définitions ;
- les problèmes rencontrés ;
- des définitions pour arriver aux données, une approche plus opérationnelle de l'économie sociale.

Des données aux définitions

Nous pouvons envisager trois manières de définir l'économie sociale selon des données :

- faire ressortir « l'économie sociale de Seine-et-Marne » au sens Insee-CNCREs, au sens de la statistique nationale (avec 2 768 établissements employeurs) ;

- avec la deuxième photographie tirée des données et inspirée d'une étude du CerPhi (Centre d'étude et de recherche sur la Philanthropie), qui a mis le zoom sur toutes les associations de Seine-et-Marne provenant des sources du Journal officiel et l'Urssaf centralisée avec l'Acoss. Nous avons une difficulté par rapport à ce comptage pour détecter les associations vivantes. Nous ne pouvons pas départager les associations encore en fonctionnement des associations mortes. Un certain nombre de travaux ont avancé un certain nombre d'outils et de méthodes pour arriver à décompter ces associations vivantes, quatre critères ont été utilisés :

- o créations observées depuis 15 ans par rapport au niveau national (CerPhi) ;
- o associations employeurs par rapport à l'ensemble des associations (travaux de Matisse) ;
- o nombre de clubs sportifs suivis (Matisse) ;
- o pérennité des associations sportives (CerPhi).

Si on croise ces quatre critères, nous arrivons à une estimation entre 15 000 et 17 000 associations en activité en Seine-et-Marne, ce qui correspond à 75 000 à 85 000 bénévoles réguliers. Sur cette photographie, on a ce que l'on appelle le périmètre du tiers secteur en Seine-et-Marne.

- troisième approche possible « économie sociale et solidaire » : une tentative d'extension de l'économie sociale puisque nous voyons que, selon les sources Urssaf-Acoss utilisées pour cette étude, dans les associations, les SIAE commerciales sont incluses, statut plus large que l'économie sociale. De même que nous n'avons pas seulement les fondations, nous avons également les syndicats, les comités d'entreprises, des acteurs qui ne sont pas comptés dans le périmètre de l'économie sociale aujourd'hui. Ceci est donc une photographie de l'ESS en Indre et Loire au sens de l'OE2T (Observatoire de l'économie des territoires de Touraine).

Problèmes rencontrés

Cette diversité d'approches possible à partir des statistiques pose un certain nombre de problèmes :

- malgré les statistiques nationales Insee-CNCREs, nous avons encore un périmètre qui n'est pas stabilisé ; la publication Insee première de mars 2011 « le tiers secteur »

rajoute ces difficultés. On peut avoir l'ES77 versus le tiers secteur 77 ou l'ES77 versus l'ESS. Une difficulté supplémentaire est celle des structures d'insertion dénombrées différemment des entreprises classiques, puisqu'elles sont dénombrées par convention ;

- une définition trop exclusive de l'ESS qui exclut des acteurs de l'ESS tels que les acteurs solidaires non économie sociale. En Seine-et-Marne, nous venons d'ajouter des acteurs qui sont agréés par la préfecture comme entreprise solidaire dans le champ de l'ESS. Puis, se pose la question des associations non employeurs et de leurs bénévoles réguliers ;
- un périmètre trop inclusif (à l'inverse du 2^e problème), c'est-à-dire qui peut inclure des acteurs, où nous nous demandons s'ils font bien partie de ce modèle économique. C'est le cas de l'Insead, 3^e champion ES77 en Seine-et-Marne avec plus de 300 employés. Dans cette école internationale de commerce, les programmes d'enseignement n'y enseignent pas ce modèle économique auquel renvoie l'économie sociale et solidaire.

Des définitions aux données

Dans le cadre de la chaire, nous sommes dans l'optique de définir, d'avoir une approche économique de l'ESS à partir d'un modèle économique commun comme étant le socle de l'ESS. Nous pouvons développer deux approches économiques : une approche macro-économique et une approche micro-économique.

L'approche macro-économique : est celle du compte satellite des institutions sans but lucratif qui est en cours. Des travaux sont en train de développer une ébauche du compte satellite des ISBL à partir du manuel de l'ONU 2003 (Insee-Kaminski) qui privilégie un certain nombre de critères :

- organisation formelle ;
- privée ;
- autonome dans sa gestion ;
- ne distribuant pas de profit ;
- à adhésion volontaire.

Une première définition de ce compte satellite ISBL comprend un grand nombre des associations employeurs, des fondations, des syndicats de salariés, des comités d'entreprises, des églises et des partis politiques. L'objectif associé à cette approche macro-économique est important car lorsque nous faisons des études économiques sur l'ESS, nous ne parlons pas des principales catégories économiques qui permettent de définir une économie, qui sont la production, la valeur ajoutée et l'investissement. L'un des enjeux de cette approche est de pouvoir décrire l'ESS à partir de ces grandeurs économiques essentielles pour rendre compte de la dimension économique de l'ESS. Aujourd'hui, dans les comptes nationaux, nous retrouvons les ISBLSM, les institutions sans but lucratif au service des ménages ; cette sous-partie du compte satellite ISBL comptabilise, en termes de valeur ajoutée brute, 22,2 milliards d'euros ; ce qui en fait l'équivalent de l'agriculture. Nous voyons une approche qui permet d'aller des définitions à une mesure statistique de la portée de cette économie sociale et solidaire.

L'approche micro-économique : c'est une entrée critique de l'économie politique classique et capitaliste. La pointe de la critique porte sur la question de l'altruisme inclut comme la donnée fondamentale de l'activité économique de l'ESS, que ce soit les banques coopératives ou les mutuelles. Cette entrée par l'altruisme dans la micro-économie a été développée avec un premier concept qui est un modèle d'équilibre général concurrentiel post-libéral fondé sur liberté-égalité-altruisme.

La deuxième approche micro-économique est un modèle économique idéal-type (au sens de Weber) qui part des réalités et qui, finalement, en extrait des traits saillants pour définir l'ESS apparaissant dans une typologie où nous avons deux formes de gouvernance et deux formes de comportement. L'ESS va apparaître ici comme un type de croisement entre règles et comportements.

La conclusion sera à partir de ces travaux qui se basent sur des approches théoriques de l'ESS pour aller vers leurs mesures empiriques. Nous nous inscrivons dans un développement de programme de recherche sur l'ESS qui a deux lignes de force :

- avancer des définitions vers les données. L'enquête en extension en Seine-et-Marne devrait nous aider à avancer dans cette direction ;
- coupler l'approche macro et micro économique de l'ESS pour développer la compréhension du modèle économique que l'ensemble de ces structures statutaires (ou non) partagent.

Nous vous remercions pour votre attention.

Jean-Louis Girodot

Merci à vous deux pour ce travail approfondi. Avant qu'il ne nous quitte, Éric Forti aimerait poser une question.

Éric Forti

Juste une remarque suite à l'exposé de Céline. Il est inutile de définir l'économie sociale et solidaire en utilisant, dans son rapport à l'autre économie, le terme « non privé » puisqu'elle est de fait privée. Il existe très peu de cas de figure où les entreprises de l'ESS sont dirigées par des représentants de politiques publiques, des élus ou des collectivités locales... l'Atelier est un exemple. Nous sommes dans une économie de droit privé, nous sommes soumis aux mêmes obligations que l'économie classique, marchande, concurrentielle, donc capitaliste.

Jean Lienhardt

Nous avons d'un côté l'ESS et de l'autre le non ESS, et nous décrivons simplement l'ESS privé et l'ESS public. C'est la décomposition.

Éric Forti

Dans ce cas, je suis d'accord.

Jean Lienhardt

Je suis d'accord avec Daniel Rault ; il faut filtrer la pyramide des âges par secteur dans la mesure où l'on peut les comparer.

Gérard Ader

J'ai l'impression que vous avez éliminé les associations vivantes qui ont plus de 15 ans, qui n'ont pas de salariés et qui ne sont pas sportives. Pourtant, j'en connais qui ont plus de 15 ans, qui n'ont pas de salariés et qui sont plus que vivantes. Je ne vois pas pourquoi vous les avez éliminées.

Hervé Defalvard

Vous auriez raison si c'était le cas. Il s'agit d'indicateurs qui permettent ensuite de reporter sur l'ensemble pour arriver à avoir une mesure des associations vivantes.

Daniel Rault

Juste une précision, je crois que l'on ne dit plus « CerPhi », mais « recherche et solidarité » ; cela fait suite à une scission qui a eu lieu il y a trois ans me semble-t-il.

Jean Lienhardt

Quand aurons-nous le rapport définitif de l'ensemble ?

Hervé Defalvard

Le rapport est prévu d'être relu au Conseil général dès octobre. Pour information, nous ferons une rencontre chercheur-acteur sur le bénévolat à l'Atelier le 26 mai sur la mesure du bénévolat.

Jean-Louis Girodot

Nous allons passer à la situation des services à la personne : une analyse régionale. Il ne s'agit pas d'un secteur où l'économie sociale est la seule présente mais il est apparu, au bureau, logique que nous entreprenions ce travail. Je laisserai Jean faire la lumière sur les raisons qui nous ont amenés à faire un coup de phare sur les services à la personne après avoir traité de l'ESS.

Jean Lienhardt

Il semblait que la définition stricto sensu de l'économie sociale répondait à 90 % des problèmes, mais elle laissait de côté un ensemble de choses. Nous avons donc établi deux types d'approche :

- l'approche sectorielle, dans laquelle nous avons dressé une liste des secteurs, ou pseudo-secteurs, faisant l'objet d'une analyse complète. Dans cette liste, nous retrouvons les services à la personne (mais aussi les entreprises d'insertion) ;
- l'approche diagnostic local, en complétant la définition par une analyse locale.

Jean-Louis Girodot

Je demanderai à nos deux intervenantes, Mmes Clotilde Debout et Isabelle Savelli, de prendre la parole.

4. La situation des services à la personne en Ile-de-France

▷ Analyse régionale

Clotilde DEBOUT

Bonjour, Clotilde Debout de l'Insee Ile-de-France, je suis responsable de la division Développement économie et emploi au service des études.

La première partie de notre présentation que je ferai portera sur la situation des services à la personne (SAP), une analyse régionale, avec la mobilisation d'une méthodologie développée par l'Insee ; celle-ci sera suivie d'une seconde présentation réalisée par Isabelle Savelli qui mobilise une enquête spécifique du Crocis de la CCIP.

Plan d'intervention de la première présentation :

- le contexte de l'étude ;
- la définition du champ des services à la personne ;
- les sources statistiques mobilisées et la méthodologie développée ;
- quelques résultats de l'étude.

Le contexte de l'étude

Le plan de développement des services à la personne de 2006, puisque 2005 c'est plutôt la loi Borloo avec la définition du champ des SAP et des activités qui s'y réfèrent, suivie en 2006 du plan de développement des SAP, puis en 2009 le plan 2 de développement des SAP. Derrière ce plan, figurent quelques enjeux économiques :

- créer des emplois et exploiter un gisement d'emplois peu qualifiés, et non délocalisables ?, professionnaliser ces emplois et les pérenniser ;
- améliorer les conditions d'emploi en régularisant les emplois au noir.

Des enjeux sociaux sont présents pour répondre à des besoins croissants de services à la personne pour la garde d'enfants (avec l'augmentation de l'activité féminine) et de SAP liés au vieillissement de la population et à l'augmentation de la population dépendante qui en découle.

Suite au comité de pilotage du CRIES sur l'ESS, la possibilité était offerte de réaliser des zooms sur des secteurs particuliers, notamment celui des services à la personne (SAP). Un groupe de

travail dédié à cette thématique a été mis en place en 2010 regroupant un grand nombre d'acteurs régionaux. L'objectif était de développer la méthodologie et d'analyser les moyens dont on disposait pour mesurer les services à la personne dans la région et réaliser un certain nombre d'entretiens auprès de l'Acoss, l'ANSP et la Dares.

Un partenariat d'étude s'est noué avec le Crocis de la CCIP, l'IAU Ile-de-France et l'Insee pour réaliser en 2011 deux études sur la thématique des services à la personne afin de décrire, pour la première fois, le champ complet de leurs activités et des opérateurs, dénombrer et caractériser les salariés du secteur.

Une première étude est parue ce matin (29/04/2011) - publication disponible sur le site des trois partenaires - qui est une description régionale des services à la personne. Une seconde étude prévue en septembre 2011 portera sur une analyse départementale ainsi qu'une approche prospective de ces services.

Le champ des services à la personne est difficile à cerner. L'acceptation réglementaire recense 21 activités qui permettent de bénéficier d'exonération fiscale. Le cœur des SAP sont des activités réalisées exclusivement au domicile des personnes qui y ont recours, mais certaines activités exercées hors du domicile, mais qui sont incluses dans une prestation d'un bouquet de services effectués à domicile peuvent être inclus également dans le champ des SAP. Le champ des services à la personne exclut les assistantes maternelles car elles n'exercent pas au domicile des particuliers, mais à leur propre domicile.

En 2009, cette liste a été étendue à 25 activités, plus 4/5 activités complémentaires. Ces nouvelles activités concernent : la prévention des accidents de la route, l'aide aux aidants familiaux, l'audit éco-habitat, l'assistance informatique à distance, le soutien scolaire en mini groupes dans les ZUS. Pour cette étude, nous sommes restés sur le champ de 21 activités (champ réglementaire du décret de 2005). Notre étude inclut également le champ d'assistantes maternelles car les ménages qui font appel à ce mode de garde peuvent bénéficier de la réduction d'impôt (50 %).

Les trois grands domaines des services à la personne sont :

- les services à la famille ;
- les services de la vie quotidienne ;
- les services aux personnes dépendantes.

Une quatrième catégorie vise à coordonner ces services à la personne.

Ce champ est difficile à cerner avec les nomenclatures classiques comme la NAF et la PCS. Ces deux nomenclatures usuellement utilisées ne permettent pas de cerner les services à la personne.

La nomenclature d'activité des services à la personne couvre trois secteurs :

- les activités des ménages employeurs de services domestiques ;
- les aides à domicile ;
- les crèches et garderies d'enfants.

Seulement, ces trois secteurs sont plus larges que les SAP et certaines activités sont exclues de ces trois secteurs sans qu'il soit possible de les isoler. Nous avons ici la nomenclature de 2003, mais celle de 2008 pose les mêmes problèmes de repérages des services à la personne.

De même, si nous prenons les professions et catégories socioprofessionnelles, trois d'entre elles pourraient être identifiées comme proches des définitions des services à la personne :

- les assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil ;
- les aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales ;
- les employés de maison et personnels de ménage chez les particuliers.

Certaines professions ne peuvent pas être prises en compte à travers cette nomenclature, comme les enseignants à domicile, les coiffeurs à domicile, les aides informatiques.

Ne pouvant pas approcher les services à la personne en mobilisant ces nomenclatures, nous avons utilisé une méthodologie différente. Trois modalités d'offre :

- offre directe sans intermédiation ;
- le mode mandataire, le particulier a recours à un organisme mais il reste l'employeur, c'est ce que nous appelons l'offre directe employeur = le consommateur du service ;
- offre proposée par un organisme en mode prestataire où l'employeur est l'organisme.

Les sources mobilisées pour appréhender le secteur des services à la personne sont différentes selon que nous nous plaçons du point de vue particulier-employeur ou organisme prestataire. Pour les particuliers-employeurs, les sources sont issues des déclarations via l'utilisation des CESU (Chèque Emploi Service Universel), des DNS (Déclaration Nominative trimestrielle Simplifiée) et de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). Il s'agit des trois moyens pour les particuliers de déclarer la personne embauchée. Ces trois sources ont été recueillies à l'Insee via une convention avec la CNAV. Pour les organismes selon un mode prestataire, il s'agit de la source Insee, les déclarations annuelles de données sociales (DADS), qui a été appariée avec la liste des organismes fournie par l'Agence nationale des services à la personne (ANSP).

Les particuliers employeurs (PE)

Le schéma suivant illustre les trois modes de remontées de l'information pour les particuliers-employeurs via le CESU, la PAJE et la DNS ; des informations qui sont remontées et ensuite transmises via notre convention avec la CNAV à l'Insee.

Les organismes agréés de services à la personne (OASP)

Seuls les organismes avec un agrément peuvent s'appeler OASP et peuvent faire bénéficier d'exonérations fiscales. Le schéma nous explique les remontées d'information sur les OASP d'une part, et le processus administratif d'agrément de reconnaissance des OASP d'autre part. Les informations sur les OASP concernent notamment le volume d'heures travaillées, les effectifs salariés, des informations sur le volume d'activité selon le type de prestations. Ces informations sont partielles et ne permettent pas de repérer l'ensemble des OASP. C'est la raison pour laquelle une étroite collaboration avec l'Agence nationale des services à la personne a permis à l'Insee d'obtenir la liste des OASP, liste mise ensuite en regard avec les DADS.

Les écarts entre les différentes estimations :

- repérage de l'OASP : prise en compte d'organismes sans salarié, etc. ;
- repérage des salariés des OASP : activités qui concourent à coordonner les activités, etc.

Les pistes d'amélioration de la méthodologie :

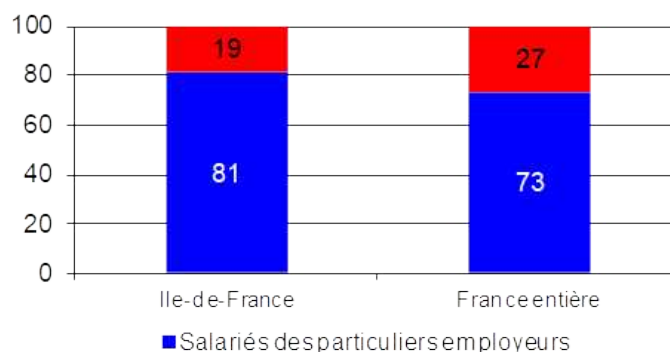
- actualisation des données en mobilisant les données des DADS 2009 ;
- prise en compte de la nouvelle NAF ;
- élargissement aux 25 activités ;
- les questions de savoir comment prendre en compte les auto-entrepreneurs et comment prendre en compte le rapport du groupe CNIS sur les services à la personne à venir.

Quelques résultats issus de la publication « Les services à la personne en Ile-de-France : des emplois précaires et peu rémunérés »

En 2006 : . 225 000 salariés des services à la personne en Ile-de-France ;

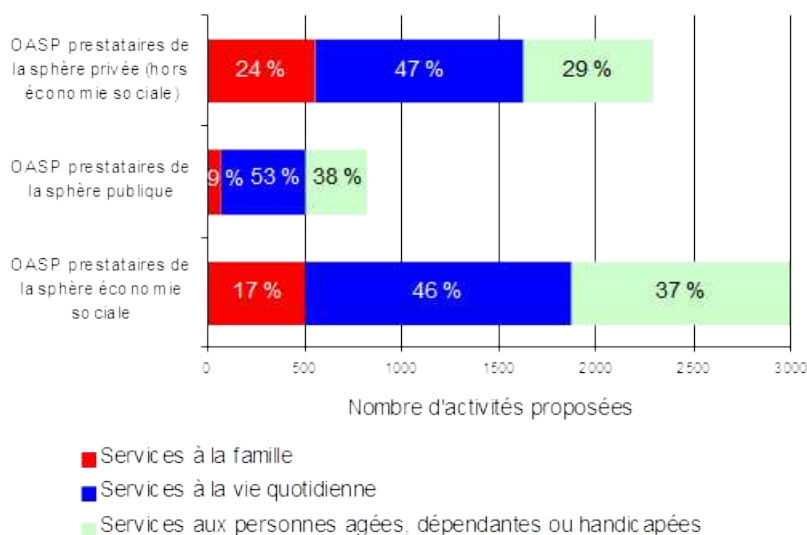
- . 8 salariés sur 10 travaillent pour un particulier-employeur, contre 73 % sur tout le territoire.

Répartition (en %) des salariés des services à la personne en fonction de leurs employeurs



Champ : salariés des services à la personne au lieu de travail (avec double compte). Certains salariés peuvent travailler à la fois pour un OASP prestataire et un particulier employeur. Ils sont alors comptabilisés deux fois. Sources : Insee, DADS - ANSP - CNAV, Déclarations Cesu DNS Paje

Les entreprises privées représentent 38 % des organismes agréés des services à la personne, soit deux fois plus qu'au niveau national. Nous retrouvons trois sphères qui ont un lien fort avec l'économie sociale : la sphère privée, la sphère publique et la sphère économie et sociale. Les services à la famille sont plus souvent proposés par des entreprises privées.



Champ : OASP prestataires employeurs en 2006 au lieu d'implantation. Source : ANSP

Quelques éléments sur les salaires des personnes qui travaillent soit chez des particuliers-employeurs, soit dans les OASP prestataires.

Nous constatons que le salaire brut est plus élevé chez un prestataire que chez un particulier-employeur. Nous avons également une analyse homme-femme par sphère.

Salaire horaire brut moyen par salarié (en €)

	Ensemble	Hommes	Femmes	Salaire horaire brut moyen / Smic horaire brut*
Services à la personne	11,0	12,7	10,8	1,33
Particuliers employeurs	10,7	12,0	10,6	1,29
Organismes agréés des services à la personne prestataires, dont :				
sphère économie sociale et solidaire	11,3	12,0	11,1	1,37

<i>sphère publique</i>	12,9	13,8	12,6	1,56
<i>sphère privée</i>	10,5	14,0	9,8	1,27
Secteurs d'activité :				
Services aux particuliers	15,6	16,4	14,5	1,89
Education, santé, action sociale	16,2	18,4	15,4	1,96

*Smic horaire brut : 8,27 € au 1er juillet 2006.

Champ : salariés des services à la personne au lieu de résidence et leurs contrats SAP dont le nombre d'heures déclarées est strictement supérieur à 0 (hors DSN et assistantes maternelles). Sources : Insee, DADS - ANSP - CNAV, Déclarations Cesu Paje

Nous analysons également le nombre d'heures par jour de contrat dans les OASP et dans l'ensemble des services à la personne. Il faut savoir qu'il s'agit d'emplois peu rémunérés et précaires, car il existe souvent un cumul de contrats présentant un faible nombre d'heures. Selon la répartition du nombre d'heures, nous constatons par exemple dans la sphère publique que les contrats avec un nombre d'heures important par jour sont plus nombreux, 58,1 %.

▷ L'enquête

Isabelle SAVELLI

Bonjour. Je vais vous présenter l'enquête que nous avons menée en 2010, sachant que nous menons ce type d'enquête depuis quatre ans.

Pourquoi interroger les entreprises privées de services à la personne ? Car il existe deux fois plus d'entreprises privées en Ile-de-France qu'au niveau national et il s'agit d'entreprises en plein essor notamment depuis le 1^{er} janvier 2009, date d'arrivée des auto-entrepreneurs. De nombreux auto-entrepreneurs se sont déclarés comme appartenant à ce secteur. Pour réaliser la base de sondage, nous nous sommes appuyés sur les fichiers de la DDTEFP qui recensent les entreprises ayant obtenu un agrément.

Quelle information disponible ? Une adresse mail (c'est une exhaustivité). Nous avons pu réaliser une enquête par internet avec un logiciel spécifique, et comme je vous le disais, la première enquête a eu lieu en 2007.

Différentes thématiques sont abordées, même si nous préservons un noyau dur concernant la conjoncture, à savoir : le chiffre d'affaires, l'emploi, la formation, etc. Nous abordons également des thématiques qui changent chaque année selon les problématiques qui nous intéressent. Cette année, nous nous sommes intéressés à tout ce qui concerne les réglementations et les avantages fiscaux. Pour une diffusion des résultats assez simple, il existe deux publications du Crocis : un Cahier et une synthèse « *Enjeux Ile-de-France* ».

L'enquête 2010

Nous avons effectué des entretiens qualitatifs, en face à face, auprès d'une dizaine de chefs d'entreprise, aussi bien des petites entreprises indépendantes que des grandes enseignes (comme Acadomia). L'enquête par internet a été réalisée courant juillet, en partenariat avec l'ANSP puisque nous n'avons pas le droit d'avoir le fichier. L'ANSP a envoyé aux chefs d'entreprise un lien sur notre site afin de répondre à l'enquête. Environ 1 000 chefs d'entreprise ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 40 % ; ce qui a aussi montré l'intérêt des chefs d'entreprise pour communiquer sur leur vécu. Une présentation des résultats a été faite lors de la journée d'étude de l'OREF.

Fait remarquable, nous pouvons noter que la situation économique est jugée globalement satisfaisante (malgré l'année de crise, 2009). Près de 60 % des chefs d'entreprise ont noté une activité satisfaisante ou plutôt satisfaisante ; ce qui est exceptionnel, puisque dans les services,

c'est seulement 36 % qui ont déclaré une activité satisfaisante sur cette période, et exactement la même proportion qui jugeait l'activité plutôt pas ou pas satisfaisante.

Malgré le bien-être concernant la situation économique, nous avons relevé des inquiétudes parmi les chefs d'entreprise :

- une clientèle de plus en plus affectée par la crise ;
- une concurrence accrue : faire face aux associations, aux enseignes bien installées et aux auto-entrepreneurs ;
- des marges structurellement faibles dues à la concurrence accrue à laquelle ils doivent faire face ;
- des avantages fiscaux qui pourraient être remis en cause, mais qui ont déjà été remis en cause (pour la dernière loi des finances) des plafonds de déduction...

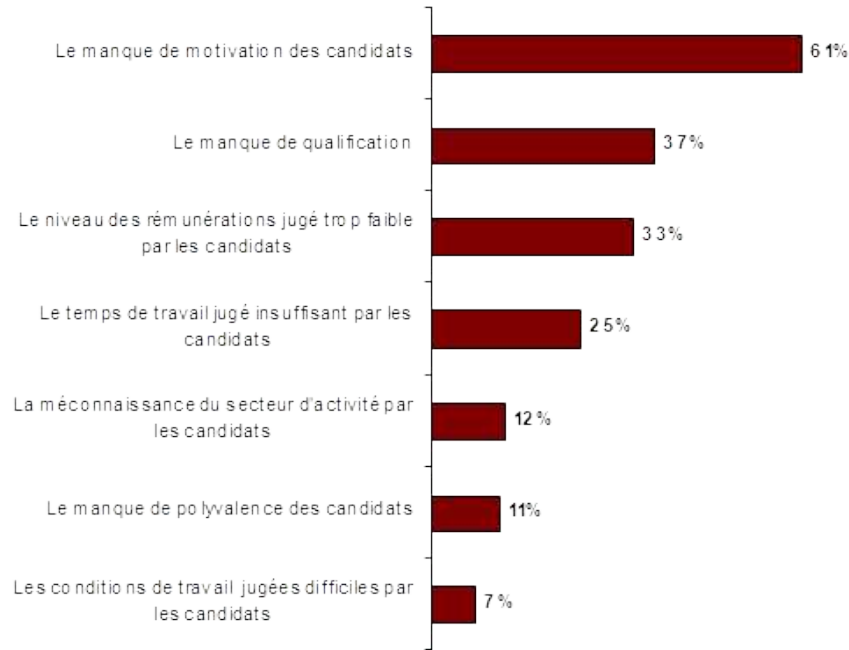
Fait marquant, il s'agit d'un secteur qui recrute. Quand nous demandons aux chefs d'entreprise si le nombre de salariés a été en hausse, 66 % répondent favorablement, contre seulement 30 % dans les autres services. Certes, il s'agit d'un secteur précaire, mais 39 % ont employé du personnel encadrant signifiant mieux rémunéré et mieux qualifié, et ayant des temps de travail beaucoup plus stable que les emplois autres.

Le point noir de cette vision positive du chef d'entreprise demeure le recrutement. Parmi les chefs d'entreprise qui ont cherché à recruter, 82 % ont rencontré des difficultés d'embauche. 0 % des chefs d'entreprise ont noté une diminution de ces difficultés, 55 % notent qu'elles restent identiques et 45 % que ces difficultés s'accroissent. Le recrutement est perçu comme une perte de temps par les chefs d'entreprise qui doivent faire face à un turn-over important.

Les deux principales difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise sont :

- le manque de motivation des candidats ;
- le manque de qualification : les chefs d'entreprise regrettent que les canaux de reclassement, Pôle Emploi ou autres, pensent que les services à la personne sont un débouché exemplaire pour les personnes au chômage. De fait, ils ne prennent pas en compte le minimum de qualification qu'il faut pour travailler dans ce secteur ;
- le niveau de rémunération jugé trop faible par les candidats. Souvent payé au SMIC, il n'existe quasi aucune progression de salaire et ce, peu importe l'expérience.

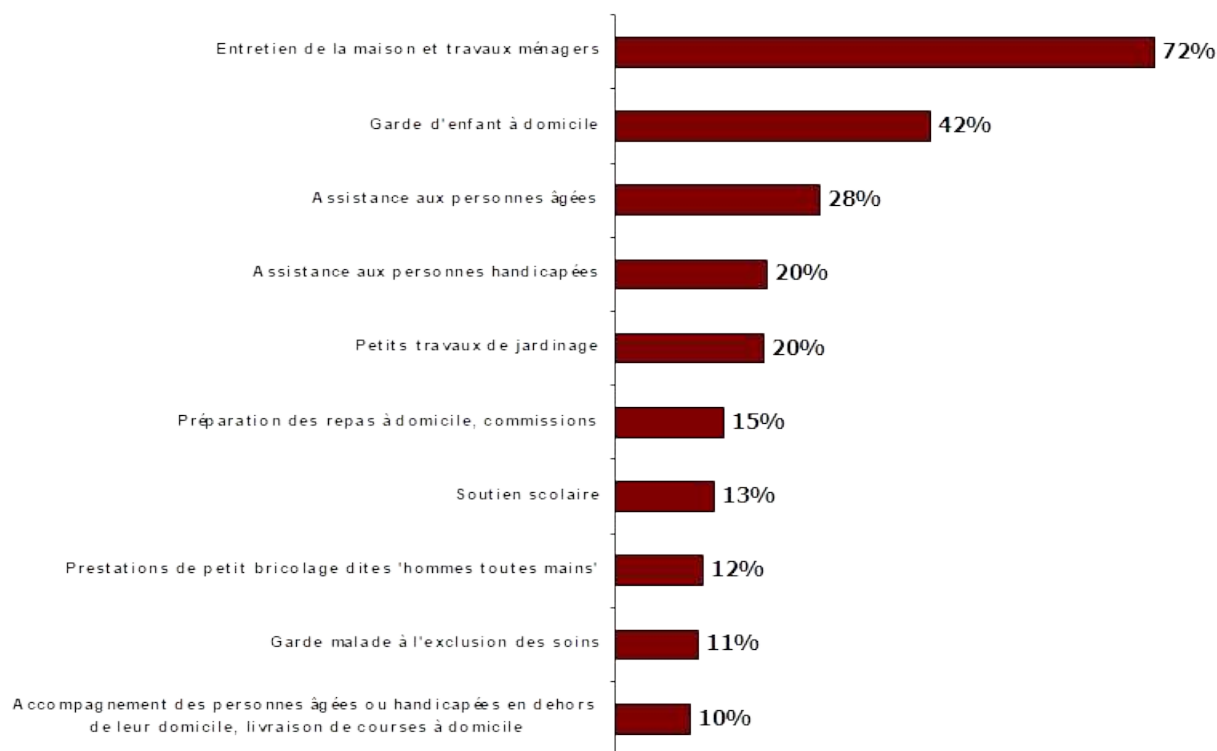
Quelles sont les deux principales difficultés que vous rencontrez dans le domaine du recrutement ?



Source : Enquête CROCIS de la CCIP, 2010

Cependant, les perspectives d'avenir sont plutôt favorables puisqu'ils sont 60 % à annoncer des chiffres d'affaire en hausse, mais ils ont encore des inquiétudes concernant leurs marges. Par ailleurs, 67 % des chefs d'entreprise ont aussi l'intention de recruter d'ici fin 2010 (l'enquête a été menée mi-2010). Parmi les activités où ces recrutements auront lieu, on trouve en premier l'entretien de la maison et les travaux ménagers qui arrivent bien avant la garde d'enfants à domicile et l'assistance aux personnes âgées, sachant que ces activités sont aussi amenées, de par la croissance démographique, à augmenter.

Pour quelles activités avez-vous l'intention de recruter d'ici fin 2010 ?



Source : Enquête CROCIS de la CCIP, 2010

En 2011, comme le soulignait Clotilde, deux publications sont prévues avec l'Insee et l'IAU îdF et une nouvelle enquête du Crocis auprès des chefs d'entreprise aura lieu en septembre/octobre. Je vous remercie de votre attention.

Daniel Rault

Une chose saute aux yeux : l'aspect positif de la situation du secteur en contraste particulier avec le fait que le secteur associatif qui est en concurrence, lui, met la clé sous le paillason. Alors, il faut se poser plusieurs questions. L'ouverture des services signalés est allée sans doute vers des services moins liés au métier. Le métier traditionnel est lié aux personnes en difficulté, tandis que les services qui ont été élargis sont plus des services marchands. Auparavant, nous distinguons des métiers liés à la personne, aux difficultés de la personne... c'est ce qui est le cœur historique des associations. Je crois qu'il s'agit d'un secteur en pleine mouvance et nous avons toutes les turbulences de la rencontre de l'économie avec l'économie associative et il n'est pas dit que nous n'ayons pas des changements profonds d'économie sociale dans cette mouvance ; il y a des avancées et des reculs. Vous avez cité la concurrence des enseignes, mais même l'économie sociale a participé à la mise en place des enseignes et même ces enseignes ont eu des difficultés parce que nous retrouvons la question fondamentale de la nature du service, le mode de production de ce service et où se fait le marché - il se fait sur la confiance ou sur la technicité. Il se trouve que les entreprises nouvelles se créent plus sur les services marchands. Il y a une rencontre des deux secteurs mais il existe aussi une segmentation. Il serait intéressant d'étudier l'évolution de l'offre et de la demande dans ce secteur ; il n'est pas du tout dit que les premières avancées ne se traduisent pas par de profonds reculs. Le cœur du sujet est sur la segmentation des services, là où effectivement il y a service réel à la personne, car service à la personne est une appellation mensongère qui est étendue par une confusion. Pour la première fois, nous voyons des mesures de politique publique qui prennent de façon orthogonale les nomenclatures que nous essayons de mettre en place depuis des années et ce, pour avoir un outil clarifiant et explicatif.

5. Etat des lieux du système statistique d'observation sur le secteur des services à la personne

Jean LIENHARDT

Compte tenu de l'horaire, il ne m'est accordé que quelques minutes pour faire état de l'avancement des réflexions de ce groupe de travail installé par le CNIS en septembre 2010 et qui rendra son rapport en octobre ou novembre 2011.

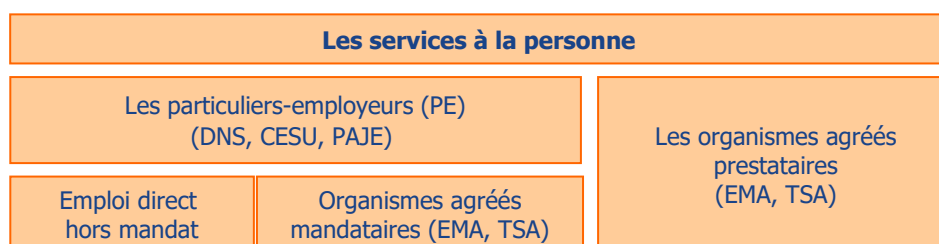
Ce groupe de travail a été constitué par le CNIS à la demande de la Cour des comptes. Celle-ci a pointé que le soutien budgétaire aux services à la personne (6,6 milliards d'euros en 2009 représentant 7,4 % de l'ensemble des dépenses pour l'emploi) était substantiel sans que l'impact réel sur l'emploi soit aisément calculable, à partir de bases statistiques jugées «incertaines ». Elle a également souligné la difficulté de cibler la politique publique dans un secteur hétérogène faisant intervenir une multiplicité d'acteurs et poursuivant des objectifs parfois peu conciliables (la volonté d'aider les populations en difficulté ; volonté de développer un emploi pratiquement à taux plein).

La Cour des comptes a ainsi demandé au CNIS de définir des méthodes stables et partagées pour améliorer la connaissance statistique des emplois dans les services à la personne. Le groupe de travail associe plusieurs partenaires : Dares, ANSP, Acoess, Ircem, DGCS, Insee. Le CNIS a adopté un mandat portant sur divers éléments (précision des concepts, modalités de diffusion, amélioration des traitements statistiques, comparabilité avec d'autres secteurs, entre autres).

Je vais survoler le diaporama - dont certaines feuilles s'inspirent d'éléments présentés au CNIS en 2010 - en pointant les difficultés qui se présentent aux statisticiens qui constituent autant de pistes de travail.

1) Les statisticiens ne peuvent pas faire grand chose sans les nomenclatures. Le point central dans la définition du « secteur » des SAP est le domicile de la personne ; malheureusement, dans les nomenclatures, le mot « domicile » est complètement inconnu. Nous ne pouvons donc rien croiser simplement et cette difficulté doit être contournée.




2) En revanche, nous disposons de tout un ensemble de données d'origine administrative spécifiques de ce secteur qui possèdent de bonnes caractéristiques de qualité (fiabilité des traitements statistiques ; exhaustivité - ce qui permet d'espérer des statistiques régionales, rigueur dans le traitement de la non-réponse).



Les services à la personne sont à découper en deux mondes : les particuliers-employeurs et les organismes agréés. Dans le tableau ci-après, vous avez d'une part les particuliers-employeurs avec trois types de déclaration constituant autant de sources statistiques partielles : DNS, CESU et PAJE ; deux modes d'emploi : emploi direct et mandataire et, d'autre part, les OASP. Les problèmes sont concentrés sur la première partie, car sur la deuxième partie il n'existe qu'une seule source statistique, que sont les EMA (Etats Mensuels d'Activité) et les TSA (Tableaux Statistiques Annuels) produits par les organismes prestataires, copilotée par la Dares


et l'ANSP. Historiquement, c'est la DARES qui a construit le système et, désormais, c'est l'ANSP qui reprend avec la mise en place de nOva lancé en mars 2008. Ce sont les mêmes données, seule la procédure de collecte diffère. Dans nOva, c'est un extranet où des informations sont directement entrées par des opérateurs et le système intégrant un moteur de recherche améliore sensiblement la qualité. Le seul problème important s'agissant de cette seconde partie est que nous ne sommes pas capables de distinguer les salariés qui travaillent comme intervenants dans les ménages et les salariés qui travaillent à la gestion administrative.

3) En revanche, pour les particuliers-employeurs, cela est un peu plus compliqué. Les 5 acteurs ont chacun un rôle et un champ de compétences déterminés, mais tous les acteurs veulent également avoir une vision globale du secteur, ce qui multiplie les points de vue sur le secteur à partir de traitements secondaires des sources originelles.

5 ACTEURS	Volets sociaux (DNS, CESU, PAJE)	EMA-TSA	Champ complet ?
ACOSS	OUI		BRC -prestataires
ANSP	données agrégées en provenance de l'IRCEM et de l'ACOSS	données agrégées DARES jusqu'en 2008 nOva ensuite	Synthèses du BIPE
DARES	données agrégées en provenance de l'IRCEM et de l'INSEE	réseau des DDTEFP jusqu'en 2008 nOva ensuite	Synthèses DARES
INSEE	OUI en provenance de la CNAV		Estimation d'emploi
IRCEM	OUI		NON

4) Il existe un problème général de doublon qui s'exprime de la façon suivante : ce n'est pas que l'activité soit comptée deux fois, mais c'est que les gens peuvent intervenir sur l'ensemble des systèmes de déclaration et, dans ce cas là, on les repère mal d'un système à l'autre. A l'inverse, on les repère bien à l'intérieur de chaque système de déclaration. Par exemple, on est capable de dédoubler tous les gens qui font des CESU, c'est-à-dire qui interviennent deux fois dans les CESU ; il est ainsi possible de les relier entre eux et d'en faire un seul enregistrement (idem pour les PAJE-emploi et les DNS). En revanche, dans les doubles déclarations CESU-PAJE emploi, on est incapable de dédoubler. Mais enfin, il y a des doubles-comptes qui sont de l'ordre de 4 à 5 % et cela reste un vrai problème.

5) Une autre difficulté statistique est la définition d'un emploi. Il existe une dimension importante qui est la fenêtre d'observation de l'emploi.

Salariés des particuliers employeurs (y.c. assistantes maternelles)			Insee 2007
Au cours de l'année			1 638 300
Au cours d'un trimestre	T2		1 290 700
	T4		1 276 500
Au cours de la semaine			1 080 100
Un jour donné (dernier jour du trimestre, de l'année)		n.d.	

Si nous estimons qu'un emploi correspond à une personne qui signe un contrat en cours d'année, le chiffre s'élève à 1,638 million de personnes en 2007. En revanche, si nous avons la même définition en nous limitant à un trimestre, nous atteignons 1,291 million en T2 et 1,276 million en T4. Nous remarquons déjà un quart d'emplois en moins. Si, maintenant, on se donne une semaine, on a plus que 1,080 million de personnes. Ce type de difficultés justifie certainement une des remarques de la Cour des comptes concernant l'incertitude sur le volume d'emplois créés depuis la mise en œuvre du plan SAP 2005.

6) Comme forme de synthèse très provisoire et très partielle, on peut dire qu'il y a trois points de vue concernant les particuliers-employeurs :

- celui de l'Acoss qui exploite les données entreposées dans Pléiade (Plate forme de l'Acoss) ;
- celui de l'Insee qui privilégie les comparaisons du secteur des SAP avec les autres secteurs classiques de l'économie, dont le traitement statistique est rodé de longue date dans le cadre des estimations d'emploi ; cette démarche conduit à traiter l'emploi des particuliers-employeurs dans le même cadre en caractérisant chaque emploi par une activité, une PCS, le calcul d'un revenu lié à cet emploi... et une fois le travail effectué, nous pouvons l'inclure à une chaîne et donner des résultats ;
- celui de l'Ircem (Institut de Retraite Complémentaire des Employés de Maison) qui est un groupe paritaire de protection sociale et gère plus de 5 millions de foyers. La mission de l'Ircem est d'enregistrer tous les droits acquis par les salariés et les employeurs, avec une qualité « juridique ». Ce qui conduit à des sur-vérifications : l'Ircem fait un rapprochement avec l'Urssaf, chose que l'Insee ne fait pas ; comme l'Insee, l'Ircem travaille avec les données transmises par la Cnav (alors qu'il serait plus normal que l'Insee se tourne vers Pléiade de l'Acoss comme il est fait pour les secteurs classiques de l'économie).

Sans fournir des évaluations réellement discordantes, il est clair que ces points de vue multiples compliquent la lecture des résultats.

Pour une information plus complète, le lecteur est renvoyé au diaporama présenté en séance et naturellement à la lecture du rapport final du CNIS fin 2011.

Conclusion de Jean-Louis Girodot, Président du CRIES

Tout d'abord, je souhaiterais remercier toutes celles et ceux, c'est-à-dire vous-mêmes, qui avaient participé jusqu'au bout à cette longue journée consacrée à notre assemblée plénière.

Je voulais bien sûr remercier tous les intervenants qui ont préparé méticuleusement leurs interventions. Je crois que c'est à mettre au crédit de cette instance, car les travaux qui sont faits ici, en tant que Président du CRIES, je dois le dire sont de très grande qualité et sont réalisés avec un sérieux pour être tout à fait à souligner.

Je tenais également à remercier toute l'équipe de Sylvie Marchand qui a participé à l'organisation et à la tenue de cette rencontre.

Merci à vous de continuer de parler et de dire autour de vous que le CRIES s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Je vous remercie pour votre participation.

La séance est levée à 17 h 15.

Assemblée plénière du CRIES du 29 avril 2011

Liste des annexes

- Annexe 1 Réunions CRIES - avril 2010 à avril 2011

- Annexe 2 Point de conjoncture de la région Ile-de-France
(Mis à jour le 28 avril 2011)

- Annexe 3 Document de synthèse « Des usages et limites
du recensement de 2006 » associé aux Actes
de l'atelier méthodologique sur le RP

- Annexe 4 Note d'information sur les extensions régionales
d'enquête nationale réalisées ou prévues en 2011

- Annexe 5 Bibliographie sur l'économie sociale et solidaire
et les services à la personne
en Ile-de-France, en région et en France

- Annexe 6 Signification des sigles

- Annexe 7 Liste des participants

Annexe 1

Réunions CRIES - avril 2010 à avril 2011

Figurent en *italique* les réunions de préparation (souvent uniquement en interne).

Année 2010 :

- 1^{er} avril : assemblée plénière du CRIES - Hémicycle du Conseil régional
- 8 avril : comité de rédaction « Insee » sur l'économie sociale
- 13 avril : réunion de lancement « Etude sur les services à la personne (SAP) »
- 3 mai : comité de pilotage de l'économie sociale et solidaire
- 18 mai : groupe de travail SAP - Démarche d'analyse (investigations méthodologiques et étude sur la situation des SAP)
- 25 mai : réunion préparatoire (l'Atelier et CRESS) pour communication externe (parution de l'étude sur l'ESS le 24 juin)
- 2 juin : réunion du bureau du CRIES
- Juillet : groupe SAP - Entretiens réalisés auprès de trois opérateurs (Acoss, ANSP et Dares)
- 9 septembre : réunion préparatoire (l'Atelier et CRESS) pour communication externe (parution de l'ouvrage sur l'ESS le 18 octobre)
- 10 septembre : groupe SAP - Bilan des entretiens/opérateurs réalisés en juillet
- 4 octobre : réunion du bureau du CRIES
- 26 octobre : réunion avec S. Marchand, J. Lienhardt et F. Beaufils - Dossier « Avenant n° 1 de la convention du CRIES » préparé par le secrétariat général puis validé par le service juridique de la préfecture (suite à la réorganisation des services de l'Etat en région Ile-de-France au 1^{er} juillet 2010, actualisation des 2 annexes : liste des membres du CRIES et composition des deux formations « Ménages » et « Entreprises »).
- 5 novembre : lancement du mois de l'ESS - Conférence de presse et table ronde animées par l'Atelier (présentation par Jean Lienhardt des grands messages issus de l'ouvrage sur l'ESS)
- 3 décembre : réunion préparatoire de la séance d'information « Zonages d'étude et cartographie » avec P. Pétour, J. Lienhardt et F. Beaufils.

Année 2011 :

- 7 janvier : CNIS - 1^{ère} réunion du groupe de travail national « Etat des lieux du système d'observation statistique sur les SAP » (participation de Jean Lienhardt aux travaux)
- 18 janvier : CNIS - Groupe de travail national « SAP »
- 19 janvier : bureau du CRIES, dont perspectives de travail à moyen terme du CRIES
- 24 janvier : *préparation de la séance de l'atelier du 7 février sur le service DIAF-RP (P. Pétour, O. Jacod, N. Boulet, J. Lienhardt et F. Beaufils)*
- 26 janvier : *préparation de la séance du 7 février sur les zones d'emploi (P. Pétour, B. Simonin, C. Centonze, J. Lienhardt et F. Beaufils)*
- 7 février : séance d'information « Zonages et diffusion cartographique » de l'atelier méthodologique sur le RP (Direction générale de l'Insee). Séance consacrée à la révision des zonages d'étude et à une réflexion sur la mise en place éventuelle d'un groupe de travail sur les aspects « cartographie et territoires ».
- 10 février et 1^{er} mars : CNIS - Groupe de travail national « SAP »
- 10 mars : *extensions régionales d'enquête nationale pour le CRIES (L. Trigano, J. Lienhardt et Beaufils)*
- 10 mars : COPII - Observatoire régional de l'ESS (l'Atelier, CRESS...)
- 24 mars et 28 mars : réunion préparatoire de l'assemblée plénière avec le Crocis de la CCIP (I. Savelli, S. Bouffin, J. Lienhardt et F. Beaufils) et l'Université de la Marne-la-Vallée (H. Defalvard et J. Lienhardt)
- 4 avril : réunion du bureau du CRIES
- 7 avril : CNIS - Groupe de travail national « SAP »
- 13 avril : réunion préparatoire de l'assemblée plénière avec l'Atelier (B. Eldin, S. Bouffin et

F. Beaufils).



UNITE DEVELOPPEMENT
Mission Stratégie
Service Prospective & Evaluation



un centre d'observation de la

Chambre de commerce
et d'industrie de Paris



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Ile-de-France



EUROSYSTEME



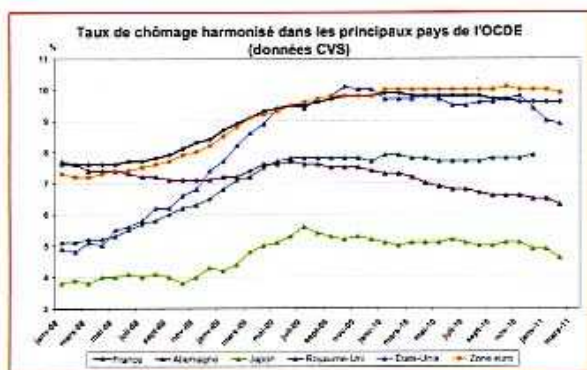
POINT DE CONJONCTURE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE¹

A. Eléments de contexte : conjoncture internationale



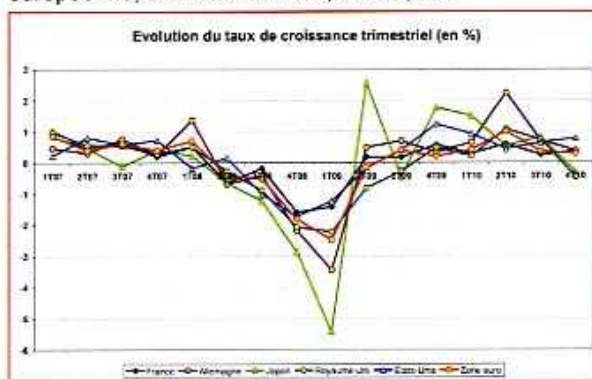
Un certain nombre d'indicateurs traduisent une stabilisation voire une amélioration sensible de la situation (commerce mondial notamment). On recense toutefois deux points faibles : les taux de chômage qui demeurent à des niveaux significativement élevés (excepté en Allemagne) et l'immobilier qui demeure fragile (notamment aux Etats-Unis ou en Espagne). Parallèlement, un certain nombre de risques perdurent ou s'accroissent, comme la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ou encore les tensions monétaires et la crise des dettes souveraines, au moment où les plans de relance se voient remplacés par des mesures d'austérité budgétaire et que des événements comme le « printemps arabe » ou les catastrophes au Japon accroissent encore l'incertitude à l'échelle économique mondiale. En résumé, la reprise est bien là mais elle est fragile et ne produit pas encore d'effet tangible en termes d'emploi et de pouvoir d'achat dans les pays développés.

En dehors de l'Allemagne, après une forte hausse jusqu'à mi 2009, les taux de chômage des principaux pays de l'OCDE se maintiennent à des niveaux élevés au 1^{er} semestre 2010.



Source : OCDE

Le produit intérieur brut (PIB) de la zone OCDE a progressé de 0,6% au quatrième trimestre de 2010, stable par rapport à la croissance du trimestre précédent. En France la croissance est en hausse (0,4% contre +0,2% au 3T10) tandis que dans l'Union européenne, elle a ralenti de 0,5% à 0,2%.



Source : OCDE

Au 4^{ème} trimestre 2010 les exportations mondiales ont progressé plus vite que les importations et les échanges mondiaux se rapprochent du niveau d'avant crise !

Après un modeste ralentissement à l'automne dernier pour les pays de l'OCDE, à l'image de la Chine, les exportations ont repris de plus belle dans les principaux pays exportateurs.



Source : OMC, statistiques

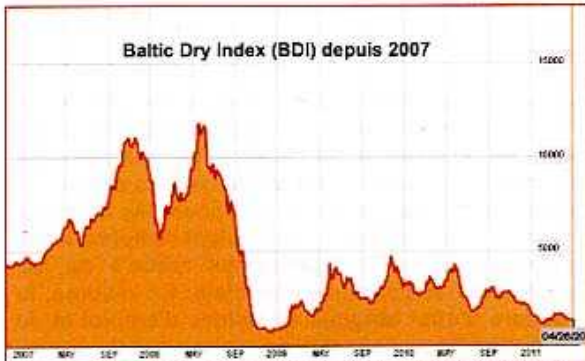


Source : OCDE

¹ Les graphiques mis à jour par rapport à la version précédente sont encadrés en rouge pour permettre de visualiser les dernières modifications apportées.

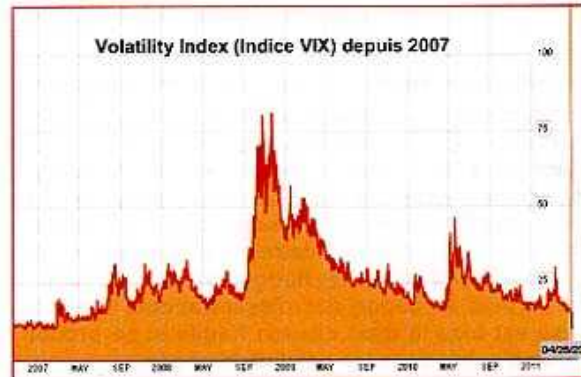
Mis à jour le 28 avril 2011

Le Baltic Dry Index² oscille toujours sous les 3000 points depuis l'été 2010 et moins encore en avril laissant augurer un possible ralentissement des échanges avec l'Asie et pouvant s'expliquer par la surcapacité du tonnage non utilisé.



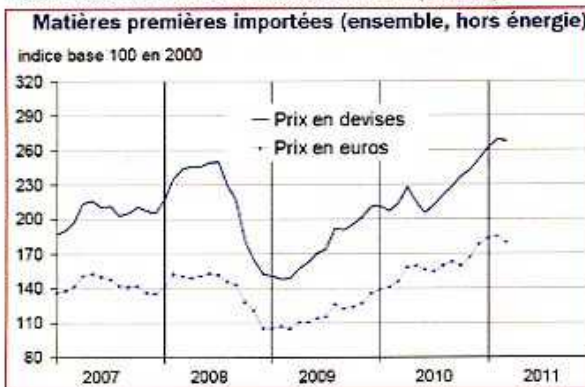
Source : Bloomberg – Baltic Dry Index (BDI – Baldry) au 26/04/11

L'indice de volatilité du marché financier américain (ou indice de crise ambiante) témoigne actuellement d'un relatif optimisme après la brève tension de mars liée au séisme au Japon.



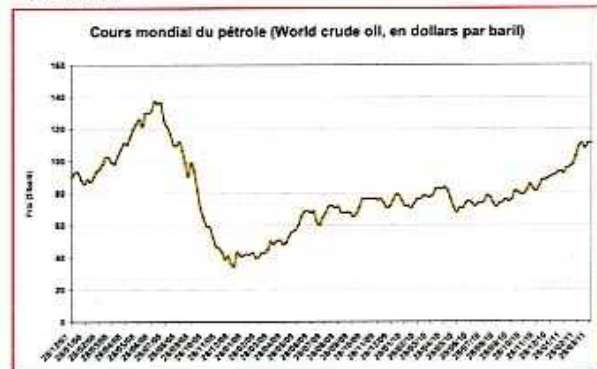
Source : Bloomberg – Volatility Index (VIX) au 27/04/11

Les prix en devises des matières premières hors énergie importées en France ont reculé (-0,4 % après +2,7 % en février) – à l'inverse des prix du pétrole – mais restent en forte hausse sur un an (+26 %).



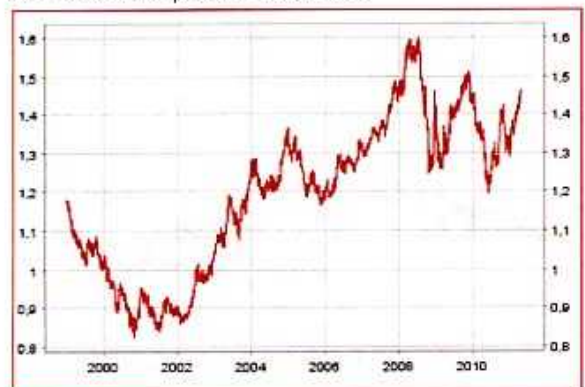
Source : Insee (mars 2011)

Alors qu'ils s'étaient stabilisés ces derniers mois, les cours du pétrole ont atteint un plus haut depuis août 2008, une envolée nourrie par les troubles dans le monde arabe, la faiblesse du dollar et la reprise de la demande.



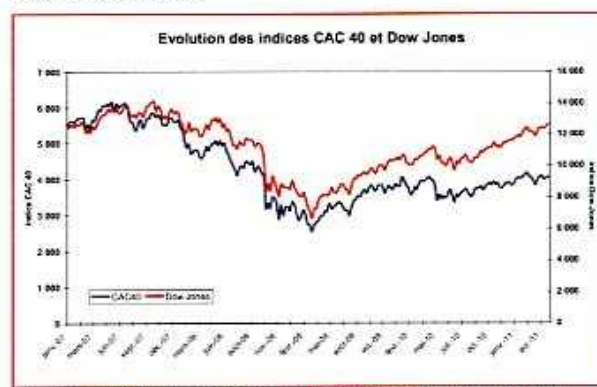
Source : US Energy Information Administration

Le dollar continue de se déprécier fortement depuis un point bas atteint en mai 2010 : la monnaie européenne vaut désormais plus de 1,46 dollar.



Source : BCE (26/04/11)

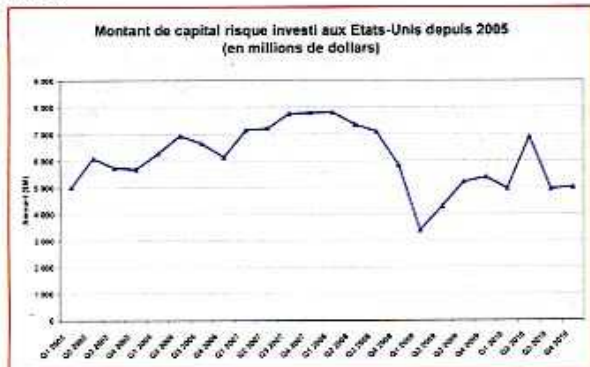
Le CAC 40 croît progressivement depuis mars 2009 mais de manière erratique et beaucoup plus modérée que le Dow Jones.



Source : abcbourse – traitement service Prospective et Evaluation

² Cet indice mesure les prix du transport maritime des matières sèches, et constitue un indicateur intéressant du dynamisme des échanges commerciaux et de la demande à l'échelle du globe. Le BDI est calculé à partir de la moyenne des prix pratiqués sur 24 routes maritimes de transport en vrac de matières sèches, tels le minéral, le charbon, les métaux, les céréales, etc.
Mis à jour le 28 avril 2011

Les montants en capital investis aux Etats-Unis au 4^e trimestre se stabilisent à un niveau moyen (> 5 milliards de \$) après une surprenante envolée au 2^e trimestre 2010.



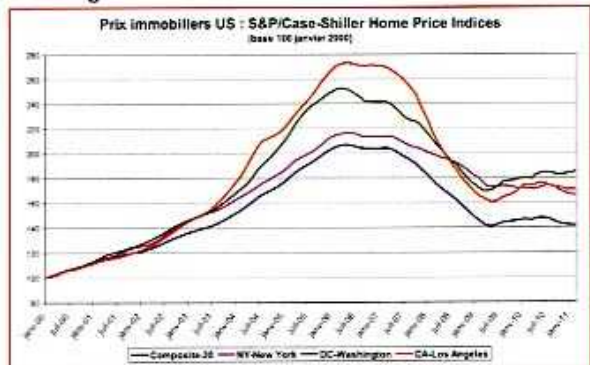
Source : PriceWaterHouseCoopers – Thomson Financial

L'indice d'opinion des directeurs d'achat dans l'industrie de la zone euro demeure globalement à un niveau positif fin mars.



Source : Bloomberg - Markit economics (PMI Manufacturier PMITMEZ:IND)

En baisse depuis le milieu de l'année 2007, les prix de l'immobilier aux Etats-Unis ont cessé de chuter début 2009 mais sont restés très éloignés des prix antérieurs à la crise. Leur remontée, pourtant très progressive, s'est interrompue au milieu de l'année 2010 et ils baissent à nouveau depuis 7 mois sauf pour Washington.



Source : Standard and Poor's - Case-Shiller Home Price Indices (seasonally adjusted) - Ces indices se composent de 20 index régionaux et de 2 index composés comme agrégats des régions (20 régions métropolitaines à travers les Etats-Unis).

Au Royaume-Uni et encore plus pour le Grand Londres, les prix de l'immobilier sont en baisse sur les trois derniers trimestres de l'année 2010. La variation annuelle des prix est désormais négative au niveau national (-1,6%) et pour la capitale (-2,9%).



Source : Halifax House Price index

En Espagne, la baisse générale des prix se poursuit au 4^e trimestre 2010, le sursaut du second trimestre ne s'étant pas confirmé. Seuls les prix de la région de Madrid progressent légèrement fin 2010 et connaissent même une variation annuelle positive de 1,7%.



Source : INES Instituto Nacional de Estadística - Índice Precios de Vivienda (IPV) base 100 2007

Mis à jour le 28 avril 2011

B. L'Ile-de-France face à la crise

1. Le marché du travail



Le marché du travail est marqué par un recul des licenciements et par la reprise progressive des créations d'emplois (hausse, modeste mais réelle, des offres d'emploi durables déposées à Pole emploi, progression de l'intérim et reprise sensible des offres d'emplois pour les cadres). Ces tendances sont toutefois encore trop récentes et trop faibles pour entraîner un arrêt de la hausse de la demande d'emploi (qui continue d'être très marquée pour les chômeurs de longue durée) et un recul du taux de chômage. En outre, quelques signaux (évolution du taux de chômage, progression des DEFM en rythme annuel, rythme des créations d'emploi) traduisent une tendance moins favorable à l'échelle régionale. Moins affectée globalement que le reste du pays, l'IDF semble « remonter la pente » un peu moins rapidement.

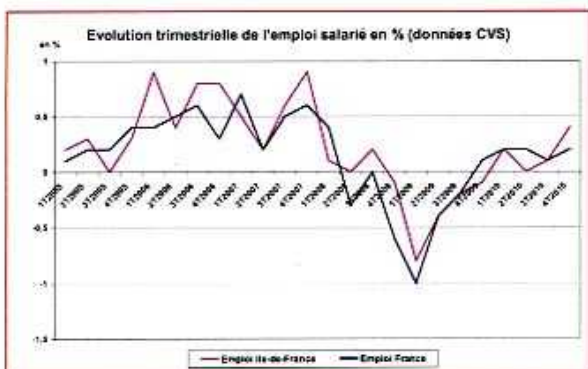
Au 4^e trimestre 2010, le taux de chômage est stable en IDF à 8,2 % alors qu'il est en léger recul en France (9,2 % en métropole, -0,1 point).



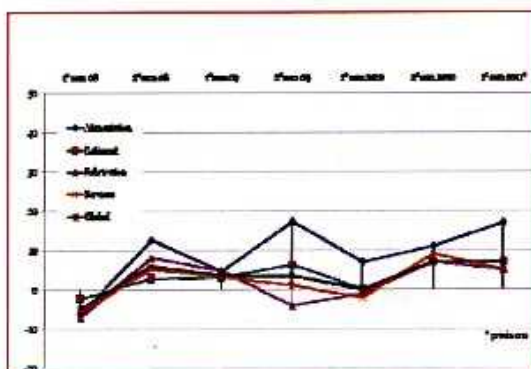
Source : Insee, taux de chômage localisé

L'emploi salarié est reparti à la hausse au 4^e trimestre 2010, deux fois plus vite en Ile-de-France (+0,4%) qu'en France (+0,2%). A noter toutefois que sur l'ensemble de l'année 2010 la hausse relative de l'emploi salarié serait de même ampleur (+0,7%).

L'emploi dans les entreprises artisanales franciliennes se maintient : 80% des chefs d'entreprise artisanale ont maintenu leurs effectifs au 2^{ème} semestre 2010, 13% ont embauché (majoritairement en CDI) et 6% ont dû licencier.

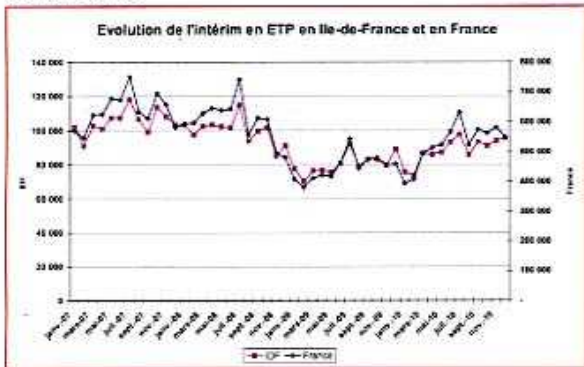


Source : Unédic, Statistique trimestrielle de l'emploi salarié



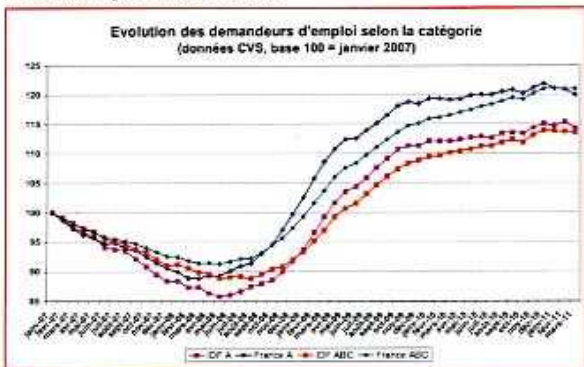
Source : Chambres de Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France

L'intérim s'est nettement repris en 2010 par rapport à 2009 – à un rythme plus soutenu au plan national qu'en IDF – pour se rapprocher peu à peu de son niveau d'avant crise.



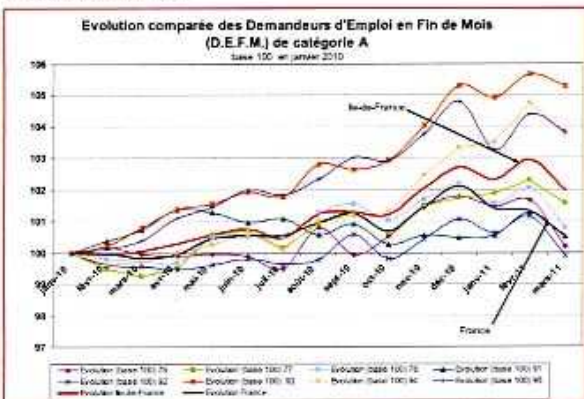
Source : DARES, Pôle Emploi

L'année 2010 et le début 2011 se caractérisent par une stabilisation relative de la demande d'emploi par rapport aux deux années précédentes avec malgré tout une faible hausse des demandeurs d'emploi : +2,7% en IDF pour les DEFM A contre +1,3% en France, et +4,4% en IDF pour les DEFM ABC contre +5,1% en France depuis début 2010.



Source : DARES, Pôle emploi

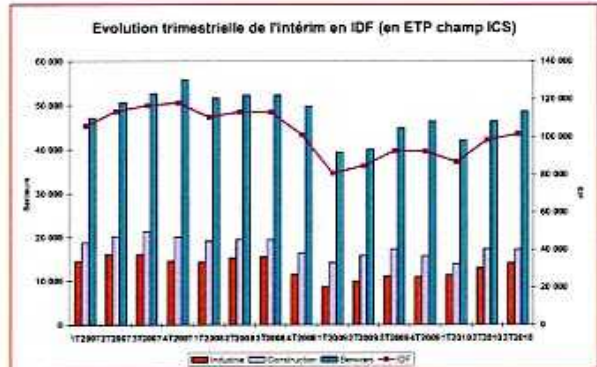
Sur moyenne période, on s'aperçoit que la plupart des départements franciliens se situent désormais au-dessus de la tendance nationale : l'Essonne et les Hauts-de-Seine rentrent dans le rang tandis que le Val-de-Marne a connu une forte progression des DEFM ces derniers mois



Source : DARES, Pôle Emploi

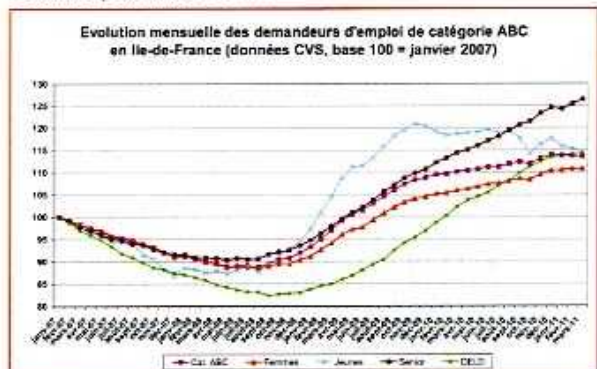
Mis à jour le 28 avril 2011

L'intérim au 3^e trimestre 2010 poursuit son redressement par rapport au T3 2009 dans tous les secteurs en dehors de la construction.



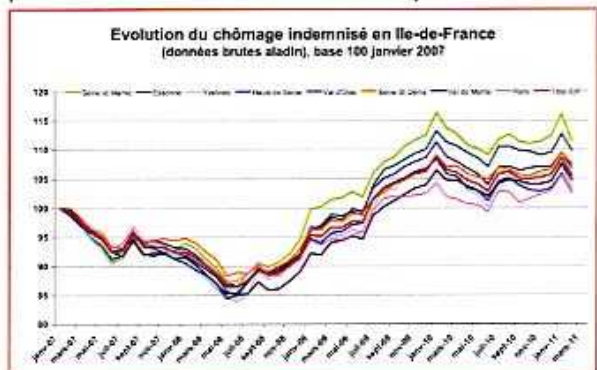
Source : DARES, Pôle Emploi

Cette tendance globale au ralentissement de la hausse ne concerne pas les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) dont le nombre continue d'augmenter rapidement. Le contraste entre jeunes et seniors est à relativiser compte tenu de l'effet administratif de la fin de dispense de recherche d'emploi à partir d'un certain âge qui ramène mécaniquement un certain nombre de ces derniers parmi les DEFM.



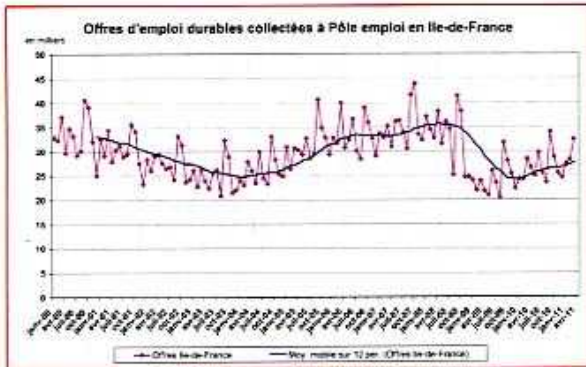
Source : DARES, Pôle Emploi

L'IDF comptait plus de 473 000 chômeurs indemnisés en février 2011 soit un niveau encore élevé malgré une accalmie relative ces derniers mois ; la tendance est globalement à la stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés depuis 2010, comme pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.



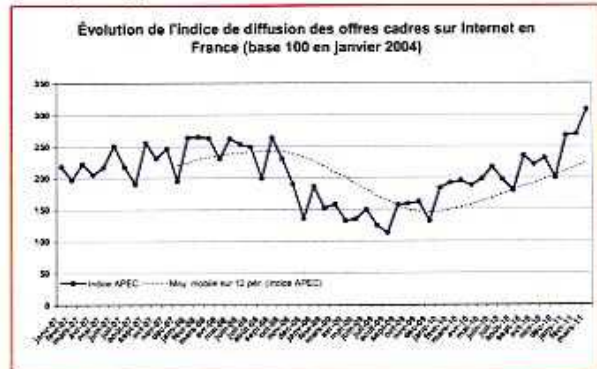
Source : Pôle emploi

Après une forte baisse en 2008 et 2009, les offres d'emplois durables collectées par Pôle emploi tendent à redécoller progressivement en 2010.



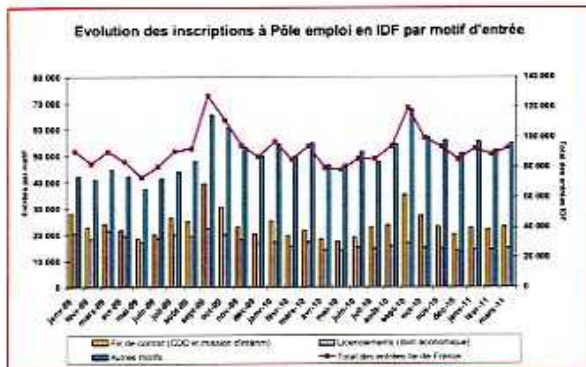
Source DARES, Pôle emploi – traitement DIRECCTE, SESE

Non seulement la croissance de l'indice Internet s'accélère, mais il bat tous ses records depuis sa création ! A 308 en mars 2011, contre 195 un an auparavant, il gagne 113 points. Plus de 48 000 offres d'emploi ont été confiées à l'Apec, en progression de 69% par rapport à mars 2010.



Source : Indice APEC

Globalement ces derniers mois les inscriptions à Pôle emploi sont de moins en moins nombreuses ou en tout cas moindre que l'année dernière ; la part des inscriptions pour licenciement semble s'être stabilisée à un niveau particulièrement bas.

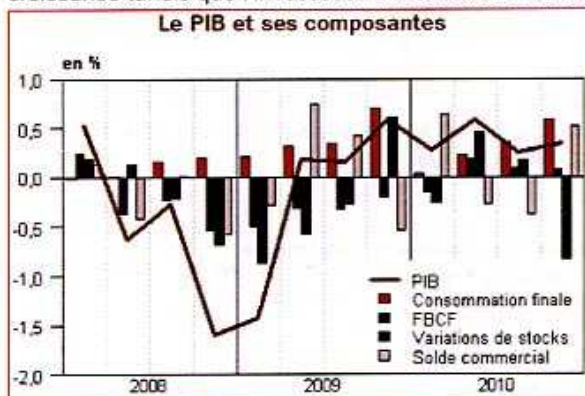


Source : DARES, Pôle emploi – traitement DIRECCTE-SESE

2. L'appareil productif

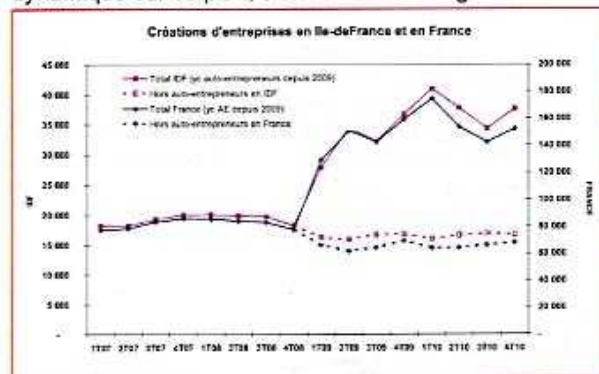
Le climat des affaires et les perspectives d'activité s'améliorent sensiblement (à l'exception du commerce de détail), notamment dans l'industrie, tandis que les perspectives d'investissement progressent (même si elles ne se concrétisent pas encore, notamment dans les PME). Dans ce contexte de basculement favorable potentiel, l'Île-de-France se caractérise par une moindre défaillance de ses entreprises, un taux de création nettement supérieur (même si la progression s'explique intégralement par les auto-entrepreneurs) et des perspectives d'activité un peu mieux orientées (tant pour l'industrie que pour les services). Les incertitudes sur l'avenir demeurent toutefois assez fortes et le niveau d'activité des PME assez bas.

Le PIB progresse de 0,3 % au quatrième trimestre 2010 et de 1,5 % sur l'ensemble de l'année. Au total, la demande intérieure finale (hors stocks) ainsi que le solde du commerce extérieur, contribuent positivement à la croissance du PIB. En revanche, les variations de stocks pèsent significativement (-0,8 point) sur la croissance tandis que l'investissement demeure faible.



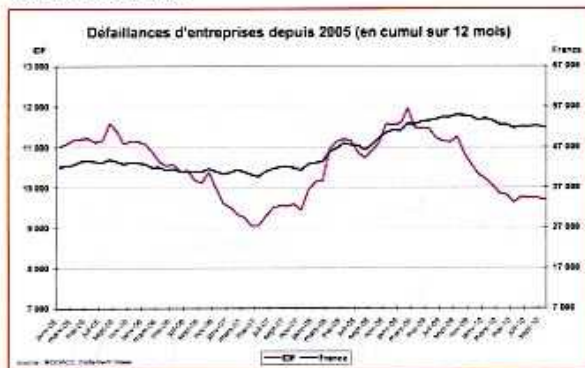
Source : Insee, comptes nationaux trimestriels

En 2010 le nombre de créations d'entreprises en IDF a progressé deux fois plus vite qu'en France (respectivement +15 et +7% en un an) en dépit d'un fort recul des créations d'entreprises classiques (environ -50% en IDF comme en France). En effet les auto-entrepreneurs ont pris le relais et portent désormais plus d'une création sur deux à l'image d'un 4^e trimestre dynamique sur ce plan, a fortiori dans la région.



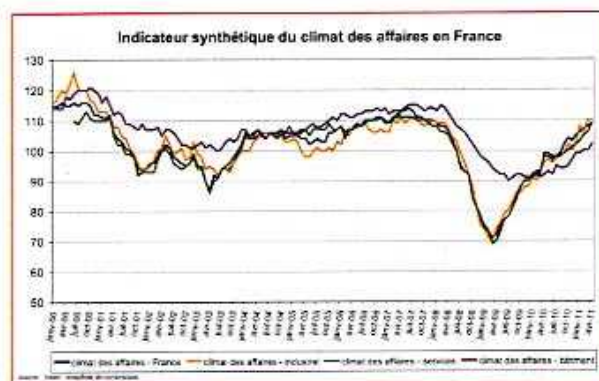
Source : Insee - Traitement service Prospective et Evaluation

Les défaillances d'entreprises qui connurent une hausse sensible avec la crise se stabilisent à un niveau assez élevé en France tandis qu'elles reculent en IDF depuis octobre 2009 pour se stabiliser à un niveau relativement bas.



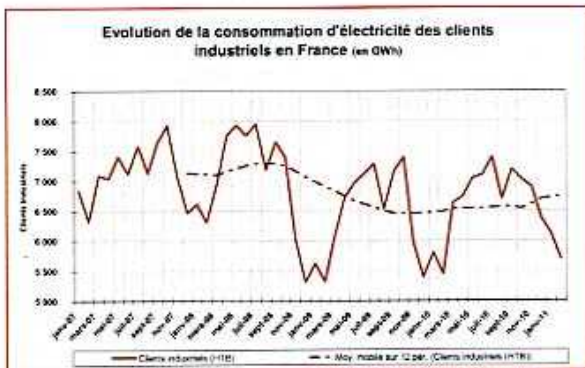
Source : BODACC - Insee

Selon les chefs d'entreprises interrogés en avril 2011, le climat des affaires continue de s'améliorer et s'établit désormais à 109, au-dessus de sa moyenne de longue période (100) pour le septième mois consécutif.



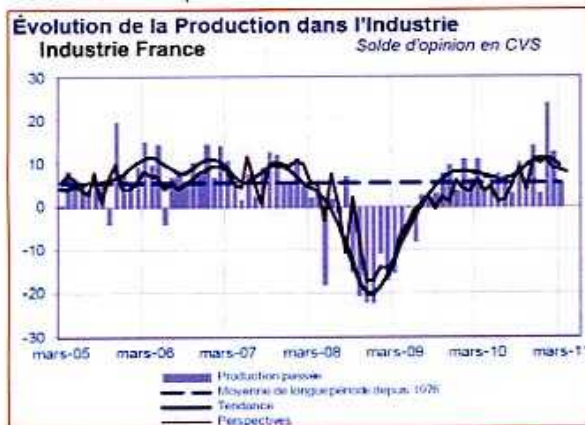
Mis à jour le 28 avril 2011

En février 2011 la consommation électrique industrielle française est en hausse sensible par rapport à février 2010 (+4,4 %), et affiche même un net coup d'accélérateur depuis le mois de novembre dernier.



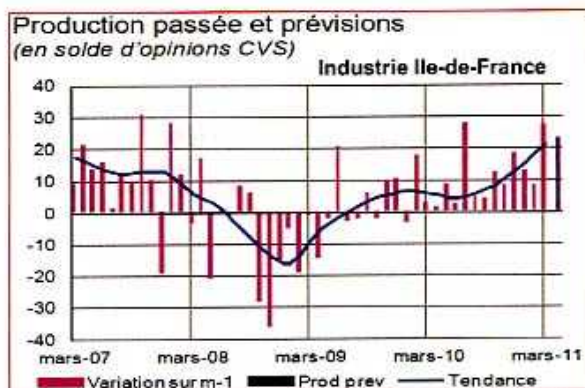
Source : RTE, Aperçu sur l'énergie électrique (avril 2010)

L'activité industrielle nationale en mars 2011 a continué de progresser mais à un moindre niveau que les mois précédents, elle se situe désormais au niveau de la moyenne de longue période. Les perspectives d'activité à court terme laissent entrevoir une poursuite de la croissance de la production.



Source : Banque de France, Enquête mensuelle de conjoncture

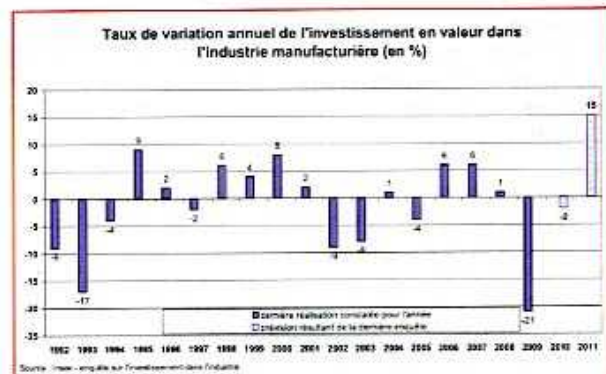
L'activité industrielle en Ile-de-France, a globalement progressé en 2010 et continue de croître début 2011. La reprise est confirmée par les perspectives d'activité qui sont également bien orientées selon les industriels.



Source : Banque de France, Tendances régionales IDF, avril 2011

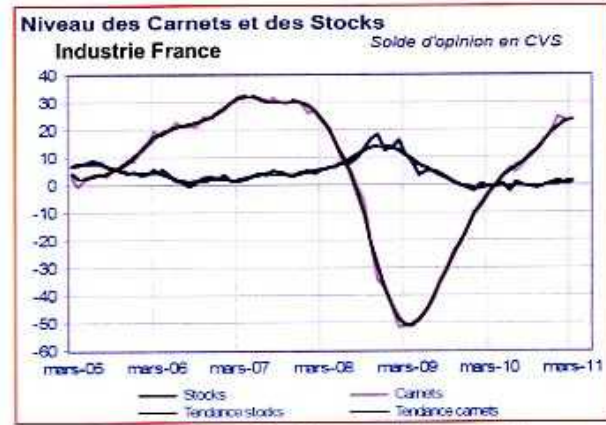
Mis à jour le 28 avril 2011

Interrogés en janvier 2011, les chefs d'entreprise des industries manufacturières estiment que leurs investissements ont baissé de 2 % en 2010 et anticipent un rebond marqué des investissements industriels de 15%.



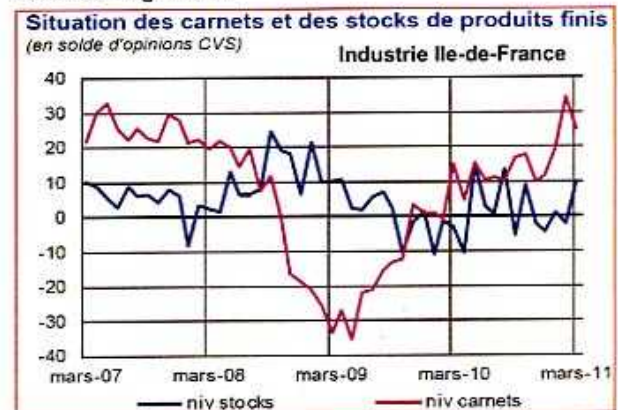
Source : INSEE, enquête sur l'investissement dans l'industrie

Les carnets de commande ont progressé à un rythme rapide fin 2010 et se maintiennent à un niveau élevé en mars 2011. Les stocks varient peu restant proches de leur niveau normal.



Source : Banque de France, Enquête mensuelle de conjoncture

Le niveau des carnets de commandes dans l'industrie francilienne, comme au niveau national, s'est nettement amélioré fin 2010 et reste satisfaisant en mars 2011, les stocks se regonflent.



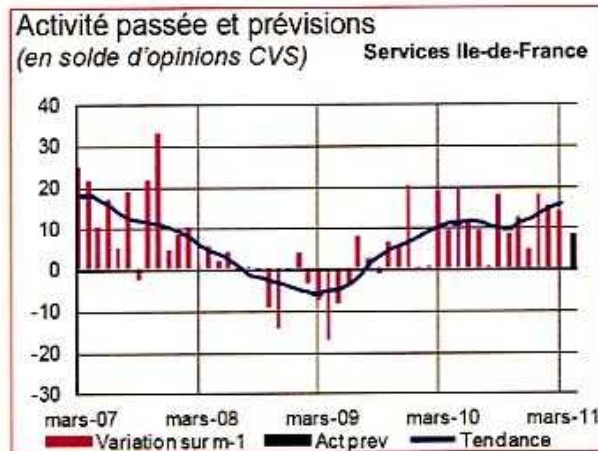
Source : Banque de France, Tendances régionales IDF, avril 2011

L'activité dans les services à l'échelle nationale a poursuivi sa progression à un rythme un peu moins soutenu mais au dessus de la tendance de longue période grâce à l'orientation favorable du travail temporaire et des services informatiques.



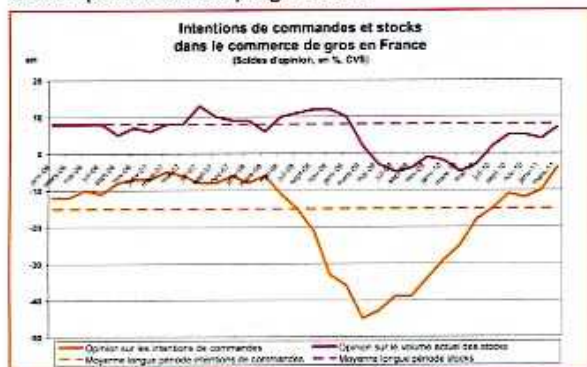
Source : Banque de France, Enquête mensuelle de conjoncture

L'activité dans les services marchands en Ile-de-France conserve une bonne orientation en mars 2011, les entreprises pensent qu'elle devrait se poursuivre à un rythme un peu moins soutenu à court terme.



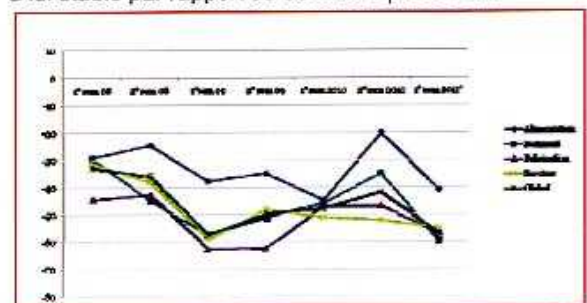
Source : Banque de France, Tendances régionales IDF, avril 2011

Selon les chefs d'entreprise interrogés en mars, dans le commerce de gros, le niveau des carnets de commandes qui dépasse la moyenne sur longue période depuis septembre 2010, se redresse encore tandis que les stocks progressent.



Unité : % de solde d'opinion (CVS)
Source : Insee, enquête bimestrielle nationale de conjoncture dans le commerce de gros

Les entreprises des secteurs de l'alimentation et du bâtiment ont significativement accru leurs investissements au cours des derniers mois. Le ratio des entreprises ayant investi au 2ème semestre dans les secteurs de la fabrication et des services est quant à lui stable par rapport au semestre précédent.



Source : Chambres de Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France

Selon les chefs d'entreprises du commerce de détail interrogés en mars, les intentions de commandes continuent de se replier et se situent désormais au dessous de leur moyenne de longue période.



Unité : % de solde d'opinion (CVS)
Source : Insee, Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile

L'activité des entreprises artisanales s'est redressée au 2ème semestre 2010 – mais moins que prévu au semestre précédent – même si l'on observe une évolution contrastée selon les secteurs ; les perspectives pour le 1^{er} semestre 2011 sont mieux orientées.

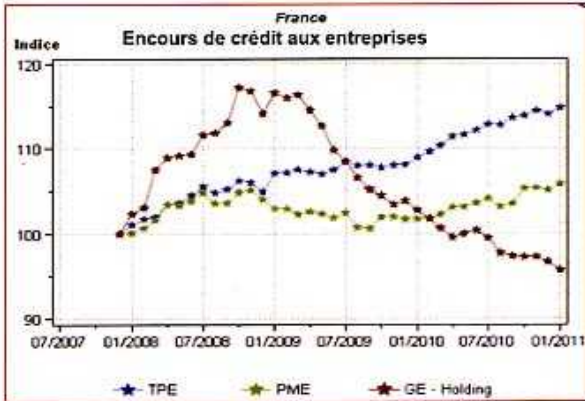


Source : Chambres de Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France

Mis à jour le 26 avril 2011

En France, l'encours de crédits pour les TPE, qui n'avait presque pas augmenté en 2009, progresse à nouveau depuis le début 2010. L'ajustement s'est opéré sur les PME, mais leur encours progresse globalement en 2010 et début 2011. En revanche, l'encours de crédit des grandes entreprises, poursuit sa chute entamée début 2009.

L'Ile-de-France suit la tendance nationale pour l'encours de crédit des TPE, mais l'ajustement a été plus marqué pour les PME dont l'encours progresse à nouveau mais reste à un niveau inférieur à celui de décembre 2007. Surtout la chute est de plus grande ampleur pour l'encours de crédit des grandes entreprises qui poursuit sa descente et se situe désormais à plus de 10 points de celui de décembre 2007.



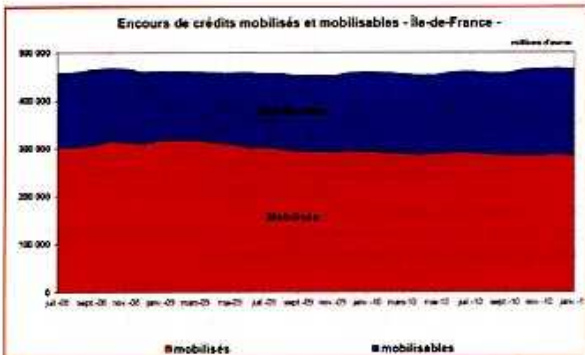
Source : Banque de France – base 100 au 12/2007



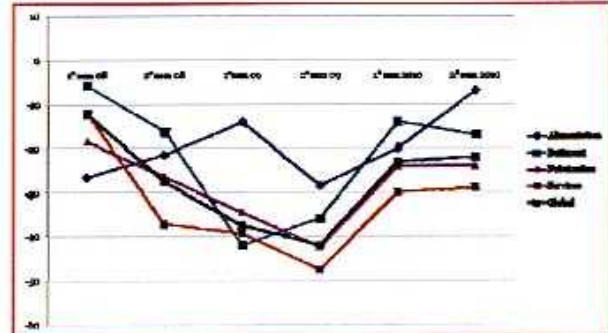
Source : Banque de France – base 100 au 12/2007

Depuis le printemps 2009, les crédits mobilisés par les entreprises en Ile-de-France ont tendance à décroître alors que les crédits mobilisables sont restés stables et semblent augmenter légèrement depuis quelques mois. La réserve mobilisable représente ainsi environ 50% du mobilisé.

Pour la majorité des chefs d'entreprise artisanale le niveau de trésorerie est stable au 2ème semestre 2010. 12% évoquent une amélioration de leur situation financière mais 34% estiment qu'elle s'est dégradée au cours des six derniers mois, essentiellement en raison de la baisse de la demande.



Source : Banque de France – mars 2011



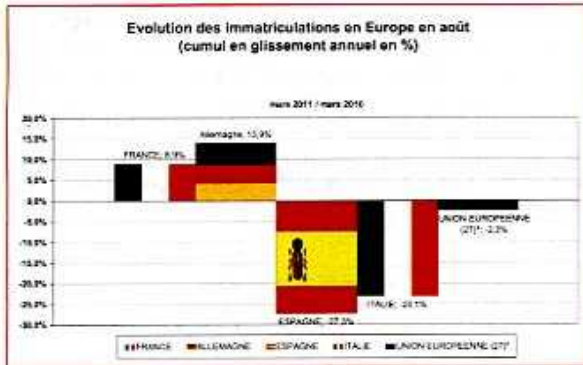
Source : Chambres de Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France

3. Les indicateurs de consommation

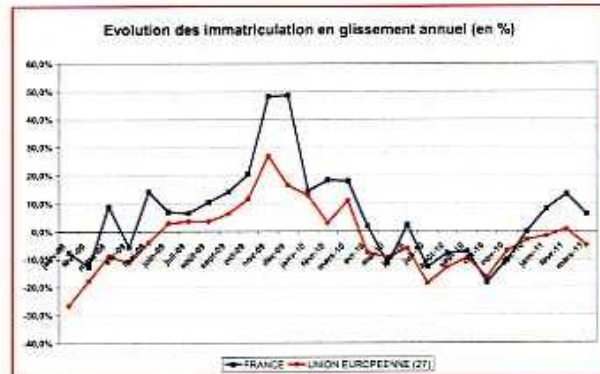
Globalement, la consommation a bien tenu en 2010 et continue de progresser début 2011, même s'il convient de demeurer prudent en raison de l'arrêt des effets de la prime à la casse, des faibles gains de pouvoir d'achat prévus dans les mois à venir et d'un taux de chômage qui demeure élevé.

Le marché automobile français (+8,9 %) résiste mieux que la moyenne des pays européens en mars 2011 (-2,3 %) grâce à l'effet retardé des nombreuses commandes en fin d'année dernière qui bénéficient de la prime à la casse avant la fin du dispositif.

Malgré la fin de la prime à la casse, les ventes ne s'effondrent pas : elles ont même augmenté de 6 % par rapport à mars 2010 en France alors qu'elles régressent en Europe (-5 %).



Source : CCFA



Source : CCFA

En 2010, le nombre de dossiers de surendettement déposés en Ile-de-France a dépassé de 3% le nombre de dossiers déposés en 2009. Le début de l'année 2011, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi Lagarde sur la réforme du crédit à la consommation, connaît une forte reprise des dossiers déposés (+12% à la fin de février 2011 par rapport à la fin de février 2010).

La consommation des ménages français continue de progresser (+ 1 % en février par rapport au mois de janvier) notamment grâce à la relative bonne tenue des achats d'automobiles.



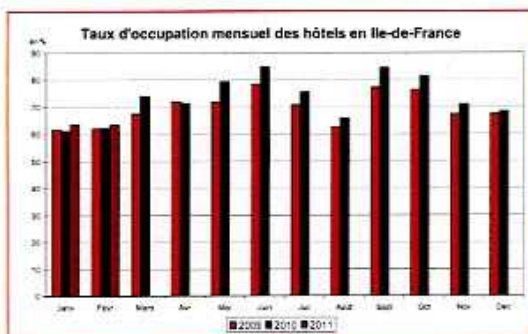
Source : Banque de France



Source : Insee, comptes nationaux trimestriels

Le taux d'occupation des hôtels franciliens a retrouvé en 2010 des niveaux globalement supérieurs à 2009. Cette tendance paraît se confirmer début 2011.

Malgré l'effondrement d'avril lié aux cendres du volcan Eyjafjöll, les Aéroports de Paris ont enregistré en 2010 un niveau de trafic légèrement supérieur à celui de 2009. Le début 2011 est marqué par une relative stabilité.



Source : Insee, Direction du tourisme - CRT



Source : CROCIS de la CCIP, données ADP (données CVS)

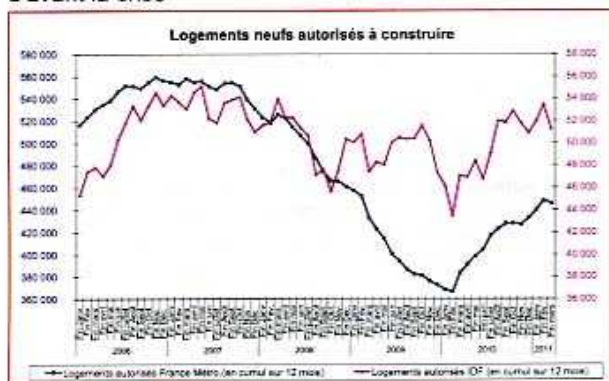
Mis à jour le 28 avril 2011

4. La construction et l'immobilier



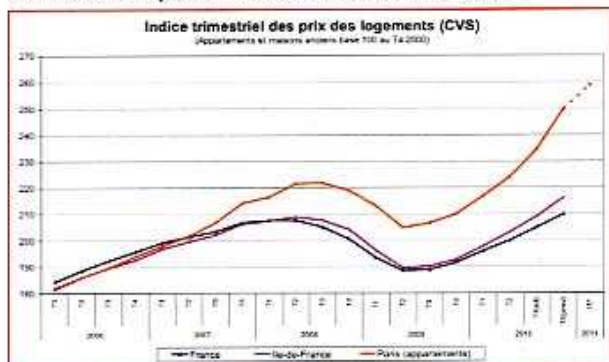
Que l'on observe les prix, les transactions ou les permis de construire, tous les indicateurs de l'immobilier résidentiel sont orientés à la hausse en IDF qui semble avoir tourné la page de la crise immobilière (au demeurant bien plus modeste que dans d'autres métropoles). L'écart continue de s'accroître entre Paris et le reste de la région, plus proche de la tendance nationale où l'on repère les premiers signes d'un ralentissement, facilement explicable par un pouvoir d'achat stagnant des ménages et des taux d'intérêt qui commencent à monter. Concernant l'immobilier professionnel, la tendance est également à la reprise, pour les surfaces échangées et un peu plus hésitante pour les permis de construire, tout en restant nettement en deçà des niveaux d'avant la crise.

En matière de permis de construire, la baisse des logements autorisés en 2009 avait été trois fois moins forte en Ile-de-France qu'au niveau national, mais la reprise en 2010 a été aussi moins vigoureuse au niveau régional que sur le reste du territoire (+7,2% en Ile-de-France contre +16,6% en France). Cette hausse de la construction prévue se confirme début 2011 ramenant désormais l'Ile-de-France à des niveaux de permis d'avant la crise³



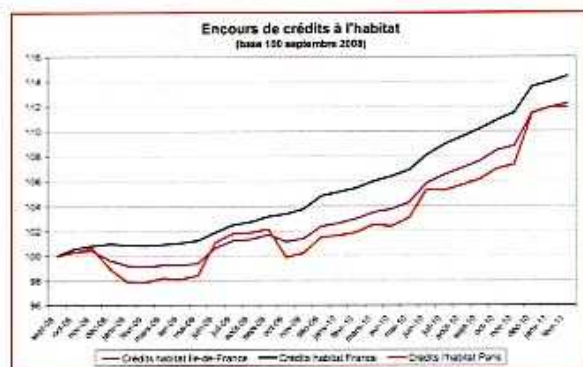
Source : MEDDADT - SoeS Sit@del2 (Unité : nb de logements)

La baisse des prix de l'immobilier s'est arrêtée dès le 2^{ème} trimestre 2009. Depuis, les prix progressent à nouveau à un rythme de plus en plus rapide et enregistrent de nouveaux records au 4^{ème} trimestre 2010. Au niveau francilien, ils dépassent depuis le 3^{ème} trimestre 2010 leur pic historique de 2008 et, à Paris, la pénurie de l'offre entrainerait la poursuite de la hausse début 2011.



Source : Indices Notaires-Insee - (sd) semi-définitif (p) provisoire, * les chiffres évalués pour le T1 2011 sont issus des avant-contrats.

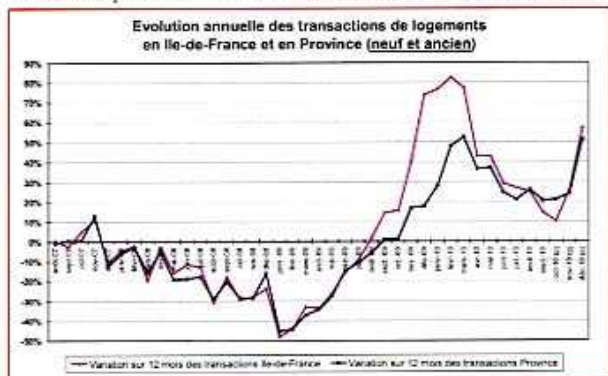
Depuis fin 2008, l'évolution de l'encours des crédits à l'habitat connaît en Ile-de-France une évolution globalement moins favorable et plus heurtée qu'au niveau national sous l'effet, notamment, de la forte chute de l'encours parisien fin 2008 début 2009 puis de sa faible progression. Celui-ci après un fort dynamisme en décembre 2010 connaît une croissance ralentie début 2011.



Source : Banque de France

³ Les données à compter du mois de mars 2009 sont issues de Sit@del2 et renvoient à un nouveau mode de comptabilisation. Attention, en 2008, les communes instructrices ont été chargées des saisies jusqu'alors effectuées par les DDE.
Mis à jour le 28 avril 2011

Après une forte chute, le nombre des transactions est reparti à la hausse depuis septembre 2009. La variation annuelle du nombre de ventes (neuf & ancien) a même connu un fort rebond début 2010 dans une phase de rattrapage, particulièrement en Ile-de-France. Cette progression des ventes, après avoir ralenti, semble de nouveau s'accélérer en fin d'année (sous l'effet d'un régime d'aides publiques à l'acquisition moins favorables à compter du 1 janvier 2011 ?). Ainsi, pour l'ensemble de l'année 2010 en Ile-de-France, le niveau des transactions devrait dépasser les records des années d'avant la crise.



Source : Paris Notaires Base BIEN Ile-de-France (provisoire à partir de mai) et Perval / Province : volume estimé, pondéré par le taux de couverture (idem)

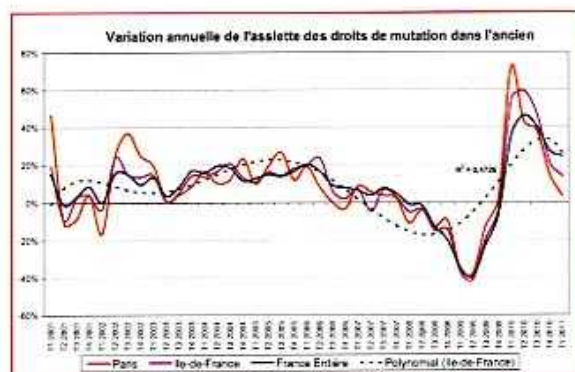
L'Ile-de-France a connu en 2009 une chute très forte des surfaces autorisées dans les permis de construire pour l'immobilier professionnel. Cette chute s'est interrompue en 2010 et la région capitale finit l'année avec une croissance de 14,5% des surfaces autorisées par rapport à l'année précédente (contre -3,2% en métropole !). Ce retour à la croissance semble se confirmer début 2011 pour la Région mais il reste fragile et on reste encore très loin des niveaux antérieurs à 2008.⁴



*bureaux, commerces, hôtels, entrepôts, locaux artisanaux, etc.
Source : MEDDADT - SoeS Sit@del2 - (Unité : millier de m²)

Ce document a été conçu et actualisé par le service Prospective et évaluation de la Région Ile-de-France sur la base d'informations fournies par l'INSEE Ile-de-France, la DIRECCTE, Pôle emploi services, la Recette générale des finances, la Banque de France, OSEO, les Bases BIEN et Perval des Notaires, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat et le CROCIS de la CCIP, ainsi que de données statistiques publiques collectées sur internet.

Après une chute, début 2009, suite à l'effondrement des transactions et, dans une moindre mesure, à la baisse des prix, la très forte croissance sur un an des droits de mutation entamée fin 2009 ralentit au second semestre 2010 et surtout début 2011. Mais les droits de mutation perçus continuent de progresser et ils ont retrouvé leur sommet d'avant la crise. Ainsi, en 2010, les droits de mutation franciliens, et surtout parisiens, ont quasiment retrouvé leur niveau record de 2007.



Source : MEEDM-CGEDD à partir des montants divisés par leur taux perçus par la DGFIP (MEDOC)

Après un premier rebond au 4^{ème} trimestre 2009, le nombre de m² échangés dans l'immobilier de bureau francilien est globalement reparti à la hausse en 2010 et cette progression se poursuit au 1^{er} trimestre 2011 avec 613 000 m² commercialisés. Le niveau des transactions reste cependant inférieur à celui précédant la crise.



Source : Immostat

⁴ * Les données à compter du mois de mars 2009 sont issues de Sit@del2 et renvoient à un nouveau mode de comptabilisation. Depuis 2008, les communes instructrices ont été chargées des saisies jusqu'alors effectuées par les DDE.
Mis à jour le 28 avril 2011



Montigny-le-Bretonneux, le 3 mai 2011

Actes de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population (2009-10)

Des usages et limites du recensement de 2006 Document de synthèse

Le document résume les principaux enseignements du rapport¹ concernant la démographie et la population (parties A à C), le logement (D et E), l'activité et l'emploi (F à H).

A - La nouvelle méthode du recensement étalée sur 5 années a des conséquences directes sur le traitement des données en matière démographique.

Le choix d'un nouveau concept d'âge (âge révolu) : attention aux comparaisons.

Le premier réflexe d'un utilisateur qui dispose de données nouvelles est de comparer les résultats avec ceux de l'échéance précédente. En matière de recensement, et particulièrement en matière de démographie, il faut donc soigneusement considérer la manière dont l'âge est défini.

Jusqu'au recensement de la population de 1999 inclus, la notion d'âge utilisée dans les résultats standard et les produits de diffusion était l'âge atteint dans l'année (âge obtenu par différence des millésimes). Désormais, l'âge révolu (calculé à la date de collecte) est privilégié, conformément aux standards internationaux.

La date des enquêtes annuelles de recensement (EAR) étant fixée au troisième jeudi de janvier, pour la plupart des personnes recensées (ie 95 % des gens hors communautés) l'âge révolu est d'un an inférieur à l'âge atteint dans l'année ; en première approximation, on pourra donc comparer les effectifs ayant un âge A au recensement de 2006 avec les personnes ayant un âge A+1 aux recensements de 1999 ou antérieurs. Cette correction peut être apportée globalement dans les tableaux par âge. Plus précisément, l'année de naissance est disponible dans certains fichiers détail du recensement de 2006 et permet de calculer l'âge atteint dans l'année, en cohérence avec les recensements de population antérieurs. Symétriquement, l'utilisation d'une variable AGER (âge révolu) dans les fichiers du RP 1999 permet d'élaborer des données directement comparables au RP 2006.

L'étalement de la collecte des données sur cinq années oblige à adapter la méthodologie de constitution des pyramides des âges.

A côté de l'âge, il convient de pointer le concept de « génération » (année de naissance). Dans les précédents recensements, il y avait correspondance entre âge d'une personne (âge atteint dans l'année) et la génération. Compte tenu de la nouvelle méthode de collecte qui consiste à rassembler dans une même base des données collectées sur 5 années consécutives, cette correspondance est perdue ; une génération est constituée de populations d'âges différents (et symétriquement, des populations extraites de plusieurs générations contribuent à la constitution d'une population du même âge). Dans ces conditions, il est désormais loisible de construire deux pyramides des âges qui ne sont pas équivalentes :

¹ Document de synthèse associé aux Actes de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population organisé au sein du CRIES de juillet 2009 à mai 2010 (note n°896/CRIES du 23 mars 2011 accessible sur www.cries-idf.fr).

- une **pyramide par âge** obtenue directement à partir du recensement en faisant la moyenne des effectifs par âge de chaque année de collecte. C'est une pyramide des âges lissée.
- une **pyramide par génération** qui s'appuie aussi sur le RP mais en tenant compte cette fois de l'année de naissance (génération). Cette dernière peut être qualifiée d' "exacte", à condition d'opérer des corrections pour prendre en compte les décès (personnes recensées mais décédées avant la date de référence et personnes décédées après la date de référence et non recensées).

On peut naturellement s'interroger sur les différences résultant des deux approches. On peut aussi vouloir comparer ces résultats avec les pyramides établies pour les estimations localisées de population (ELP) traditionnellement publiées chaque 1^{er} janvier. Un tel travail a été réalisé - notamment pour l'Île-de-France - pour le 1^{er} janvier 2005 (document de travail F1003 de l'Insee) en juin 2010. Il propose deux résultats essentiels :

- les trois pyramides établies à partir du RP (par âge, par génération, par génération corrigée des décès) sont très voisines. L'estimation par génération donne une structure par âge de la population un peu plus heurtée que l'estimation par âge qui tend à lisser les effectifs ; la correction liée aux décès modifie peu les résultats en niveau ;
- a contrario, ces pyramides peuvent présenter quelques différences avec la pyramide des estimations localisées de population. C'est le cas pour certaines classes d'âge, souvent les jeunes. Ces différences sont particulièrement visibles en Île-de-France pour les jeunes entre 25 et 30 ans où l'évaluation des ELP est fortement sous-estimée par rapport au recensement (et dans une moindre mesure pour la classe des 55-60 ans) ;
- ainsi, l'ordre de grandeur des révisions introduites par le nouveau recensement est supérieur aux variations introduites par les différentes méthodes de construction des pyramides d'âge pour le seul RP 2006.

Ces résultats justifient les préconisations d'utilisation selon lesquelles :

- la pyramide par âge suffit à la plupart des utilisations courantes. Elle conduit à des indicateurs démographiques agrégés, comme l'espérance de vie ou l'indice conjoncturel de fécondité, quasiment identiques à ceux obtenus à partir de la pyramide par génération. Elle permet également d'assurer une cohérence entre tous les résultats détaillés du recensement, quel que soit l'échelon géographique ;
- le caractère « exact » de l'approche par génération retiendra l'attention des démographes (l'intérêt d'une pyramide des âges réside d'abord dans la mise en évidence des ruptures entre certaines générations) ; ils souhaitent donc disposer d'effectifs par âge et de coefficients démographiques associés précis. Cette approche est cohérente avec celle retenue dans les recensements antérieurs et celle retenue dans les estimations de population (qui actualisent les recensements). Pour cette raison, des pyramides « exactes » pourront être établies au niveau départemental. Il n'est pas envisageable, compte tenu de la complexité des calculs et compte tenu du biais lié à l'absence d'informations précises sur les flux migratoires au niveau local de construire des pyramides exactes au niveau communal.

B - Un ajustement statistique est nécessaire au niveau régional comme au niveau national, mais il y a peu d'informations fiables qui permettent d'en fixer le niveau.

Malgré le soin apporté à la mise en œuvre des opérations statistiques, il existe des inconsistances entre la variation de la population de la France déduite des résultats de deux recensements consécutifs, d'une part, et les composantes de cette variation (le solde naturel et le solde migratoire) estimées essentiellement à partir de sources administratives, d'autre part.

$$\text{Pop.R}(1) = \text{Pop.R}(0) + \text{Solde Naturel}(1/0) + \text{Migration}(1/0) + \text{ajustement statistique}$$

Le RP 2006 n'échappe pas à cette difficulté.

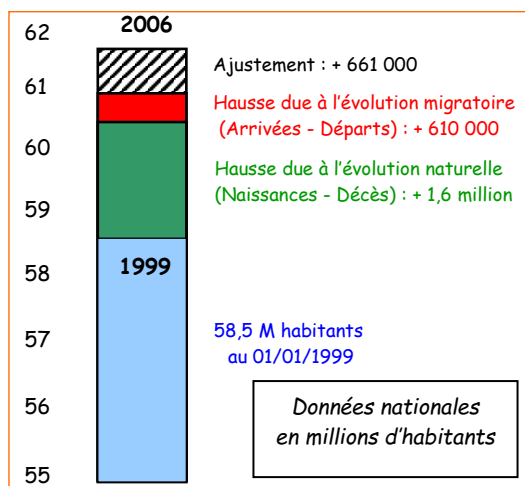
Les raisons rendant nécessaires cet ajustement sont de plusieurs natures et parfois indissociables ; elles touchent :

- soit à la différence de qualité des recensements (traitement de certaines situations délicates, différences de pratiques, qualité de la collecte) ;
- soit au changement de méthode (passage d'un recensement exhaustif tous les dix ans à des enquêtes annuelles par sondage) ;
- soit à la qualité des sources externes (mauvaise estimation du solde migratoire pour lequel on connaît mal les entrées en provenance de l'UE et encore moins bien les sorties du territoire).

La confrontation des sources statistiques peut être organisée à tous les échelons géographiques.

Le graphique, ci-contre, résume les données arbitrées au niveau national. Dans ce cas, on dispose d'informations précises sur le solde migratoire global. Un ajustement national significatif peut être introduit. Il n'en est pas de même aux autres niveaux géographiques (même au niveau régional) : dans ces cas, seul un « solde migratoire apparent » peut être calculé, incluant le solde migratoire et l'ajustement.

Dans le cas de l'Île-de-France, toutefois, compte tenu de la taille de la région, des simulations peuvent être proposées. La plus courante consiste à retenir comme hypothèse que le changement de méthodologie



Croissance de la population francilienne entre 1999 et 2006 (en milliers de personnes)

Au RP 1999	10 951
Ajustement	211
Au RP 1999 ajustée	11 162
Au RP 2006	11 532
Solde annuel brut	+ 83
Évolution annuelle brute	+ 0,74 %
Solde annuel ajusté	+ 53
Évolution annuelle ajustée	+ 0,47 %

du RP est la cause principale du désajustement, des enquêtes par sondage se substituant à un recensement exhaustif. Selon cette approche, l'ajustement pourrait être proportionnel au poids des communes de plus de 10 000 habitants (sur lesquelles portent le sondage). L'ajustement francilien représente alors 32 % de l'ajustement national soit 211 000 personnes. Un tel calcul permet *in fine* de proposer des évaluations du solde migratoire de l'Île-de-France avec les DOM-TOM et l'étranger.

Il n'y a pas en définitive de méthode rigoureuse pour calculer des ajustements au niveau local, qui permettraient de calculer des taux d'évolution réels à ce niveau. Toutefois, compte tenu de l'ordre de grandeur proposé par la méthode précédente, une lecture brute des données est une bonne appréciation de l'évolution de la population encore au niveau départemental. Une simulation au niveau communal montre qu'il n'y a pas de changement dans le signe de l'évolution à introduire une telle correction dans 98 % des communes. Une autre solution consiste à travailler sur de plus longues périodes pour comparer des évolutions de population entre 1990 et 2006 (les ajustements de 1999 et de 2006 étant globalement du même ordre et de signes contraires).

C - Le changement de règles de classement ou d'affectation de certaines populations brouille les comparaisons avec le RP 1999 dans plusieurs domaines d'études classiques.

1) **Élèves internes majeurs.** Une redéfinition du périmètre des communautés conduit à des échanges entre « population dans les ménages » et « population hors ménages ». Cela concerne notamment les **élèves internes majeurs** qui sont désormais recensés hors ménages (mais aussi les militaires et certains étudiants mineurs. Par ailleurs, ce traitement a pu générer des doubles comptes (le recensement des communautés étant effectué en mars et non pas en janvier : un alignement des dates de collecte est prévu pour 2011).

Cet inconvénient purement artificiel est peu sensible au niveau départemental, mais doit être pris en compte pour les communes où le poids des communautés est important : 348 communes sont concernées par des internats ou des casernes en Île-de-France, et dans un cas sur cinq la population des communautés dépasse 20 %.

2) « **Sans-diplômes** ». Un questionnement plus précis relatif aux diplômes a pour effet d'élargir la population « **sans diplôme** ». Dans le RP 2006 on ne se contente pas d'enregistrer l'existence du diplôme mais on tente aussi d'apprécier le niveau de scolarité, ce qui induit une meilleure couverture de la population concernée. Le changement en 2006 du mode de redressement des non répondants étrangers par rapport à 1999 va dans le même sens.

3) **Nationalité des enfants de parents étrangers**. Le recensement de 2006 a intégralement pris en compte les arrêts de la loi de 1998. Alors que dans le RP 1999, les mineurs répondaient majoritairement être de nationalité française – réponse entérinée par l'INSEE, en 2006, un retraitement des réponses a été effectué : les mineurs de moins de 13 ans de parents étrangers sont considérés comme des « étrangers » et les mineurs de 13 à 17 ans ont été redressés en « Français par acquisition ». Le tableau ci-contre montre pour l'Île-de-France les effets du changement de codification. Il va sans dire que ces effets sont virtuels.

En milliers de personnes	Français de naissance		Français par acquisition		Étranger		Ensemble	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006
Moins de 13 ans	1 571,8	1 589,3	57,4	14,7	149,1	220,7	1 778,3	1 824,7
De 13 à 17 ans	592,2	615,4	37,3	53,0	63,7	51,2	693,1	719,6
18 ans ou plus	6 740,6	6 936,0	649,8	885,8	1 085,3	1 162,4	8 475,7	8 984,2
Ensemble	8 906,6	9 142,8	744,4	953,5	1 298,1	1 434,2	10 949,2	11 530,6

Ainsi, les conclusions de toute étude portant sur la nationalité qui concernerait une population incluant tout ou partie des 13-18 ans risqueraient d'être remises en cause par ces glissements. Il est donc recommandé de limiter les analyses au champ des 18 ans ou plus ou à celui des immigrés (il n'y a pas eu de changements dans la définition de cette population).

4) « **Mobilité résidentielle** ». Cette notion (qui correspond au changement de lieu de résidence entre deux recensements) est fortement dépendante des dates de collecte. Par convention, dans le nouveau recensement, la date de résidence antérieure est celle du 1^{er} janvier cinq ans plus tôt. Ce choix a plusieurs conséquences :

- la période d'observation étant plus courte, l'analyse de la mobilité résidentielle devient plus pertinente (fiabilité des déclarations, moindre impact des mobilités intermédiaires) ;
- la durée de la période considérée étant divisée par 2, les flux de migrants, entrants ou sortants, non proportionnels à la durée à cause des mobilités intermédiaires, ne sont pas directement comparables avec ceux de la période 1990-1999 ;
- a contrario, les soldes migratoires résidentiels sont directement liés à la durée et peuvent être comparés sur une base annuelle ;
- enfin, les enfants de moins de cinq ans ne font plus partie des populations susceptibles de déclarer une mobilité résidentielle, contrairement au traitement du RP1999.

Pour toutes ces raisons, et pour d'autres négligeables (comptabilisation des flux départ-arrivée à des dates éventuellement différentes à cause de l'étalement de la collecte), il est recommandé de limiter les comparaisons 1999-2006 à des populations n'incluant pas les moins de cinq ans et de privilégier les analyses en taux annuels et non pas en flux, comme la pratique était d'ailleurs usuelle pour les recensements antérieurs.

D - Appréhender l'évolution du parc de logements grâce au recensement de la population.

Aucune source statistique ne permet seule de suivre l'ensemble de la dynamique du parc de logements

Selon l'équation traditionnelle, le parc de logements (Log) évalué au 1^{er} janvier de l'année n+1 résulte, outre la situation au 1^{er} janvier de l'année n, des flux de construction neuve (CN) et des mouvements enregistrés sur le parc ancien (FLA) pendant l'année n.

$$\text{Log}(n+1) = \text{Log}(n) + \text{CN}(n) + \text{F/LA}(n : \text{positifs}) - \text{F/LA}(n : \text{négatifs})$$

Les mouvements positifs (scissions de logements anciens ou transformation de locaux d'activité en logements) ou négatifs (démolitions, fusions de logements existants, transformation de logements en locaux d'activité) sont plutôt mal suivis par la statistique officielle, quel que soit le niveau géographique, sauf peut-être au niveau national. Le solde de ces mouvements - le renouvellement - est donc lui-même mal apprécié par la statistique standard.

Il existe de nombreuses sources statistiques relatives à la mesure du parc de logements mais aucune ne permet seule de suivre l'ensemble de la dynamique du parc. Certaines sources suivent les stocks de logements (enquête logement, prochain millésime : 2013 ; recensements de la population) ; d'autres s'en tiennent au suivi des flux (SITADEL pour la construction neuve). Potentiellement, FILOCOM (fichier des logements au niveau communal), mis en place par la DGFIP et exploité tous les deux ans pour le compte du ministère chargé du logement est la seule source statistique qui combine des éléments de description du stock de logements et des flux qui affectent le parc ancien.

Le nouveau dispositif de recensement ne permet pas de se faire une idée précise du rythme de renouvellement du parc à l'échelle régionale.

Les recensements antérieurs (1990, 1999) permettaient d'évaluer globalement la contribution du renouvellement à l'évolution du parc de logements, même si ils ne permettaient pas d'en analyser les composantes ; ils donnent, en effet, une évaluation directe des parcs aux deux dates et une évaluation directe du nombre de logements achevés entre les deux recensements. Le renouvellement a pu être estimé en Île-de-France à 12 300 logements par an entre 1990 et 1999. Cette évaluation du renouvellement pouvait être en principe établie à tous les niveaux géographiques supra-communaux.

Les modifications méthodologiques intervenues à partir de 2004 (mise en place des enquêtes de recensement quinquennales) ne permettent plus cette évaluation : le volume de construction achevée depuis le recensement de 1999 est connu en début de cycle (2004) mais le stock de logements est évalué en milieu de cycle (2006). En conséquence, on ne peut procéder, à partir du RP, à une évaluation du renouvellement annuel comme dans l'ancien dispositif.

Juger de la qualité de la source RP 2006 renvoie à des comparaisons délicates avec d'autres sources statistiques qui sont elles-mêmes parfois mal assurées.

S'agissant de la construction "neuve" (ou récente) un test direct résulte de la comparaison entre, d'une part, les logements déclarés achevés entre 1999 et 2003 dans les enquêtes de recensement conduites de 2004 à 2008 et, d'autre part, les statistiques SITADEL pour les mêmes années 1999-2003. En Île-de-France, le RP sous estime la construction neuve (96,2 % par rapport à SITADEL). En France, ce taux varie de 95 % à 115 % selon les régions.

En effet, les notions de construction neuve au sens du RP (construction récemment achevée) et au sens de SITADEL (permis de construire récent) ne coïncident pas. Ce n'est pas nouveau ; il en va de la définition même de ce qu'est un logement dans les deux sources ; ainsi que du repérage de la date d'achèvement. Rappelons que les statistiques SITADEL sont elles-mêmes des estimations construites sur la base de modèles de délais de construction à partir des dates de mise en chantier.

Par ailleurs, le dispositif d'enquêtes du nouveau RP complique encore les rapprochements dans la mesure où il introduit une variable de gestion ("l'adresse nouvelle") non complètement corrélée à la date de construction. Au total, pour le premier cycle d'enquêtes 2004-2008, toutes les constructions neuves ne sont pas encore suivies exhaustivement dans les enquêtes de recensement, alors qu'il s'agit d'un objectif affiché. Une partie (20 %) est encore suivie par sondage.

En dépit de ces difficultés, le test montre une bonne adéquation globale entre les deux sources, tant pour les communes de moins de 10 000 habitants (évaluation du RP complètement déterminée par des enquêtes exhaustives réalisées tous les cinq ans) que pour les communes de plus de 10 000 habitants (estimation résultant d'un calcul probabilisé à partir d'un sondage). La bonne adéquation globale entre les deux évaluations assure que l'on peut analyser sans biais les populations occupant les logements neufs à partir du RP. Mais les aléas locaux, forts nombreux, rendent incontournable l'utilisation de SITADEL comme source primaire d'information pour la comptabilité de la construction neuve.

Quant aux comparaisons du RP 2006 avec FILOCOM, elles resteront partielles tant que cette source statistique ne sera pas exploitée sur une base annuelle.

Quelles ruptures en 2006 à la suite du changement de méthode dans le dénombrement des logements ? Faut-il introduire un "ajustement statistique" ?

Nous avons vu dans la partie B, s'agissant de la population, quelle nécessité il y a à introduire un ajustement statistique pour assurer la cohérence entre les recensements et les sources administratives. De la même manière, on peut déterminer, d'une part, une croissance apparente du parc de logements à partir des recensements et, d'autre part, chercher à estimer directement les composantes de cet accroissement à partir des sources administratives. Plus encore que dans le cas de la population, la qualité de certaines sources administratives laisse à désirer. Le tableau, ci-après, présente un chiffrage possible dans le cas de l'Île-de-France.

Modèle pour un ajustement statistique « logements »		Île-de-France
Parc de logements au 8 mars 1999 (RGP1999)	(1)	5 082 655
Parc de logements au 1 ^{er} janvier 2006 (EAR 2004-08)	(2)	5 309 011
Croissance du parc d'après les recensements	(2) - (1)	226 356
Construction neuve entre le 8 mars 1999 et le 1 ^{er} janvier 2006 (estimée par SITADEL-IAU IF en janvier 2010)	(3)	262 013
Renouvellement du parc de logements anciens entre le 8 mars 1999 et le 1 ^{er} janvier 2006 (estimé IAU IF)	(4)	- 84 300
Croissance du parc d'après les estimations	(5) = (3) + (4)	177 700
Ajustement statistique entre le 8 mars 1999 et le 1 ^{er} janvier 2006	(6) (déduit)	48 650
Croissance du parc de logements d'après les estimations révisées	(5) + (6)	226 356

Ce chiffrage n'a aucun caractère scientifique, même si une estimation correcte de l'ampleur du renouvellement revêt une importance particulière pour les décideurs en Île-de-France. Il convient simplement de rappeler les contraintes de l'exercice :

- peu d'informations directes permettent d'évaluer le renouvellement. Le chiffre retenu s'inscrit dans la tendance « observée » antérieurement (-12 000 logements par an) ; il ne saurait être guère plus important.
- l'ajustement statistique nécessaire s'en déduit (48 650 unités). Il donne l'ampleur de la sous-estimation du niveau du parc de logements évalué par le recensement de 1999. Cet ajustement est cohérent avec le modèle communément retenu pour l'ajustement sur la population (même si aucun critère naturel ne s'impose pour décliner ces artefacts arithmétiques au niveau régional). Toutefois, l'ordre de grandeur est faible en comparaison des évaluations réalisées au niveau national (12 % de « ajustement national » tandis que le parc francilien représente 17 % du parc national de logements).

Ces premières estimations ne permettent pas d'améliorer grandement la qualité de la mesure du renouvellement, ni au niveau régional, ni a fortiori au niveau local. Mais cette question trouvera d'autres

éléments de réponse avec le temps (exploitation de FILOCOM pour 2010 ; stabilisation de l'ajustement statistique et nouvelle image du parc produite chaque année en juillet à partir du RP).

E - Analyser le parc social à travers le nouveau recensement de la population.

Il est possible de mesurer le niveau du parc social et d'assurer la cohérence des évaluations entre les deux recensements au-delà du changement de méthode.

Dans les nouvelles enquêtes de recensement 2004-2008, le questionnement relatif au statut des logements a été simplifié : il n'est plus établi de fiche récapitulative par immeuble ; d'autre part, le décompte des logements "sociaux" ne concerne plus que les résidences principales, à l'exception donc des logements (éventuellement sociaux) vacants. Cette évolution apporte une plus grande variabilité des réponses, alors même que le recensement de 1999 établissait ces décomptes à partir des fiches d'immeuble. En dépit de cela, il est loisible d'analyser l'évolution du parc de logements sociaux dans le RP à partir d'une définition commune à 1999 et 2006 : nombre de ménages locataires de HLM loués vides (appartements et maisons à l'exclusion de formes précaires d'habitat).

Locataires d'HLM loués vides appartements et maisons seuls		
Recensement de la population	1999	2006
Paris	182,3	180,8
Seine-et-Marne	78,0	81,8
Yvelines	100,8	104,3
Essonne	86,9	90,4
Hauts-de-Seine	162,9	164,0
Seine Saint-Denis	185,5	186,9
Val-de-Marne	142,4	144,4
Val-d'Oise	97,4	102,4
Île-de-France	1 036,2	1 055,0

Selon cette définition (étroite), le parc de logements sociaux en Île-de-France s'établit à 1 055 000 unités en 2006 ; il a faiblement progressé depuis 1999 (moins de 0,3 % par an).

Cette faible augmentation moyenne peut faire apparaître, ça ou là, des tassements du niveau du parc de logements sociaux et notamment dans des communes de départements où on s'y attend le moins (Seine-Saint-Denis, par exemple).

Il reste difficile de concilier les divers points de vue proposés par des sources statistiques parfois discordantes, notamment au niveau communal.

La confirmation d'une telle appréciation rend nécessaire des rapprochements avec les autres sources statistiques. Il en existe trois principales, chacune étant liée à un texte réglementaire et relevant d'un usage spécifique. Il faut donc considérer qu'il y a autant de définitions du « logement social » qu'il y a de sources statistiques induites par ces textes.

- **l'enquête sur le parc locatif social (EPLS)**, a priori la source la plus pertinente pour suivre le logement social, propose une estimation supérieure à celle du RP (1 153 800 unités) pour le parc social de l'Île-de-France ; la progression étant de 0,6 % par an, en moyenne, depuis 1999. L'EPLS a l'inconvénient de retenir dans la base d'enquêtes tant les logements conventionnés que les logements non conventionnés. Il ne fait pas de doute que, dans certaines communes d'Île-de-France, la politique de conventionnement de grands partenaires privés, rend délicat le suivi fidèle du niveau du parc social. On soupçonne qu'une meilleure appréciation du conventionnement du parc logements de certains opérateurs par l'EPLS est un élément d'explication majeure des différences entre RP et EPLS.

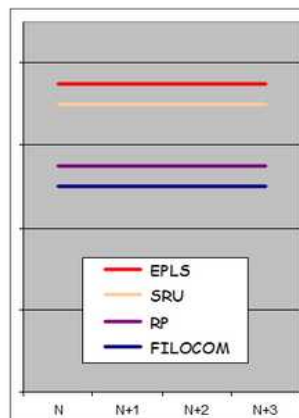
- **l'inventaire des logements sociaux instauré par la loi "Solidarité et renouvellement urbains (SRU)"** sert de base de calcul pour un prélèvement sur la fiscalité des communes. Il repose sur une définition plus large que celle retenue par l'EPLS, mais ne concerne que des logements conventionnés. Il ne peut fournir que des points de comparaison locale (il n'est pas exhaustif ne concernant que certaines communes d'Île-de-France). En règle générale, les estimations fournies par ce dénombrement sont inférieures à celle de l'EPLS et supérieures à celles du recensement de la population.

- **FILOCOM (fichier des logements à l'échelle communale)** ne retient pas une définition a priori du « logement social » ; celle-ci doit être reconstruite en référence à des caractéristiques maniées dans

d'autres sources statistiques. Le fichier contient à la fois des informations quantitatives et localisées sur le parc de logements, mais aussi sur ses occupants (variables de nature démographique, composition des ménages, nombre de personnes occupant le logement, revenus) ; mais il sert moins de référence pour les données de cadrage du parc social. En règle générale, FILOCOM fournit la plus petite des estimations du niveau du parc social.

La hiérarchie générale des sources dessinée par le graphe, souffre de nombreuses exceptions locales. Par exemple, à l'évaluation du RP 2006 est supérieure (de 5 %) à celle du certaines communes des Yvelines, l'estimation SRU est

Au total, le constat global d'un tassement du parc social dans de Seine-Saint-Denis établi à partir des comparaisons entre 2006 ne peut pas être remis en cause à partir des données autres sources. D'ailleurs, les vérifications effectuées dans communes de Seine-Saint-Denis, pour lesquelles cette apparaît a priori paradoxale, conduisent souvent à trancher pour mesurer l'évolution du nombre de ménages logés en HLM. D'autres vérifications sont cependant, en nécessaires.



ci-contre, Paris, SRU. Dans dominante.

le département RP 1999 et RP établies par les différentes information en faveur du RP effectivement général,

Le recensement de la population reste donc une source permettant de suivre l'évolution locale des ménages (nombre et caractéristiques) vivant dans le parc social. A contrario, il permet peu ou mal :

- de suivre les sorties par ventes ou déconventionnement et donc de suivre l'évolution précise du parc social ;
- d'appréhender des disparitions physiques (démolitions), compte tenu de la disparition de la notion d'immeuble ;
- de repérer les logements vacants du parc social compte tenu de la démarche du RP qui consiste à interroger les ménages occupants.

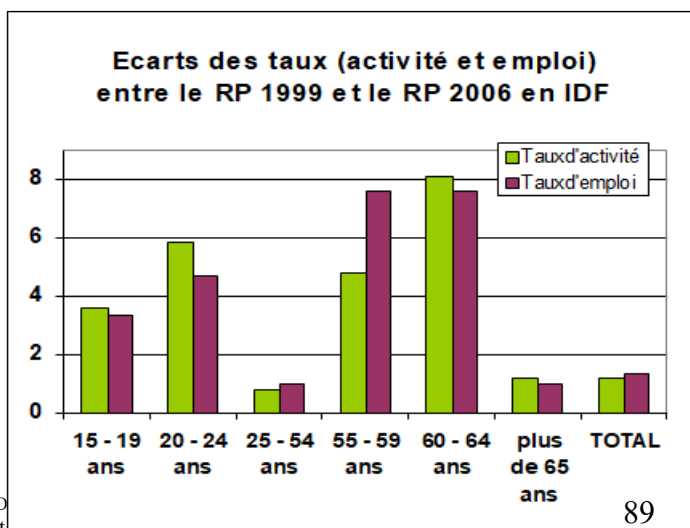
F - D'un recensement à l'autre : évolution des concepts d'emploi, d'activité et de chômage.

La notion d'activité et d'emploi est plus large dans le recensement de 2006 que dans le précédent. La notion de chômage a peu évolué.

La notion d'actif ayant un emploi est plus extensive dans le RP 2006 que dans le RP 1999 : au prix d'un traitement plus global du questionnaire qui ne se limite plus aux « déclarations spontanées », le recensement de 2006 prend en compte, dans la mesure de l'activité et de l'emploi, des situations d'emploi plus nombreuses (situations mixtes) et se rapproche du concept du BIT.

En revanche, le concept de chômage retenu dans le RP 2006 est peu différent de celui retenu en 1999. Il continue donc de différer du chômage au sens du BIT (et aussi des concepts retenus par Pôle Emploi). Mesuré par le RP, le niveau de chômage est plus élevé que pour le chômage au sens du BIT car certaines personnes se déclarent au chômage sans vérifier les conditions du BIT.

Ces différences ont des conséquences directes sur les taux d'activité ou d'emploi que l'on peut établir à partir du RP 2006, en France ou en Île-de-France : les taux d'activité et les taux d'emploi affichés dans le nouveau recensement sont sensiblement supérieurs à ceux diffusés jusqu'ici et notamment ceux du RP 1999. Le graphique illustre les écarts de taux entre les deux sources. Si, pour la partie centrale de la distribution des âges (les 25-54 ans, noyau



dur de l'activité), le changement de définition n'a qu'un impact limité, les écarts peuvent atteindre jusqu'à 6 points pour les jeunes et 8 points pour les seniors.

Il ne fait pas de doute que ces écarts incluent aussi une *évolution réelle* des taux d'activité et d'emploi aux âges charnières, le changement de définition - même s'il est précisément de nature à mieux prendre en compte ces situations intermédiaires - ne permet pas d'en dissocier les deux effets.

G - Le nouveau recensement permet une analyse approfondie des situations mixtes études/emploi/chômage.

Mesurer les évolutions de l'emploi et de l'activité entre les deux recensements est une opération rendue délicate par l'évolution du questionnaire et de son traitement.

En première analyse, le changement de définition entre les deux recensements complique la mesure de l'évolution des niveaux d'activité ou d'emploi de 1999 à 2006. La croissance de la population active ayant un emploi est en effet de + 420 000 en Île-de-France entre ces deux dates, mais les « situations mixtes » (études/emploi, emploi/retraite, voire emploi/chômage) concernent 315 000 personnes, soit 6 % de la population active ayant un emploi et en représentent les trois-quarts. L'emploi s'est donc globalement développé au-delà du seul élargissement dû au changement de définition ; mais une analyse détaillée pointe dans certains cas des évolutions que l'on doit considérer comme peu significatives.

Le tableau, ci-contre, donne quelques exemples pour lesquels le changement de définition change complètement la lecture des données. Dans certains secteurs d'activité (agriculture, commerce, services aux particuliers), pour certaines professions (employés) ou pour certains statuts (intérim, CDD), le poids des situations mixtes rend les évolutions peu ou non significatives.

Les différences dans les questionnaires 1999 et 2006 imposent donc beaucoup de prudence dans les analyses des évolutions de la population active et de la population en emploi, compte tenu des écarts importants qui sont observés selon que l'on intègre, ou non, les situations « mixtes ».

Population active ayant un emploi (en milliers)	Actifs occupés en 2006	Solde actifs occupés 2006-1999	Total "situations mixtes" 2006	Ratio Situations mixtes/Solde
Agriculture, sylviculture, pêche	23,5	0,7	1,9	2,7
Commerce	664,9	36,8	39,7	1,1
Activités immobilières	110,9	10,5	5,6	0,5
Services aux entreprises	1061,7	137,2	64,2	0,5
Services aux particuliers	513,5	54,8	61,4	1,1
Éducation, santé, action sociale	887,6	121,1	64,0	0,5
Administration	639,2	62,0	34,7	0,6
Professions intermédiaires	1389,6	148,4	70,8	0,5
Employés	1451,4	22,1	108,3	4,9
Intérim	71,7	3,4	19,3	5,6
CDD	404,3	45,4	85,9	1,9
Indépendants	246,5	43,6	39,0	0,9
TOTAL-IDF	5267,7	422,8	314,5	0,7

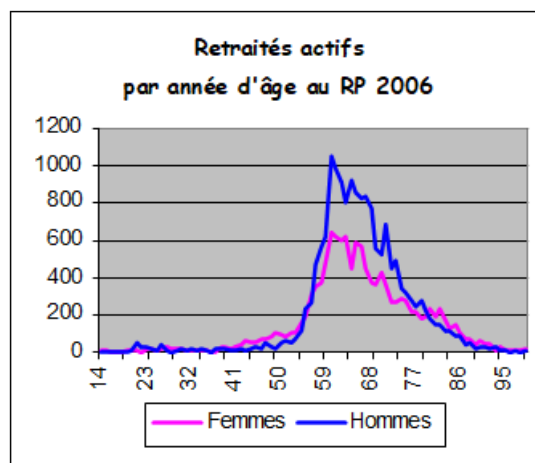
Il est délicat de tenter d'observer des évolutions pour des populations où ces situations sont fréquentes et plus généralement pour des secteurs ou des professions où ces situations mixtes sont concentrées, y compris du point de vue de l'analyse territoriale.

A l'inverse, la prise en compte des situations mixtes dans le nouveau recensement permet de mieux analyser l'emploi sous ses formes les plus diverses.

En contrepartie, une meilleure caractérisation des situations intermédiaires permet de mieux appréhender la diversité des formes d'activité. En Île-de-France, parmi les 315 000 personnes supplémentaires finalement considérées comme actives ayant un emploi, 91 500 se sont déclarées "étudiants", 29 500 "retraités" et plus de 50 000 "chômeurs". Comme déjà souligné par le graphique « écarts sur les taux d'activité par classes d'âge », les situations mixtes sont donc caractéristiques des populations d'âge « extrême » (avant 25 ans et après 55 ans),

S'agissant des « retraités » : au total, 1,2 % des retraités âgés de plus de 60 ans sont également actifs : ils représentent 6,6 % de la population active et 15 % de la population encore active après 60 ans. Cette situation concerne un peu plus souvent les hommes (56 %) que les femmes (44 %).

Les 29 500 personnes concernées par cette situation exercent une activité à temps plein dans 45 % des cas. Cette proportion a tendance à augmenter avec l'âge après 60 ans. Parmi les métiers les plus exercés par ces personnes, on trouve les professions du clergé (pour des effectifs réduits), et de façon plus significative les professions libérales, les commerçants et assimilés.



Les situations particulières des étudiants dans le recensement de 2006. Contrairement au recensement de 1999 qui distinguait clairement « élèves » et « étudiants », le RP 2006 ne propose pas une définition immédiate de ce qu'est un étudiant. Par convention, la population concernée est définie par :

- être âgé de 15 à 30 ans (âges révolus exclus) ;
- être inscrit dans un établissement d'enseignement ;
- avoir un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat.

Selon cette définition, il y a 572 700 étudiants en Île-de-France (lieu de résidence). Cette définition « externe » - non déclarative - permet d'analyser les situations de cumul avec d'autres situations.

Les étudiantes sont un peu plus nombreuses que les étudiants (56/44). Dans l'ensemble, 29,3 % (soit 167 600 personnes) exercent une activité rémunérée, parallèlement à leurs études. Cette proportion n'est pas sensiblement différente pour les hommes et pour les femmes. Ils se partagent en deux catégories : ceux pour lesquels l'activité s'inscrit dans un cursus d'apprentissage (apprentis, emplois « jeunes », CES, contrats de qualification, stages rémunérés en entreprise) et ceux pour lesquels ce n'est pas le cas (situations de « cumul » emploi-étude : intérim, CDD, CDI, non salariés).

La place du temps partiel dans le mode d'occupation de l'emploi est importante : 55 % contre 13 % dans l'ensemble de l'économie (la prise en compte de ces actifs/étudiants dans la population active contribue à augmenter le taux de temps partiel de l'ensemble d'un environ). Globalement, on peut considérer que pour 20 % d'étudiants, l'activité exercée en cumul est loin d'être une activité d'appoint.

Conditions d'emploi (en milliers)	
Apprentis	32,6
Emplois "jeunes", CES, contrats de qualification	10,3
Stagiaires rémunérés en entreprise	15,8
Intérim	2,4
CDD temps complet	15,4 pour
CDD temps partiel	28,5
CDI temps complet	27,6
CDI temps partiel	29,9
Non salariés	5,1
Étudiants "actifs"	167,6
Étudiants non "actifs"	405,1 point
TOTAL étudiants	572,7 des

Les métiers exercés sont à l'image de cette population composite : les jeunes « étudiants post-bac » ou les doctorants salariés exercent des activités de chercheurs, d'internes en médecine, d'enseignants supérieurs ; les apprentis (et alternance) exercent majoritairement des activités d'employés administratifs d'entreprise (comptables-financiers, technico-commerciaux) ; les jeunes actifs qui poursuivent des études parallèlement à leur emploi exercent surtout des activités complémentaires de caissiers, de surveillants, de serveurs ou d'animateurs socioculturels.

H - Que nous apprend la comparaison du nouveau recensement avec les sources statistiques traditionnelles ?

Les taux de chômage estimés à partir du RP 2006 sont surestimés par rapport au BIT de plus de 2 points, et ce à tous les niveaux géographiques.

Depuis 2003, l'enquête *Emploi en continu* mesure à titre principal l'activité et le chômage selon les préconisations du BIT. Cette évaluation repose sur un questionnement complexe non compatible avec la méthodologie des recensements.

L'évolution des définitions dans le RP 2006, d'une part, et les définitions retenues dans l'EEC, d'autre part, sont résumées par le tableau ci-après (on ne rappelle pas ici la définition précise du chômage au sens du BIT).

	EEC		RP 2006		RP 1999
Actifs ayant un emploi	Au sens du BIT	#	RP 2006	>	RP 1999
Chômeurs	Au sens du BIT	<	RP 2006	#	RP 1999

L'exploitation simultanée des deux sources permet de traduire cette hiérarchie en chiffres (les comparaisons sont rendues possibles par reconstitution d'un cycle 2004-2008 d'enquêtes EEC trimestrielles ; cette procédure est également proposée pour des comparaisons au niveau francilien, même si à ce niveau, l'EEC est à la limite de la représentativité statistique).

	France métropolitaine			Île-de-France		
	RP (en %)	EEC (en %)	Écart (en points)	RP (en %)	EEC (en %)	Écart (en points)
Taux d'activité	57,3	56,1	1,2	63,7	61,4	2,3
Taux d'emploi	51,0	51,4	-0,4	56,7	56,3	0,4
Taux de chômage	11,1	8,4	2,7	11,0	8,4	2,6

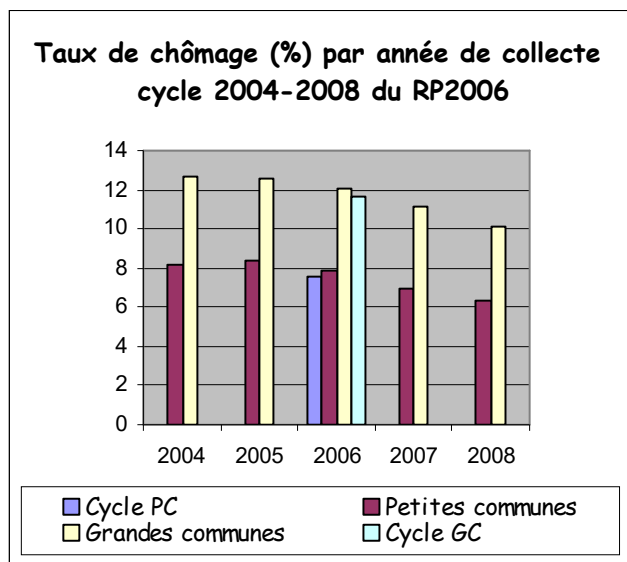
Tant au niveau national qu'au niveau Île-de-France, les différences de concept se traduisent par des écarts significatifs, en particulier pour le taux de chômage. Les écarts supérieurs constatés en Île-de-France pour le taux d'activité (+ 2,3 points) et pour le taux d'emploi (+ 0,4 point) suggèrent que la place des populations « mixtes » (emploi/études, emploi/retraite) y est plus importante que pour la moyenne nationale. C'est, en effet, pour ces populations (moins de 25 ans et plus de 55 ans) que le changement de définition est le plus sensible.

Les **taux de chômage** proposés par le RP sont donc, en première lecture, nettement surestimés. L'ordre de grandeur de la surestimation est de plus de deux points. Cet écart, mesuré sur les données nationales, se retrouve, de même ampleur, s'agissant des données régionales. On peut induire qu'à des niveaux infrarégionaux (départements/communes), les "taux de chômage" estimés par le recensement de la population sont entachés d'un biais du même ordre. Au niveau départemental, le RP ne peut valablement être comparé qu'aux **taux de chômage localisés**. On constate que, de la même manière que pour l'EEC, pour chaque département, le RP 2006 surestime le taux de chômage localisé (établi comme une moyenne sur les 20 trimestres du cycle 2004-2008).

Cycle 2004-2008	Taux de chômage localisé	RP 2006 (Cycle)
Paris	9,0	11,3
Seine-et-Marne	6,6	9,3
Yvelines	6,2	8,5
Essonne	6,2	8,9
Hauts-de-Seine	7,4	10,1
Seine Saint-Denis	11,2	16,5
Val-de-Marne	7,8	11,0
Val-d'Oise	8,3	11,4
Île-de-France	8,0	11,0
France métropolitaine	8,4	11,1

Le calcul des taux de chômage à des niveaux géographiques plus fins pose une autre difficulté liée à la méthode de recensement elle-même. Le RP 2006 peut fournir - au moins en théorie - des chiffres à tous les niveaux géographiques concevables à partir de la brique de base (les IRIS-regroupements d'îlots pour des informations statistiques). Mais, compte tenu de l'étalement de la collecte sur les cinq années d'un cycle, les comparaisons entre deux territoires peuvent refléter des situations à des dates différentes. L'étalement de la collecte n'est pas un inconvénient lorsqu'il s'agit d'observer des caractéristiques assez stables dans le temps (comme le taux d'activité).

En revanche, il convient de prendre des précautions dans l'interprétation des variables conjoncturelles (c'est-à-dire des variables susceptibles d'une évolution rapide d'une année sur l'autre); c'est le cas notamment du taux de chômage pendant la période 2004-2008. Le graphique, ci-contre, établi pour l'Île-de-France, illustre cette difficulté. Les données du cycle (millésimé "2006") sont un lissage des données collectées pendant cinq ans. Des comparaisons entre des communes de moins de 10 000 habitants, qui porteraient sur des données collectées à des dates différentes ne seraient pas pertinentes.



Il y a donc lieu, en matière de comparaison, de s'en tenir à des analyses portant sur des territoires d'assez grande dimension. Une précaution supplémentaire consiste à se limiter à des analyses portant sur les structures et non sur les niveaux.

Effectifs salariés par âge : on dénombre environ 100 000 salariés de plus dans le RP que l'EEC en Île-de-France sur la période considérée. Cette surévaluation concerne les deux classes d'âge (15-24 ans ; + 55 ans) pour lesquelles les différences de concept jouent à plein.

Les structures de l'emploi par sexe sont parfaitement comparables dans les deux sources.

Tant pour les hommes que pour les femmes, le niveau de diplôme déclaré par les salariés est supérieur dans l'enquête Emploi que dans le recensement de la population. Parallèlement, la proportion de cadres est sensiblement plus faible dans le RP (26,5 %) que dans l'EEC (28,2 %).

En matière de chômage, les comparaisons du RP et des données de Pôle Emploi (DEFM) sont pertinentes. Il convient de retenir la somme des catégories A+B+C.

Les deux populations des chômeurs au sens du recensement et des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (DEFM) ne se recoupent que très imparfaitement. Pour autant, compte tenu de l'utilisation très fréquente des chiffres de la demande d'emploi (ces chiffres sont disponibles chaque mois à tous les niveaux géographiques à partir du niveau communal) pour estimer l'importance et l'évolution conjoncturelle du chômage au niveau local, cette comparaison apparaît nécessaire.

Recensement 2006	649	DEFM/RP	Effectifs de chômeurs en milliers en Île-de-France
DEFM catégorie A (moyenne)	511	78,7 %	RP (cycle 2004-2008) ; DEFM (moyenne des mois de janvier sur le cycle)
DEFM catégories A et B	588	90,5 %	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : sans emploi (cat. A), avec activité de durée réduite courte (cat. B) ; ou durée réduite longue (cat. C).
DEFM catégories A, B et C	695	107,1 %	
Rappel EEC (BIT)	471		

Le tableau, ci-après, résume les décomptes des populations au chômage dans les diverses catégories des données de Pôle Emploi (demande d'emploi en fin de mois) et dans le recensement 2006.

Le rapprochement des données du RP avec celles des catégories A, B et C présente une certaine pertinence. A contrario, le nombre de chômeurs enregistrés dans la seule catégorie A est supérieur à l'évaluation du chômage au sens du BIT (EEC).

Cette hiérarchie générale des évaluations peut être analysée selon différents critères (âge, genre, diplôme) et notamment en fonction des territoires. Les différences notables des taux de couverture (DEFM-A/RP) constatées dans ces analyses, notamment au niveau des départements, s'expliquent pour une grande part par la structure de la population (moins de 30 ans, 30 à 50 ans, plus de 50 ans) et par les comportements d'inscription aux DEFM qui y sont attachés. Plus généralement, les distorsions observées dans la couverture des DEFM (en référence au RP) d'une population, d'une classe d'âge, ou d'un territoire à l'autre soulignent les inconvénients des sources à vocation administrative, ce qui relativise les comparaisons entre localités faites au travers de cette source DEFM. A l'inverse, le RP permet, dans les limites explicitées plus haut, des comparaisons plus systématiques - indépendantes des règles administratives - mais décalées de la mesure effective du chômage.

Annexe 4

Note d'information sur les extensions régionales d'enquête nationale réalisées ou prévues



SERVICE STATISTIQUE
Unité "Méthodes, Ingénierie et Qualité Statistiques"

NOTE

TRIGANO Lauren
Tél. : 01 30 96 91 19
Fax : 01 30 96 91 21
Mél : DR78-SES@insee.fr

Montigny, le 8 avril 2011
N° 1106/DR78-SES/

Objet : Des extensions d'enquêtes à la DR Ile-de-France, réalisées ou à l'étude

Une des principales activités de l'INSEE est de mener des enquêtes entreprises et ménages. Leurs échantillons sont déterminés afin de donner des résultats représentatifs au niveau national. Dans de nombreux cas, des partenaires régionaux souhaitent disposer de résultats à un niveau régional, voire départemental. On complète alors la part de l'échantillon national de la région par un échantillon supplémentaire qui permet de diffuser certaines variables d'intérêt pour les partenaires au niveau local. Le coût induit par cet échantillon supplémentaire est pris en charge à la fois par les partenaires demandeurs et l'INSEE.

Cette note fait le bilan de quatre extensions d'enquêtes entreprises ou ménages récentes, à des stades d'avancement différents : une extension quasiment terminée en phase de livraison des fichiers aux partenaires (SINE 2006 2^{ème} vague), une autre dont la collecte vient de s'achever (EFL 2011), une dont la convention va être signée très prochainement (Innovation 2011) et une enfin en attente d'engagements des partenaires (IVQ 2011).

1 Des extensions de 2009-2010

1.1 - Enquête Entreprises

SINE 2006 2^{ème} vague

L'enquête

SINE a pour objectif la mise en place d'un système complet et régulier visant à observer :

- l'impact de la création d'entreprises sur l'économie,
- les différentes logiques de création : les types de créateurs qui réussissent ou qui échouent,
- les facteurs favorisant le succès ou l'échec des entreprises nouvellement créées,
- les conditions de création et de développement des jeunes entreprises.

Chaque série d'enquêtes du « Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises » mise en place par l'INSEE comporte plusieurs phases. Pour la cohorte 2006, le dispositif est le suivant :

- o En septembre 2006, les entreprises créées pendant le premier semestre 2006 ont été interrogées. Le questionnaire dit « questionnaire de démarrage », portait sur le profil du créateur et les conditions de la création.
- o Trois ans plus tard, soit en septembre 2009, les entreprises de la cohorte 2006 sont réinterrogées sur leur évolution. Le questionnaire dit « questionnaire d'évolution » porte sur l'évolution de l'entreprise depuis la dernière interrogation, son insertion dans le tissu économique et les principaux problèmes rencontrés.
- o Ce « questionnaire d'évolution » leur est éventuellement de nouveau soumis deux ans plus tard en septembre 2011. La cohorte 2006 est à cette date « âgée » de 5 ans et 3 mois en moyenne

L'extension

L'extension de l'enquête SINE est réalisée en partenariat avec L'IAU idF et la CRCI, pour obtenir des résultats régionaux et infra-régionaux.

L'échantillon est constitué des entreprises appartenant à l'échantillon de la 1^{ère} interrogation qui sont survivantes en septembre 2009.

La taille de l'échantillon de la 2^{nde} interrogation est :

- sans extension : 3 700 entreprises en Île-de-France
- extension : 4 200 entreprises (pour des résultats par département)
- échantillon total avec extension : 7 900 entreprises

Le taux de réponse pour la région Île-de-France a été de 51 % pour cette 2^{ème} vague contre 60 % pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Le calendrier

Avis d'opportunité national donné pour les 3 vagues du dispositif : 3 novembre 2005

Avis d'opportunité régional : 26 avril 2006

Avis de conformité national donné pour chaque vague d'enquête: 28 mai 2009 pour la 2^eme vague

Signature de la convention : 14 août 2009

Période de collecte : septembre 2009

Mise à disposition des tableaux : 1^{er} trimestre 2011.

1.2 - Enquête Ménages

EFL (Enquête Famille Logement)

L'enquête

L'enquête « Famille » a été mise en place en 1954 pour étudier la fécondité des femmes. Dès l'origine, elle a été adossée au recensement et a été renouvelée en 1962, 1975, 1982 et 1990 sur un échantillon de 300 000 femmes, avec un format et un questionnaire assez stables. En 1999, l'enquête a évolué pour mettre davantage l'accent sur l'histoire familiale et mieux rendre compte de sa complexité croissante. Elle a alors été élargie aux hommes (380 000 répondants hommes et femmes au total). Un volet sur l'utilisation et la transmission familiale des langues régionales a également été introduit cette année-là.

Le renouvellement de l'enquête sur la famille a pour premier objectif d'actualiser les informations relatives à la fécondité pour suivre son évolution selon les générations, ainsi que les différentiels de fécondité liés aux origines sociodémographique et géographique. Comme en 1999, elle permettra de mettre en regard des informations sur trois générations familiales (grands-parents, parents, enfants). Parmi les thématiques nouvelles pour l'édition 2011 figurent une meilleure connaissance des familles recomposées et l'étude de la nouvelle forme de contractualisation de la vie en couple qu'est le pacte civil de solidarité.

Le second objectif de l'enquête est d'apporter des informations permettant de contribuer à l'expertise du risque de doubles comptes dans le recensement, en abordant notamment les situations de multi-résidence.

Le troisième objectif est de tester la faisabilité d'enquêtes adossées aux enquêtes annuelles de recensement. De ce point de vue, le renouvellement d'une enquête habituellement associée au recensement devrait être un élément facilitateur.

L'extension

La Mairie de Paris et l'APUR ont souhaité s'associer à cette enquête et réaliser en partenariat avec l'INSEE une extension départementale permettant d'obtenir des résultats fiables à l'échelle de la ville de Paris.

Les partenaires souhaitent ainsi enrichir leur connaissance sur les grandes tendances des familles parisiennes, sur les foyers monoparentaux ou recomposés.

La Mairie de Paris et l'APUR souhaitant travailler sur les foyers monoparentaux ou recomposés, 15 000 adultes supplémentaires ont été tirés pour l'échantillon de l'extension. Au total, avec l'échantillon national, 25 000 adultes seront interrogés dans la commune de Paris.

Le calendrier

Avis d'opportunité national : 29 janvier 2009

Avis de conformité national : 28 mai 2010

Signature de la convention : 21 octobre 2010

Période de collecte : janvier-février 2011

Mise à disposition du fichier détail : décembre 2012.

2 Les extensions prévues pour 2011

2.1 - Enquête Entreprises

Innovation-CIS 2011

L'enquête

Les objectifs de l'enquête sur l'innovation sont de fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises (fréquence en nombre d'entreprises et part de chiffres d'affaires résultant de l'innovation) et sur des aspects particuliers du processus d'innovation (part des dépenses d'innovation, sources d'information et formes de collaboration, degré de réalisation des objectifs liés à l'innovation).

L'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen (n° 1450/2004) relatif aux statistiques d'innovation. Ce règlement prévoit la fourniture d'informations complètes tous les quatre ans, avec un point intermédiaire plus restreint tous les deux ans. De façon plus large, l'initiative européenne en matière de statistiques sur l'innovation traduit la poursuite des objectifs fixés au sommet de Lisbonne (1997) visant à encourager le développement de l'innovation et renforçant en conséquence les objectifs de suivi des politiques d'innovation.

Les principaux thèmes abordés sont : la fréquence de l'innovation par nature d'innovation (produits, procédés) ; le degré de l'innovation (part en chiffre d'affaires des innovations de produits introduites pendant la période de référence, suivant le degré de nouveauté) ; les dépenses liées aux activités d'innovation concernant les innovations de produits et de procédés.

L'extension

Le Conseil Régional et la DIRECCTE, partenaires de la première extension CIS 2009, souhaitent poursuivre les travaux sur l'innovation avec l'Insee en 2011 sur le champ de l'Industrie. En effet, dans le cadre de la Stratégie régionale de Développement et d'Innovation, cette extension pourra leur permettre de mieux appréhender les caractéristiques des entreprises industrielles franciliennes et la façon dont elles se positionnent en matière

d'innovation. Le volume de l'échantillon complémentaire est fixé à 1 000 entreprises sur le champ de l'Industrie.

L'échantillon national n'est pas encore connu, mais si l'on se base sur le volume de l'enquête précédente, l'échantillon national comptait 4 000 entreprises au total, dont 700 sur le champ de l'industrie.

Le calendrier

Avis d'opportunité national donné pour les enquêtes 2009-2011-2013 (sous réserve d'aucun changement dans le questionnaire) : 25 novembre 2008

Avis de conformité national donné pour les enquêtes 2009-2011-2013 : 28 mai 2009

Signature de la convention : mai-juin 2011

Période de collecte : juin 2011 et septembre 2011

Mise à disposition des tableaux statistiques : juillet 2012.

2.1 - Enquête Ménages

IVQ-Information et Vie Quotidienne 2011

L'enquête

Le premier objectif assigné à l'enquête IVQ est d'apporter une description fine de la maîtrise des compétences de base au sein de la société française. Les matériaux statistiques de l'enquête doivent permettre de distinguer des groupes de population en fonction de leur aisance ou, au contraire, de leurs difficultés, dans la manipulation de l'écrit et du calcul. L'attention est portée en particulier sur la quantification et la caractérisation de la population présentant les difficultés les plus grandes.

L'enquête doit également permettre d'appréhender les déterminants des compétences à l'âge adulte. Si le parcours scolaire est un facteur explicatif central des compétences en lecture, en écriture et en calcul, il ne suffit pas à rendre compte de toutes les variations observées. Des facteurs familiaux, culturels ou matériels peuvent également rentrer en compte pour apprécier les écarts de compétences, de même que le parcours professionnel ou les activités sociales, qui peuvent en faciliter l'acquisition, ou en ralentir la perte. En complément des exercices mesurant les compétences, un questionnaire biographique a ainsi été développé pour dépeindre le contexte social et familial de la personne enquêtée, y compris au cours de la petite enfance, une période déterminante dans l'apprentissage des compétences de base. L'objectif est de pouvoir utiliser les résultats d'IVQ pour accompagner la réflexion des acteurs publics dans la définition de la politique de remédiation face à cet enjeu social qu'est l'illettrisme.

L'enquête vise, en outre, à mesurer les effets des compétences sur la vie personnelle et professionnelle. Le questionnaire biographique comporte un module abordant les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes pour lesquelles les compétences de base ne sont pas maîtrisées, et de comprendre les stratégies de contournement mises en place : recourir à un proche pour lire les factures ou remplir des chèques, identifier les signes visuels (couleurs, pictogrammes, schémas) dans les modes d'emploi des objets du quotidien, identifier les mots clés dans des textes complexes... Ces stratégies se retrouvent dans la vie professionnelle, de telle sorte que de graves difficultés avec la langue française, si elles sont globalement

corrélées avec un taux de chômage ou d'inactivité plus important, n'interdisent pas l'accès à l'emploi, y compris à des emplois où des capacités de lecture sont pourtant requises.

Le calendrier

Avis d'opportunité national : 4 décembre 2009

Avis de conformité national : 29 septembre 2010

Signature de la convention : juin 2011

Période de collecte : octobre-décembre 2011

Mise à disposition du fichier détail : 1^{er} trimestre 2013.

L'extension

Cette extension reste encore incertaine car les engagements définitifs des différents partenaires ne sont pas encore arrivés. Si elle se réalise, elle devrait permettre, par un surechantillonnage d'environ 1 300 individus supplémentaires d'obtenir des résultats sur les personnes en situation d'illettrisme dans la région Île-de-France.

Annexe 5

Bibliographie sur l'économie sociale et solidaire et les services à la personne en Ile-de-France, en région et en France

Références bibliographiques sur l'économie sociale et solidaire

En Ile-de-France

« Panorama régional de l'économie sociale et solidaire », Observatoire de l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France, n° 1, juillet 2011.

« L'économie sociale et solidaire au service d'un développement durable, des clefs pour les collectivités territoriales », *Arene Ile-de-France - l'Atelier*, avril 2011.

Bouffin S., Eldin B., James N., Machado da Luz I. et Portero C. : « Regards sur...l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France », *Insee Ile-de-France*, octobre 2010.

Bouffin S., Eldin B. et James N. : « L'économie sociale « aux services » de la population francilienne », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 338, juin 2010.

« Les associations du secteur sanitaire et social en Ile-de-France (version 2) », *Recherches et Solidarités*, juin 2010.

« Entreprendre autrement en Ile-de-France », Economie sociale et solidaire, *Conseil régional d'Ile-de-France*, août 2009.

Goyaux N. : « Les éducateurs de jeunes enfants en Ile-de-France - Etats des lieux : l'offre d'accueil de la petite enfance, la formation, l'insertion et l'emploi », *Oref Ile-de-France*, juillet 2009.

« Vivre autrement », le guide pratique de l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France, *Alternatives économiques*, en partenariat avec le Conseil Régional, la Mairie de Paris et l'Atelier, juin 2008.

Baranger B., avec la collaboration de **Beaufils F., Gomel B. et Mallard J.-C.** : « Regards sur l'économie sociale et solidaire », *Insee Ile-de-France*, mai 2004.

Baranger B. : « L'économie sociale et solidaire », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 227, septembre 2003.

Mathieu N. : « L'emploi associatif en Ile-de-France », *Insee Ile-de-France Regards*, n° 45, septembre 1999.

Kaminski P. : « La connaissance statistique des associations franciliennes », Rapport du groupe de travail « Associations » du *CRIES d'Ile-de-France*, avril 1999.

« Pour un espace associatif régional », *Conseil économique et social régional d'Ile-de-France*, Bulletin du CESR Ile-de-France, 1991.

Dans les autres régions

Berrard P.-Y. et Domptail B. : « L'économie sociale en Lorraine : un secteur attractif pour les femmes », *Insee Economie Lorraine*, n° 26, juin 2011.

Bellavoine M. et Le Scouëzec P. : « L'économie sociale et solidaire en Picardie : un acteur important du développement économique », *Insee Picardie Analyses*, n° 56, avril 2011.

Fenies Dupont K., Kerdommarec L., Lagueste N. et Madec F. : « L'économie sociale des Pays de la Loire face au vieillissement de ses salariés », *Insee Pays de la Loire Etudes*, n° 94, février 2011.

« L'économie sociale et solidaire dans les Pays de la Loire - Bilan de l'emploi 2009 », *Les Publications de l'Observatoire de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire*, n° 11, octobre 2010.

« L'économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur - Panorama & enjeux 2009 », Edition 2010, *CRESS de Provence-Alpes-Côte d'Azur*, janvier 2010.

Volmers G. : « Economie sociale : bien implantée en Lorraine, très associative et portée par les services à la personne », *Insee Economie Lorraine*, n° 193, décembre 2009.

Moisan M. et Restoux D. : « L'économie sociale contribue fortement à la création d'emplois », *Insee Basse-Normandie*, E pour cent, n° 32, septembre 2009.

Poullain N. : « L'économie sociale et solidaire présente différents profils en Haute-Normandie », *Insee Haute-Normandie*, Aval, lettre statistique et économique, n° 86, septembre 2009.

« Les seniors et l'emploi dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie », *CRES de Basse-Normandie*, septembre 2009.

D.E.S.I.R. (Développement de l'Economie Sociale Inter Régional) : « Portrait des services à la personne de l'Economie Sociale en Nord - Pas-de-Calais », *CRESS Nord-Pas-de-Calais*, juin 2009.

Connin P. : « L'économie sociale, ancrée en région Centre », *Flash Insee Centre*, n° 26, juin 2009.

Bouin B. : « L'économie sociale en Poitou-Charentes : forte présence, avec des emplois hétérogènes », *Insee Poitou-Charentes*, Décimal, n° 291, avril 2009.

Bollier C. et Jean P. : « L'économie sociale : une économie de services et de proximité », *Insee Aquitaine*, Le Quatre pages, n° 183, mars 2009.

Dejoie-Larnaudi A. et Rigollet S. : « L'économie sociale de Champagne-Ardenne : une présence dans tous les territoires, mais plus ancrée dans l'urbain », *Insee Flash Champagne-Ardenne*, n° 95, novembre 2008.

Thibault P. : « L'économie sociale et solidaire en 2006 à la réunion : 20 000 emplois majoritairement occupés par des femmes », *Insee Réunion*, Partenaires, n° 3, novembre 2008.

Barkovic C., Bry A., Duflou L., Lavenseau D., Léglise D., Mangeot V., Marlier G., Pruvost A. et Smuerzinski E. : « L'économie sociale et solidaire en Nord - Pas-de-Calais - Une richesse économique et humaine », *Insee Nord - Pas-de-Calais*, Dossiers de Profils, n° 92, octobre 2008.

Rezzik A. et Riess B. : « L'économie sociale conforte ses positions en Lorraine », *Insee Economie Lorraine*, n° 140, septembre 2008.

Avisse L. et Bouscasse M. : « L'économie sociale : près d'un emploi salarié sur dix en Picardie », *Insee Picardie Analyses*, n° 26, mai 2008.

Auriac E., Coly B., Desbordes C. et Malabou D. : « L'économie sociale en Limousin : plus d'un emploi salarié sur dix », *Insee limousin Focal*, n° 44, mars 2008.

Autran F. : « Avec 94 200 emplois, l'économie sociale et solidaire regroupe 13 % des salariés en Languedoc-Roussillon », *Insee Languedoc-Roussillon*, Repères Synthèse, n° 9, août 2007.

Autran F. : « Economie sociale et solidaire : de l'aide ménagère à Marvejols au banquier à Montpellier », *Insee Languedoc-Roussillon*, Repères Synthèse, n° 7, août 2007.

Diloisy C. et Dupré A. : « L'économie sociale et solidaire rassemble près de 10 % des salariés de la région », *Insee Rhone-Alpes*, La Lettre, n° 76, juin 2007.

Kerouanton M.-H. et Le Guen S. : « La place de l'économie sociale et solidaire en Bretagne » et « Les rémunérations des salariés de l'économie sociale et solidaire en Bretagne », *Insee Bretagne Octant*, n° 108, mars 2007.

Daniel Hardy D. et Huaumé E. : « L'économie sociale en Bretagne », *CES de Bretagne*, 2006.

« L'économie sociale et solidaire en Auvergne », *Insee Auvergne*, Les Dossiers, n° 8E, juin 2006.

« L'économie sociale et solidaire en Alsace », *Insee Alsace*, Dossier n° 11, juin 2006.

Becquet P., Guerraz C., Nauroy F. et Perrin S. : « L'économie sociale et solidaire en Franche-Comté », *Insee Franche-Comté*, l'essentiel, n° 86, avril 2006.

Rougeot V. : « L'économie sociale et solidaire : une "troisième" voie qui compte », *Insee Auvergne*, La Lettre, n° 33, décembre 2005.

« Economie sociale et solidaire dans les Pays de la Loire », *Insee Pays de la Loire*, Dossier, n° 15, octobre 2005.

Laurent J. : « En Sud Ardèche, un salarié sur cinq travaille dans l'économie sociale et solidaire », *Insee Rhône-Alpes*, La Lettre analyses, n° 37, juin 2005.

Valaison G. : « Economie sociale et solidaire : près d'un emploi salarié sur dix en région Centre », *Insee Centre Info*, n° 127, décembre 2004.

Bollier C. : « Economie sociale et solidaire : 9 000 établissements employeurs », *Insee Aquitaine*, Le Quatre pages, n° 133, novembre 2004.

« L'économie sociale et solidaire en Bourgogne », *Insee Bourgogne Dimensions*, Dossier, n° 40, octobre 2004.

« L'économie sociale et solidaire en Nord - Pas-de-Calais », *Insee Nord - Pas-de-Calais*, Dossier de Profils, n° 77, juin 2004.

Migieu X. : « L'économie sociale et solidaire : un établissement bourguignon sur huit », *Insee Bourgogne Dimensions*, Résultats statistiques, n° 48, juin 2004.

Gilbert A. : « L'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes », *Insee Rhône-Alpes*, La lettre analyses, n° 17, janvier 2004.

Dardaillon B. : « L'économie sociale : un salarié bas-normand sur dix », *Insee Basse-Normandie*, Cent pour cent, n° 124, novembre 2003.

« L'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes », *Insee Rhône-Alpes*, Les dossiers, n° 146, mai 2003.

« Les femmes dans l'économie sociale des régions atlantiques : Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes », *Insee Poitou-Charentes*, Les Cahiers de décimal, n° 42, avril 2003.

Maillard M. : « L'emploi dans l'économie sociale et solidaire : des conditions d'emploi très différenciées », *Insee Haute-Normandie*, Aval, lettre statistique et économique, n° 19, novembre 2002.

Lerenard A. et Malmartel A. : « La mosaïque d'activités de l'économie sociale et solidaire », *Insee Pays de la Loire*, Etudes, n° 10, novembre 2002.

« L'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées », *Insee Midi-Pyrénées*, Résultats, n° 105, juillet 2001.

« Les associations : une place de choix dans l'économie », *Insee Auvergne*, Les Cahiers du point économique de l'Auvergne, n° 84, juin 2001.

« La diversité de l'économie sociale », *Insee Pays de la Loire*, Références, n° 33, mars 2001.

« Dossier Economie Sociale », *Insee Bretagne*, Revue Octant, n° 84, décembre 2000.

« Le boom de l'économie sociale », *Insee Lorraine*, Economie Lorraine, n° 199, juillet-août 2000.

« Les associations en Alsace : emploi et salaires », *Insee Alsace*, Documents pour l'Alsace, décembre 1998.

En France

« Atlas de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions », Edition 2011, Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES), à paraître en 2011.

Bazin C. et Malet J. : « Economie sociale : bilan de l'emploi en 2010 », *Recherches et Solidarités*, en coopération avec l'Acoss-Urssaf et la CCMSA, juin 2011.

Vanderschelden M. : « La place du secteur associatif et de l'action sociale dans l'économie - Deux dimensions de la vie sociale à l'aune des comptes nationaux », *Insee Première*, n° 1356, juin 2011.

Bisault L. : « Le « tiers secteur », un acteur économique important - 10 % de l'emploi salarié dans les coopératives, mutuelles, associations et fondations », *Insee Première*, n° 1342, mars 2011.

« Vieillesse de la population salariée dans l'Economie Sociale et Solidaire & renouvellement des équipes », étude *Chorum/CNCRES*, mars 2011.

Luczak F. et Nabli F. : « Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 », *Insee Première*, n° 1327, décembre 2010.

Accardo F, Archambault E. et Laouisset B. : « Connaissance des associations », Rapport du groupe de travail du Cnis, n° 122, décembre 2010.

- « Panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions », Observatoire national de l'économie sociale et solidaire, octobre 2010.
- « L'emploi dans l'économie sociale, bilan national et régional 2009 », *Recherches et Solidarités*, septembre 2010.
- Prouteau L. et Wolff F.-C.** : « La participation associative en France : une analyse longitudinale », *Economie & prévision*, n° 192, 2010/1.
- « Economie sociale, bilan de l'emploi 2009 », *Recherches et Solidarités*, juillet 2010.
- Vercamer F.** : « L'économie sociale et solidaire, entreprendre autrement pour la croissance de l'emploi », Rapport au Premier Ministre, avril 2010.
- « L'année de l'économie sociale et solidaire 2010 - Une alternative à redécouvrir en temps de crise », sous la direction de J.-F. Draperi, Edition Dunod, novembre 2009.
- « Atlas de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions », Edition 2009, Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES), novembre 2009.
- Jeantet T.** : « Economie sociale « La solidarité au défi de l'efficacité », *La Documentation française*, juillet 2009.
- Alphandéry C., Fraisse L. et Ghezali T.** : « L'économie sociale et solidaire : une réponse entrepreneuriale et politique à la crise », texte d'orientation pour un livre blanc en cours d'élaboration, document de travail, avril 2009.
- Kaminski P.** : « Le poids de l'Economie sociale dans le PIB : entre 6 % et 7 % ? », XXIIème colloque de l'ADDES, mars 2009.
- Caudron G.** : « L'économie sociale emploie un salarié sur dix en 2006 », *Insee Première*, n° 1224, février 2009.
- « Panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions », Observatoire national de l'économie sociale et solidaire, décembre 2008.
- Lafore R.** : « Droit et pauvreté : les métamorphoses du modèle assistanciel français », *RDSS*, n° 1, pp. 111-126, janvier-février 2008.
- Tchernonog V.** : « Les associations en France - Poids, profils et évolutions », *Fondation Crédit Coopératif/ADDES*, novembre 2007.
- Tchernonog V.** : « Le paysage associatif français - Mesures et évolutions », *Dalloz*, Juris-Associations, 2007.
- « Les associations : ressources, emploi, travail bénévole, évolutions », travaux du CNRS/Matisse dirigés par V. Tchernonog, septembre 2007.
- Livre vert « L'emploi dans les associations : un choix de société », Conférence Permanente des Coordinations Associatives, juin 2007.
- Tabariés M. et Tchernonog V.** : « La montée des femmes dirigeantes dans les associations : évolutions structurelles, évolutions sociétales », *RECMA*, n° 303, 2007.
- Prouteau L.** : « La participation associative et le bénévolat des seniors », *Retraite et société*, n° 50, 2007/1.
- Chauvière M.** : « Les associations d'action sociale : quelle légitimité dans un contexte en mutation ? », Regards sur l'actualité, *La documentation française*, n° 333, pp. 25-40, 2007.
- Narcy M.** : « La motivation intrinsèque des salariés, une comparaison entre le secteur associatif et le secteur privé », Thèse de doctorat de l'Université de Paris Est Créteil, Laboratoire Erudite et CEE, janvier 2007.
- Tchernonog V. et Vercamer J.-P.** : « Trajectoires associatives - Les facteurs de fragilité des associations », Deloitte, 36, 2006.
- Chopart J.-N., Neyret G. et Rault D.** : « Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire », *La découverte*, novembre 2006.
- « L'économie sociale de A à Z », *Alternatives économiques*, n° 022, janvier 2006.

Fabre P. : « Les associations face aux communes : quels leviers d'actions pour l'appropriation des ressources ? », *Journée de Recherche « Quel management pour les associations ? »*, 12 janvier 2006.

Afchain J. : « les associations d'action sociale - Outil d'analyse et d'intervention », Dunod, 2005.

Eme B. : « Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire », *RECMA*, n° 296, 2005.

Enjolras B. : « Economie sociale et solidaire et régime de gouvernance », *RECMA*, n° 296, 2005.

Prouteau L. et Wolff F.-C. : « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Insee Economie et Statistique*, n° 372, février 2005.

« La vie associative en 2002 : 12 millions de bénévoles », *Insee Première*, n° 946, février 2004.

Febvre M. et Muller L. : « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », *Insee Première*, n° 920, septembre 2003.

« L'économie sociale et solidaire fait vivre autrement les territoires », *Territoires, La revue de la démocratie locale*, n° 439, cahier 2, juin 2003.

Albert M. : « Une nouvelle économie sociale de marché : quels modèles d'entreprise pour un développement durable ? », *Futuribles*, analyse et prospective, n° 287, juin 2003.

Cassier B., Clerc J.-M., Demoustier D. et Rousselière D. : « L'entreprise collective : unité et diversité de l'économie sociale et solidaire », *RECMA*, n° 290, 2003.

Guérin I. : « Femmes et économie solidaire », Paris, *La découverte*, MAUSS, 2003.

Bidet E. : « L'insoutenable grand écart de l'économie sociale », *Revue du MAUSS*, n° 21, pp. 162-178, 2003.

« Les critères d'appartenance à l'économie sociale », étude pour la DIE/MIRE (ministère du Travail) dans le cadre du programme « L'économie sociale et solidaire en région », 2003.

Archambault E. : « Le travail bénévole en France et en Europe », *Revue Française des Affaires Sociales*, Vol. 56, n° 4, décembre 2002.

Prouteau L. : « Le bénévolat sous le regard des économistes », *Revue Française des Affaires sociales*, n° 4, 2002/4.

Demoustier D. : « Le bénévolat, du militantisme au volontariat », *Revue des affaires sociales*, Vol. 54, n° 4, octobre-décembre 2002.

Prouteau L. et Wolff F.-C. : « La participation associative au regard des temps sociaux », *Insee Economie et Statistique*, n° 352-353, septembre 2002.

Delaunay J.-C. : « Activités de service et propriété », *Contretemps*, n° 5, septembre 2002.

Gurtner E., Jaeger M. et Ory J.-N. : « Le statut de coopérative est-il source d'efficacité dans le secteur bancaire », *Revue d'Economie Financière*, n° 67, octobre 2002.

« L'économie sociale et solidaire : un projet politique », *Dossier Mouvements*, n° 19, janvier-février 2002.

Castel R. et Haroche C. : « Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi », Fayard, 2001.

« L'économie sociale face au XXI^e siècle », Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (pour le comité consultatif de l'économie sociale), Paris, *La Documentation française*, 2001.

Tchernonog V. : « Logiques associatives et financement du secteur associatif, données de cadrage », avec le concours financier de la MIRE (Mission recherche, expérimentation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité), de la Fondation de France et de la Fédération nationale du Crédit Mutuel, 2001.

Lipietz A. : « Pour le tiers secteur : l'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment », Paris, *La découverte*, 2001.

Demoustier D. : « L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement », Syros, 2001.

Fourel C. : « La nouvelle économie sociale », Syros, *Alternatives Economiques*, 2001.

« L'engagement associatif après 60 ans », *Insee Première*, n° 737, septembre 2000.

« Economie sociale et solidaire », Problèmes économiques, n° 2677, Paris, *La Documentation française*, août 2000.

Ferrand-Bechmann D. : « Le métier de bénévole », Paris, Anthropos-Economica, 2000.

Conseil d'Etat : « Les associations et la loi de 1901, cent ans après ? », in Rapport Public 2000, pp. 237-422, *La Documentation française*, Etudes et Documents, n° 51, 2000.

Prades J. : « La nouvelle économie sociale devant ses pièges », Université de Toulouse Le Mirail, Groupe de Recherches Socio-économiques (GRESOC), août 2000.

Demoustier D. et Ramisse M.-L. : « L'emploi dans l'économie sociale et solidaire », Quinqueton Editeur, 1999.

Jeanet T. : « L'économie sociale européenne », *CIEM Editions*, 1999.

Mendez A. et Richez-Battesti N. : « Les banques coopératives et mutualistes entre concurrence et solidarité : la confiance au centre d'un modèle alternatif de compétitivité ? », *RECMA*, n° 274, octobre 1999.

Kaminski P. : « Pour une géographie de l'emploi associatif », XIV^e colloque de l'ADDES, janvier 1999.

Draperi J.-F. : « L'économie sociale, un ensemble d'entreprises aux formes infiniment variées », *RECMA*, n° 274, pp. 42 à 51, 1998.

« Rapport de la mission Associations régies par la loi de 1901 », Conseil National de l'information Statistique, novembre 1998.

« L'économie sociale : un secteur d'avenir ? », Paris, *La Documentation française*, Problèmes politiques et sociaux, n° 798, février 1998.

Kaminski P. : « Le renouveau du dispositif statistique français sur l'emploi : premiers enseignements concernant l'économie sociale », *XIII^e colloque de l'ADDES*, novembre 1997.

Crenner E. : « Le milieu associatif de 1983 à 1996 - Plus ouvert et tourné vers l'intérêt individuel », *Insee Première*, n° 542, septembre 1997.

Archambault E. : « Le secteur sans but lucratif », *Economica*, 1996.

Argoud D. et Gallard L. : « L'engagement associatif des retraités français », *CNAV*, Retraite et société, n° 10, 1995.

Bloch Lainé F. : « Identifier les associations du service social », *RECMA*, n° 251, 1994.

Laville J.-L. : « L'économie solidaire, une perspective internationale », Desciée de Brouwer, Paris, mars 1994.

Vienney C. : « L'économie sociale », *La Découverte*, Repères, 1994.

Cheroutre M.-T. : « L'essor et l'avenir du bénévolat, facteur d'amélioration de la qualité de la vie », Rapport du Conseil économique et social, Journal Officiel, 1989.

Gueslin A. : « L'invention de l'économie sociale », 1988.

Héran F. : « Un monde sélectif : les associations » et « Au coeur du réseau associatif : les multi-adhérents », *Insee Economie et Statistique*, n° 208, 1988.

Davezac G. : « Les entreprises de l'économie sociale », Rapport du Conseil Economique et Social, Journal Officiel, 1986.

[Références bibliographiques sur les services à la personne](#)

En Ile-de-France

Bouffin S., Bresner J., Camors C. et Gualbert B. : « Les services à la personne en Ile-de-France : des emplois précaires et peu rémunérés », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 355, avril 2011.

Gualbert B. : « Enquête services à la personne 2010 : pour soutenir le secteur, les chefs d'entreprise franciliens plaident pour un cadre fiscal pérenne », *Crocis de la CCIP*, Enjeux Ile-de-France, l'économie francilienne en bref, n° 131, octobre 2010.

Goyaux N. : « Quel développement des services à la personne en Ile-de-France ? L'essentiel », *Oref Ile-de-France*, Focale, n° 12, octobre 2010.

Chamboredon H., Chauzy F. et Goyaux N. : « La structuration de l'offre agréée de services à la personne en Ile-de-France, une approche qualitative », *Oref Ile-de-France*, mai 2010.

« Portraits de métiers - Les services à la personne », *Oref Ile-de-France*, juillet 2009 (<http://www.oref-idf.org/?page=oref-portraits>)

Albe-Tersiguel S. : « Modes d'accueil des enfants de moins de trois ans : l'hétérogénéité francilienne », *IAU îdF*, Note rapide, n° 482, juillet 2009.

« Malgré les premiers effets de la crise, les chefs d'entreprise de services à la personne restent optimistes », *Crocis de la CCIP*, Les cahiers du Crocis, n° 33, juillet 2009.

Goyaux N. : « Optimisme mesuré pour les chefs d'entreprise de services à la personne », *Crocis de la CCIP*, Enjeux Ile-de-France, l'économie francilienne en bref, n° 118, juin 2009.

« Les services à la personne à Paris : quel gisement potentiel d'emploi ? », *Apur*, février 2009.

Armand A. et Chauzy F. : « Diagnostic Action des services à la personne dans les Hauts-de-Seine », *AFPA*, 2009.

Coornaert J., Niang M. et Roux N. : « Le devenir des créateurs accompagnés par la Maison de l'Emploi de Paris ayant créé leur structure de services à la personne », *Maison de l'emploi de Paris*, juin 2009.

« Les services à domicile : quelles prestations pour quels enjeux en ressources humaines ? », *Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France*, avril 2009.

Iraci F. : « Salariés de particuliers employeurs : au-delà des apparences », *Groupe Ircem*, 2008.

« La question des ressources humaines toujours plus cruciale pour les entreprises de services à la personne », *Crocis de la CCIP*, Les cahiers du Crocis, n° 29, juillet 2008.

Gualbert B. : « L'emploi au cœur des préoccupations des entreprises de services à la personne », *Crocis de la CCIP*, Enjeux Ile-de-France, l'économie francilienne en bref, n° 107, juin 2008.

Roux N. : « Les services à la personne à Paris », *Maison de l'emploi de Paris*, septembre 2007.

« Les entreprises de services à la personne, des chefs d'entreprise optimistes, un dynamisme à soutenir », *Crocis de la CCIP*, Les cahiers du Crocis, n° 24, mai 2007.

« Les services à la personne en Seine-Saint-Denis - Une approche statistique », *Conseil général de Seine-Saint-Denis*, 2006.

Dans les autres régions

Audric S. : « Les services à la personne dans l'Hérault : 18 200 salariés pour un secteur appelé à se développer », *Insee Languedoc-Roussillon*, Repères Synthèse, n° 5, juillet 2011.

Auzanneau M. : « Services à la personne : un secteur en plein développement », *Insee Corse*, Quant'île, n° 18, juillet 2011.

Diaz L. : « Les services à la personne : un secteur stratégique, des emplois fragiles », *Insee Poitou Charentes*, Décimal, n° 312, juin 2011.

Bigot I. et Clément C. : « Les services à la personne - Un secteur économique en croissance, des emplois à professionnaliser », *Insee Basse-Normandie*, Cent pour cent, n° 214, avril 2011.

Boulin P. et Scribe C. : « Les services à la personne : un fort potentiel d'emploi, des conditions à améliorer », *Insee Centre Info*, n° 165, janvier 2011.

Cocher C. et Lemmel F. : « Les services à la personne en Lorraine : un potentiel d'emplois à développer », *Insee Economie Lorraine*, n° 237, novembre 2010.

Diloisy C. : « Services à la personne en Rhône-Alpes : des marges de progression importantes », *Insee Rhône-Alpes*, La lettre d'analyses n° 134, novembre 2010.

Batifoulier A., Gauvin M. et Langin H. : « Les services à la personne en Auvergne, des besoins accrus en 2020 », *Insee Auvergne*, La Lettre, n° 65, novembre 2010.

Déjoie-Larnaudie A. : « L'économie sociale dans les services à la personne : une présence plus forte qu'au niveau national », *Insee flash Champagne-Ardenne*, n° 125, octobre 2010.

Antonov-Zafirov P. : « Services à la personne : un secteur économique en croissance, des emplois morcelés », *Insee Nord - Pas-de-Calais*, Pages de Profils, n° 80, octobre 2010.

Batifoulier A., Gauvin M. et Langin H. : « Les services à la personne en Auvergne : des besoins accrus en 2020 », *Insee Auvergne*, La lettre, n° 65, octobre 2010.

De la Rochère B. et Scarabello J. : « D'ici 2020, des emplois aquitains à créer dans les services à la personne », *Insee Aquitaine*, Le Quatre pages, n° 191, septembre 2010.

Aguer M., Beaudemoulin C., Bousrez R., Dulcire F., Jimenez J., Puybaraud R. et Vacheyroux M. : « Les services à la personne : des besoins croissants, mais des conditions d'emploi peu attractives », *Insee Limousin Focal*, n° 67, juin 2010.

Poirier G. : « Les salariés du secteur des services à la personne et leurs conditions d'emploi en Bretagne », *Dirreccte Bretagne Analyses*, juin 2010.

Poirier G. : « Les services à la personne en Bretagne : l'activité du secteur ralentit en 2008 », *Dirreccte Bretagne Analyses*, juin 2010.

« Les services à la personne en Rhône-Alpes - Emploi, conditions de travail et salariales en 2006 », *Dirreccte*, mai 2010.

Belle R. et Novella S. : « Les services à la personne : un secteur pénalisé par ses conditions d'emploi », *Insee PACA*, Sud-Insee l'essentiel, n° 140, février 2010.

Gossemaume V., Houdeville G., Poulain L. et Riot L. : « Le développement de l'aide à la personne : pour quelle « professionnalisation » ?, *CEREQ des Pays de la Loire*, janvier 2010.

Adjerad S. et Gautier C. : « Nouveaux regards sur les services à la personne en Haute-Normandie : un secteur dynamique mais un emploi fragile », *Insee Haute-Normandie*, Aval, n° 88, novembre 2009.

Autran F. et Fabre E. : « Les services à la personne : 12 000 salariés et des organismes agréés en plein essor », *Insee Réunion*, Partenaires n° 7, novembre 2009.

« Diagnostic et perspectives des services à la personne dans les Pays de la Loire », *DRTEFP*, novembre 2008.

« Les services à la personne : un secteur d'activité en forte croissance », *DRTEFP des Pays de la Loire*, septembre 2007.

« Les services aux personnes à domicile : emplois et services de qualité pour une Lorraine innovante et solidaire », Rapport du *CES Lorraine*, mars 2007.

Lebeaupin A. et Rabaud J. : « 64 000 personnes âgées potentiellement dépendantes en 2015 », *Insee Pays de la Loire*, Etudes, n° 53, janvier 2007.

Blot-Geoffroy N., Kerouanton M.-H., Le Roho Y., Lévy D., Portier J.-F. et Rul B. : « Le commerce et les services à la personne en Bretagne », *Insee Bretagne*, Dossier d'Octant, n° 49, janvier 2007.

« Services de proximité et économie sociale et solidaire », *Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie* (CRIDA), étude réalisée pour le compte du Conseil régional, avril 2006.

Migieu X. : « Associations : des emplois à durée variable dans de multiples domaines », *Insee Bourgogne Dimensions*, n° 118, janvier 2005.

Arros P., Chauveau M.-F., Demoustier D., Gilbert A., Marie J. et Le Roy B. : « L'économie sociale et solidaire, Associations, Mutuelles et Coopératives en Rhône-Alpes », *Insee Rhône-Alpes*, Les dossiers, n° 146, mai 2003.

En France

« Les particuliers employeurs au quatrième trimestre 2010 », *Acooss stat conjoncture* n° 124, mars 2011.

Lequien L. : « Les services à la personne : modalités de recours et profils des usagers en 2008 », *Dares Analyses*, n° 89, décembre 2010.

Collin B., Daché N., Prioux G. et Vong M. : « Les particuliers employeurs en 2009 : un secteur en croissance malgré la crise », *Acooss Stat Bilan*, n° 116, décembre 2010.

« Les particuliers employeurs au troisième trimestre 2010 », *Acosstat conjoncture*, n°119, décembre 2010.

« Les métiers en 2009 : seuls quelques métiers résistent à la dégradation du marché du travail », *Dares Analyses*, n° 69, octobre 2010.

« Les intervenantes au domicile des personnes fragilisées en 2008 », *Dress*, Etudes et résultats, n° 728, juin 2010.

« Les services à la personne » sous la direction de Bernard Balzani, *La Documentation française*, mai 2010.

Ould Younes S. : « Les services à la personne » : une croissance vive en 2007, atténuée en 2008 », *Dares Analyses*, n° 20, avril 2010.

Zanda J.-L. : « Les recrutements et la crise : les secteurs et métiers qui résistent », *Pôle emploi*, Les Cahiers n° 5, Etudes, mars 2010.

« Programme national pour le renouvellement de l'agrément qualité », *ANSP*. Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 relative à l'agrément des services à la personne, février 2010.

« La politique en faveur des services à la personne », Rapport public annuel 2009, *Cour des comptes*, février 2010.

Hagège C. et Masson C. : « La création d'entreprise en 2009 dopée par les auto-entrepreneurs », *Insee Première*, n° 1277, janvier 2010.

« Les services à la personne », dossier de presse de l'*ANSP*, novembre 2009.

Devolder L. et Weill-Lavesque A. : « Spécificités des services d'aide à la personne destinés aux adultes en situation de handicap », Etude pour Handeo, Anaphor, novembre 2009.

Collin B., Daché N., Tesson C., Tromparent S. et Vong M. : « Le repli conjoncturel atteint aussi les particuliers employeurs en 2008 », *Acosstat*, n° 92, octobre 2009.

Jany-Catrice F. : « Combien d'emplois dans les services à la personne ? », *Les Chantiers de l'Idies*, note de travail, n° 6, juillet 2009.

Jany-Catrice F. : « L'invention politique d'un secteur : le cas des services à la personne », Miméo, Séminaire OFCE/IRES, mars 2009.

Lemoine M. : « Estimation de l'emploi dans les services à la personne », séminaire OFCE, mars 2009.

Devetter F.-X., Janny-Catrice F. et Ribault T. : « Les services à la personne », *La Découverte*, Collection Repères, n° 526, janvier 2009.

Gadrey N., Jany-Catrice F. et Pernod M. : « Employés non qualifiés : la catégorie oubliée des politiques d'égalité professionnelle », *Economies et Sociétés*, *ISMEA*, collection Socio-économie du travail, n° 30, janvier 2009.

Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) : « Rapport d'activité 2009 », 2009.

« Etude prospective sur les services susceptibles d'émerger dans le secteur des services à la personne », Rapport final, *BIPE*, 2009.

« Les chiffres clés des services à la personne », *Uniopss*, décembre 2008.

Collin B., L'Hospital F., Leroi I., Tromparent S. et Vallée G. : « Les particuliers employeurs en 2007 : une croissance soutenue mais ralentie », *Acosstat*, Bilan n° 73, décembre 2008.

Chol A. : « Les services à la personne en 2006 : une croissance continue », *Dares Premières Synthèses*, n° 48.2, novembre 2008.

Marbot C. : « En France, qui recourt aux services à domicile ? », *Insee Références*, France Portrait social - Edition 2008, pp. 144-162, 2008.

Marbot C. : « Travailler pour des particuliers : souvent une activité d'appoint », *Insee Références*, Les salaires en France - Edition 2008, pp. 27-41, 2008.

Debonneuil M. : « Les services à la personne : bilan et perspectives », document d'orientation, Inspection générale des finances, septembre 2008.

Lemoine M. : « Le plan "services à la personne" : quel bilan ? », *Clair&Net @OFCE*, 28 avril 2008.

Jany-Catrice F. : « Offre et demande de services à la personne : chiffres, catégories, discours » in : Devetter F-X et alii, « L'aide à domicile face aux services à la personne : mutations, confusions, paradoxes », rapport pour la *DIIESES* (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale), mars 2008.

Collin B., L'Hospital F. et Marcel P. : « Les particuliers employeurs : un nouvel essor en 2006 », *Accoss Stat*, n° 63, février 2008.

Bruniaux V., Dejonghe V. et Marbot C. : « Les salariés des particuliers employeurs en 2006 », *Insee Première* n° 1173, janvier 2008.

« Les services à la personne », Rapport n° 8, CERC, *La Documentation française*, 2008.

« La protection sociale des emplois de la famille », rapport annuel 2008, *Groupe Ircem*, 2008.

Iraci F. : « Salariés de particuliers employeurs : au-delà des apparences », *Groupe Ircem*, 2008.

Chesnais L. et Pijaudier-Cabot F. : « Les services à la personne : un secteur attractif », *Les cahiers Industries*, n° 127, novembre 2007.

Pouliquen E. : « Services à la personne : l'arrivée des entreprises modifie-t-elle la donne ? », Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales, *PME-TPE en bref*, n° 26, octobre 2007.

Chol A. : « Les services à la personne en 2005 : poussée des entreprises privées », *Dares*, Premières informations, Premières Synthèses, n° 20.1, mai 2007.

Rivard T. : « Les services d'aide à domicile dans le contexte de l'allocation personnalisée d'autonomie », *Dress*, Etudes et résultats, n° 460, janvier 2006.

« Les services à la personne : nouveaux marchés pour de nouveaux entrepreneurs », Agence pour la Création d'Entreprises (APCE), 2006.

« Développer l'offre de services à la personne », Commissariat général du Plan, n° 4, mai 2005.

Adjerad S. : « Les emplois familiaux et les entreprises de services aux personnes en 2001 », *Dares*, Premières informations et Premières synthèses, n° 43-2, octobre 2002.

Adjerad S. et Guimiot A. : « Le titre emploi service : en mal de succès », *Dares*, Premières informations et Premières synthèses, n° 39-1, septembre 2002.

Salmon C. : « Les services à la personne : un nouveau secteur économique commun à l'économie sociale et à l'économie marchande », Communication au 23^e colloque du CIRIEC international, 13-14 juin 2000.

Du Tertre C. : « les services de proximité aux personnes : vers une régulation conventionnée et territorialisée ? », *L'Année de la Régulation*, vol. 3, 1999.

Quelques adresses de sites Internet utiles

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Ile-de-France (CRESS) :
www.economie-sociale.coop

Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France :
www.observatoire-ess-iledefrance.fr

L'Atelier - Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire :
www.atelier-idf.org

Insee - Direction régionale d'Ile-de-France : www.insee.fr/ile-de-france

Ministère des solidarités et de la cohésion sociale : www.social.gouv.fr/economie-solidaire/index.htm

ANSP (informations CESU - Nova) : www.servicesalapersonne.gouv.fr

CESU : www.cesu.urssaf.fr et www.cr-cesu.fr

Annexe 6

Signification des sigles

ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
AGED	Allocation de garde d'enfant à domicile
ANSP	Agence nationale des services à la personne
APUR	Atelier parisien d'urbanisme
ARS	Agence régionale de santé
(L')Atelier	Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire
BIT	Bureau international du travail
CCIP	Chambre de commerce et d'industrie de Paris
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CLAP	Connaissance locale de l'appareil productif
CNCRES	Conseil national de chambres régionales de l'économie sociale
CNIL	Commission nationale information et liberté
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CRCI	Chambre régionale de commerce et d'industrie
CRESS	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
CRIES	Comité régional pour l'information économique et sociale
CROCIS	Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services (de la CCIP)
CRT	Comité régional du tourisme
DADS	Déclaration annuelle de données sociales
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DEI	Demandeurs d'emploi indemnisés

DIAF-RP	Diffusion infra-communale à façon du recensement (service)
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNS	Déclaration Nominative trimestrielle Simplifiée
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRIAAF	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRIEA	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement
DRIEE	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
DRIHL	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
EAR	Estimations annuelles de population
EEC	Enquête Emploi en continu
EFL	Enquête Famille et logements
EGT	Enquête globale Transports
ELP	Estimations localisées de population
EMA	Etat mensuel d'activité
ENL	Enquête nationale Logement
ENTD	Enquête nationale Transports et Déplacements
EPLS	Enquête Parc Logement Social
ESS	Economie sociale et solidaire
ETP	Equivalent temps plein
IAU îdF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRCEM	Institut de retraite complémentaire des employés de maison
IRIS	Ilots regroupés selon des indicateurs statistiques (ayant environ 2 000 habitants)
IVQ	Enquête Information et vie quotidienne
MIPES	Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale
OASP	Organismes agréés de services à la personne
OREF	Observatoire régional de l'emploi et de la formation

ORS	Observatoire régional de santé
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PLEIADE	Pôle de liaison et d'échanges d'informations pour l'aide à la décision et l'évaluation (entrepôt de données national)
RÉATE	Réforme de l'administration territoriale de l'État
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RIL	Répertoire d'immeubles localisés
RP	Recensement de la population
SAP	Services à la personne
SDRIF	Schéma directeur de la région Ile-de-France
SINE	Système d'information sur les nouvelles entreprises
STIF	Syndicat des transports d'Ile-de-France
TSA	Tableau statistique annuel
Urssaf	Union de recouvrement pour la sécurité sociale et les allocations familiales
USGERES	Union de syndicats et de groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale

Annexe 7

Liste des participants à l'assemblée plénière du CRIES du 29 avril 2011

ADER Gérard	CESER
ADJAHY Virgile	Conseil général de Seine-Saint-Denis
BANIK Dimitri	Conseil général du Val-de-Marne
BEAUFILS Françoise	Insee Ile-de-France - CRIES
BELBEZET François	DRIEA
BELEY Christian	Conseil général des Yvelines
BERNARD Christophe	DRJSCS d'Ile-de-France
BOUCHERAT Jean-Claude	CESER - Président
BOUFFIN Sandrine	Insee Ile-de-France
BRESNER Jean	Insee Ile-de-France
BRIMBAL Catherine	DRIHL Ile-de-France
BRUNIAUX Christine	OREF
CAMORS Carine	IAU îdF
CARIOU Philippe	DRIEA
CAVARD Jean-Claude	Géographe
CAZENAVE Aurélie	DRIHL
CENTONZE Christophe	Préfecture de Paris et d'Ile-de-France - SGAR
DEBOUT Clotilde	Insee Ile-de-France
DEFALVARD Hervé	Université de Marne-la-Vallée
DELASSUS Martine	CRCI Paris - Ile-de-France
DÉSRAY Xavier	Conseil régional Ile-de-France
DEVAUX Emmanuelle	ARS Ile-de-France
DOBEL Serge	Conseil général du Val-d'Oise
DUBUJET François	Insee Ile-de-France
ÉLDIN Bérange	Atelier
FORTI Éric	CRESS Ile-de-France - Président
FUERTES Franck	Préfecture de Paris et d'Ile-de-France - CVAD
GIRODOT Jean-Louis	CRIES - Président
GUY Yves	DRIAAF Ile-de-France
JAMES Nathalie	Insee Ile-de-France
JACOD Olivier	Insee Ile-de-France

JEANMOUGIN Gilles
JOLY Nathalie

Atelier
Conseil général de Seine-Saint-Denis

LECLERC Alain
LEGRAND Nicolas
LIENHARDT Jean
LUCCIONI Danièle
MACHADO DA LUZ Isabelle
MAGALHAES Denisio
MARCHAND Sylvie
MOUGIN Bruno
PAULO Christelle
PENTINAT Benoît
PÉTOUR Patrick
POLLINA Lucien
PORTERO Céline
RAULT Daniel
REY Florence
ROMERA Anne-Marie
ROUX Nathalie
RUFFIN Michel
SADRIN Benoît
SAVELLI Isabelle
SIMONIN Bernard
TILLOY Jean
TORCK Anne-Lise
VIROT Pauline

CESER
CEEVO
Insee Ile-de-France - CRIES
CESER
Insee Ile-de-France
DRJSCS d'Ile-de-France
Insee - Directrice régionale
CESER
STIF
Insee Ile-de-France
Insee Ile-de-France
Insee Ile-de-France
Atelier
CSESS
Conseil régional Ile-de-France
IAU îdF
Maison de l'emploi de Paris
Conseil régional Ile-de-France
Pôle emploi
Crocis de la CCIP
Direccte - SESE
CESER
Mission d'information sur la pauvreté et
l'exclusion sociale (MIPES)
Apur